|  |  |
| --- | --- |
| iNH2 | Bureau d’études Niger horizons *B.P. 12.629 Niamey – Niger Tél. (227) 20 73 98 70; (227) 96 99 15 39, E-mail:* [*nigerhorizons@yahoo.fr*](mailto:nigerhorizons@yahoo.fr)*, RCCM-NI-NIA-2010-B-470, NIF: 4079/S, Emplacement: Boulevard Mali Béro, KM2, Annexe 970, Niamey-Niger* |

******

**ETUDE EN VUE DE L’ELABORATION D’UNE POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE MIGRATION**

***Version finale***

Juin 2014

Table des matières

[SIGLES ET ACRONYMES 7](#_Toc393024654)

[REMERCIEMENTS : 8](#_Toc393024655)

[GLOSSAIRE COMMENTE RELATIF A LA MIGRATION 9](#_Toc393024656)

[INTRODUCTION GENERALE 14](#_Toc393024657)

[PREMIERE PARTIE 16](#_Toc393024658)

[ETAT DES LIEUX DES MIGRATIONS AU NIGER 16](#_Toc393024659)

[CHAPITRE 1 : CONTEXTE HISTORIQUE ET ACTUEL DE L’ETUDE ET CADRE METHODOLOGIQUE 17](#_Toc393024660)

[1.1. Brève histoire des mouvements migratoires au Niger 17](#_Toc393024661)

[1.1.1 Période précoloniale 17](#_Toc393024662)

[1.1.2. Période coloniale 19](#_Toc393024663)

[1.1.3. Période postcoloniale 20](#_Toc393024664)

[1.2. Contexte général actuel de l’étude 20](#_Toc393024665)

[1.2.1. La CEDEAO : un espace favorable à la libre circulation des personnes et des biens 20](#_Toc393024666)

[1.2.2. Un contrôle plus serré des flux migratoires vers les pays développés 21](#_Toc393024667)

[1.2.3. Des migrations de survie effectuées dans de conditions dangereuses au Niger 21](#_Toc393024668)

[1.2.4. Les retombées économiques de la migration 22](#_Toc393024669)

[1.3. Démarche méthodologique générale 23](#_Toc393024670)

[1.3.1. Description 23](#_Toc393024671)

[1.3.2. Difficultés rencontrées 23](#_Toc393024672)

[1.4. Principales sources et caractéristiques des données de routine 23](#_Toc393024673)

[1.4.1. Les données de routine des postes frontaliers et aéroportuaires 24](#_Toc393024674)

[1.4.2. Les données sur le nombre d’immigrants internationaux 26](#_Toc393024675)

[1.5. Principales sources de données d’opérations de collecte ponctuelle 26](#_Toc393024676)

[1.5.1. Caractéristiques des données migratoires des recensements 26](#_Toc393024677)

[1.5.2. Caractéristiques des données migratoires des enquêtes 27](#_Toc393024678)

[1.6. Les sources internationales : Caractéristiques et limites des données internationales 27](#_Toc393024679)

[CHAPITRE 2 : LES MIGRATIONS INTERNES 29](#_Toc393024680)

[Les migrations internes traitées dans ce chapitre ne concernent que les échanges entre les régions et les départements. Cette restriction est due aux données utilisées qui ne portent que sur ces aspects. 29](#_Toc393024681)

[2.1. Définition et caractéristiques 29](#_Toc393024682)

[2.2. Ampleur des migrations internes : Très peu de Nigériens migrent 29](#_Toc393024683)

[2.2.1. Proportion des Nigériens migrants internes ou ayant une expérience migratoire 30](#_Toc393024684)

[2.2.2. Les Nigériens toujours migrants internes 32](#_Toc393024685)

[2.3. Dynamique de la migration interrégionale 32](#_Toc393024686)

[2.4. Répartition de l’origine régionale des migrants internes 32](#_Toc393024687)

[2.5. Les principales régions de départ des migrants internes 33](#_Toc393024688)

[2.6. Variation de l’origine des migrants internes par région 34](#_Toc393024689)

[2.7. La capitale nationale est la principale destination des migrants internes 35](#_Toc393024690)

[2.7.1. Au niveau national 35](#_Toc393024691)

[2.7.2. Variation de la destination des migrants internes par région 35](#_Toc393024692)

[2.8. Quelques caractéristiques des migrants interrégionaux 37](#_Toc393024693)

[2.8.1. Variation selon les groupes d’âges 37](#_Toc393024694)

[2.8.2. Variation selon le sexe 38](#_Toc393024695)

[CHAPITRE 3 : L’EMIGRATION INTERNATIONALE 43](#_Toc393024696)

[3.1. Variation du nombre total des émigrants internationaux 43](#_Toc393024697)

[3.1.1. Niveaux et tendances des effectifs (stocks) des émigrants résidant à l’extérieur 43](#_Toc393024698)

[3.2. Principales destination des émigrants internationaux 43](#_Toc393024699)

[3.2.1. L’Afrique de l’Ouest est la principale destination migratoire des Nigériens 43](#_Toc393024700)

[3.2.2. Les ressortissants de Tahoua sont les plus nombreux à l’extérieur 45](#_Toc393024701)

[3.3. Quelques caractéristiques des émigrants internationaux 46](#_Toc393024702)

[3.3.1. Répartition selon les groupes d’âges 46](#_Toc393024703)

[3.3.2. Variation par sexe: L’émigration internationale est essentiellement masculine 48](#_Toc393024704)

[3.4. L’émigration irrégulière des Nigériens : Ampleur du phénomène 50](#_Toc393024705)

[3.5. De l’émigration à la migration internationale de retour 53](#_Toc393024706)

[3.5.1. Ampleur de la migration de retour 53](#_Toc393024707)

[3.5.2. Les migrants de retour de la Côte d’Ivoire, de la Libye, Nigéria et de la Centrafrique 54](#_Toc393024708)

[CHAPITRE 4 : L’IMMIGRATION INTERNATIONALE ET LE SOLDE MIGRATOIRE NET 56](#_Toc393024709)

[4.1. L’importance de l’immigration internationale 56](#_Toc393024710)

[4.2. Répartition des immigrants internationaux par nationalité 57](#_Toc393024711)

[4.2.1. Ensemble des immigrants (y compris les Nigériens nés à l’étranger) 57](#_Toc393024712)

[4.2.2. Immigrants étrangers 58](#_Toc393024713)

[4.3. Le cas des réfugiés étrangers 59](#_Toc393024714)

[4.4. Les conditions socioéconomiques des immigrants étrangers 60](#_Toc393024715)

[4.5. Le solde migratoire net international 60](#_Toc393024716)

[CHAPITRE 5 : LES DETERMINANTS ET LES CONSEQUENCES DES MIGRATIONS 62](#_Toc393024717)

[5.1. Les déterminants socioculturels de la migration 62](#_Toc393024718)

[5.1.1. Au niveau des migrations internes : Les causes sociales sont dominantes 62](#_Toc393024719)

[5.1.2. L’émigration des Nigériens est également conditionnée par des considérations socioculturelles et psychologiques 63](#_Toc393024720)

[5.2. Les déterminants économiques et politiques 64](#_Toc393024721)

[5.2.1. L’insécurité alimentaire 64](#_Toc393024722)

[5.2.2. L’insuffisance des ressources financières et les problèmes de l’occupation professionnelle 64](#_Toc393024723)

[5.3. Les déterminants de type politique 66](#_Toc393024724)

[5.4. Du désir de retourner à l’étranger 67](#_Toc393024725)

[5.5. Les conséquences de la migration 68](#_Toc393024726)

[5.5.1. Les conséquences sociales 69](#_Toc393024727)

[5.5.2. Les conséquences économiques 69](#_Toc393024728)

[5.5.3. Les conséquences politiques 70](#_Toc393024729)

[CHAPITRE 6 : LE DISPOSITIF JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA MIGRATION AU NIGER 71](#_Toc393024730)

[6.1. Les conditions d’entrée et de résidence au Niger 71](#_Toc393024731)

[6.1.1. Les conditions d’entrée 71](#_Toc393024732)

[6.1.2. Les conditions de résidence au Niger 72](#_Toc393024733)

[6.2. Les conditions pour sortir du Niger 73](#_Toc393024734)

[6.3. Les conditions de travail des immigrants 73](#_Toc393024735)

[6.4. L’obtention de la nationalité par les étrangers 73](#_Toc393024736)

[6.5. Les accords internationaux et leurs objets 74](#_Toc393024737)

[6.5.1. Les textes adoptés par l’Organisation des Nations Unies (ONU) 74](#_Toc393024738)

[Il s’agit notamment de : 74](#_Toc393024739)

[6.5.2. Les textes adoptés par l’Organisation Internationale du Travail (OIT) 74](#_Toc393024740)

[6.5.3. Les textes africains auxquels le Niger est partie 74](#_Toc393024741)

[6.5.4. Les accords bilatéraux et leurs objets 75](#_Toc393024742)

[6.6. Les institutions de l’État impliquées dans la gestion de la migration et leurs prérogatives 75](#_Toc393024743)

[6.7. Les institutions internationales impliquées dans la gestion de la migration 77](#_Toc393024744)

[6.8. Les institutions de la société civile impliquées dans la gestion de la migration 77](#_Toc393024745)

[6.9. Critiques du cadre juridique et institutionnelle de gestion de la migration 78](#_Toc393024746)

[CHAPITRE 7 : LA GESTION OPERATIONNELLE DES MIGRATIONS 81](#_Toc393024747)

[7.1. Les politiques et stratégies des interventions publiques 81](#_Toc393024748)

[7.1.1. Le Programme de Renaissance du Niger 81](#_Toc393024749)

[7.1.2. La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (16 juillet 2011). 81](#_Toc393024750)

[7.1.3. Le Plan de développement Économique et Social (PDES) 2012-2015 82](#_Toc393024751)

[7.1.4. L’Initiative « 3N » 82](#_Toc393024752)

[7.1.5. La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) 82](#_Toc393024753)

[7.1.7. La Politique nationale de Promotion de la Femme 83](#_Toc393024754)

[7.1.9. La Politique Nationale en Matière de Genre 83](#_Toc393024755)

[7.2. Les interventions des organisations internationales 86](#_Toc393024756)

[7.2.1. L’Organisation Internationale pour la Migration 86](#_Toc393024757)

[7.2.2. L’Union Européenne 88](#_Toc393024758)

[7.3. Les stratégies d’interventions des Organisations de la Société Civile 88](#_Toc393024759)

[7.3.1. Les ONG internationales 88](#_Toc393024760)

[7.3.2. Les ONG nationales 89](#_Toc393024761)

[7.4. Migration et développement 89](#_Toc393024762)

[DEUXIEME PARTIE : 91](#_Toc393024763)

[ORIENTATIONS STRATEGIQUES 91](#_Toc393024764)

[A. Les principaux défis, préoccupations et solutions en matière de migration 92](#_Toc393024765)

[A.1. Migration interne 92](#_Toc393024766)

[A.2. Emigration internationale 93](#_Toc393024767)

[A.3. Migration de retour 94](#_Toc393024768)

[A4. Migration irrégulière 95](#_Toc393024769)

[A.5. Immigration internationale 96](#_Toc393024770)

[A.6. Cadre juridique et institutionnel 97](#_Toc393024771)

[B. Vision 98](#_Toc393024772)

[B.1. Objectifs de la politique nationale de la migration 98](#_Toc393024773)

[B.2. Résultats attendus 99](#_Toc393024774)

[B.3. Axes stratégiques 100](#_Toc393024775)

[B.4.Stratégie de mise en œuvre 102](#_Toc393024776)

[B.5. Mécanismes de suivi et d’évaluation 104](#_Toc393024777)

[B.6.Communication 104](#_Toc393024778)

[REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 105](#_Toc393024779)

[ANNEXES 108](#_Toc393024780)

[Annexe 1 : Principaux textes sur la gestion de la migration 109](#_Toc393024781)

[Annexe 2 : Liste des personnes et des structures rencontrées 112](#_Toc393024782)

[Annexe 3 : Tableaux 116](#_Toc393024783)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SIGLES ET ACRONYMES | | |
| **AFD** |  | Agence Française de Développement |
| **ANPE** |  | Agence Nationale Pour l’Emploi |
| **AUF** |  | Agence Universitaire de la Francophonie |
| **BCEAO** |  | Banque Centrale des États de l’Afrique de l’ouest |
| **BCR** |  | Bureau Central du Recensement |
| **CEDEAO** |  | Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest |
| **DRC** |  | Development Reasarch Center |
| **DSCN** |  | Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux |
| **DST** |  | Direction de la Surveillance du Territoire |
| **ENAMI** |  | Enquête nationale sur la Migration au Niger |
| **ENMU** |  | Enquête Nigérienne sur Migration et Urbanisation |
| **HCR** |  | Haut Commissariat aux Réfugiés |
| **INS** |  | Institut National de la Statistique |
| **OCDE** |  | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| **OIM** |  | Organisation Internationale des Migrations |
| **OIT** |  | Organisation Internationale du Travail |
| **ONG** |  | Organisation Non Gouvernementale |
| **ONU** |  | Organisation des Nations Unies |
| **OSC** |  | Organisation de la société civile |
| **PACRC** |  | Programme d’Actions Communautaires pour la Résilience Climatique |
| **PTF** |  | Partenaire Technique et Financier |
| **RGPH** |  | Recensement Général de la Population et de l’Habitat |
| **SNU** |  | Système des Nations Unies |
| **SRP** |  | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **TDR** |  | Termes de Référence |
| **UEMOA** |  | Union Économique et Monétaire Ouest Africaine |

|  |
| --- |
| REMERCIEMENTS : *L’équipe du Bureau d’études Niger Horizons adresse ses sincères remerciements :*  *Aux responsables de la Cellule/CEDEAO pour le choix porté sur elle pour conduire cette étude et pour toutes les facilités qui* *lui ont été accordées ;*  *Aux autorités administratives déconcentrées et décentralisées, aux membres du Comité Interministériels sur la migration, aux partenaires techniques et financiers, aux chefs traditionnels et religieux, aux agents des services techniques déconcentrés et décentralisés, aux leaders d’opinion, etc. pour leur disponibilité, leurs observations et leur précieuse collaboration.* |

# GLOSSAIRE COMMENTE RELATIF A LA MIGRATION

**Migration:**

Il faut d’emblée souligner qu’il n’existe pas de définition universelle du terme « migrant », ni au niveau international (Bonifazi et Strozza, 2006) ni au niveau des sources nationales du même pays (comme au Niger). Cependant, on convient que *«ce terme s’applique habituellement lorsque la décision d’émigrer est prise librement par l’individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d’un facteur contraignant externe. Ce terme s’applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d’améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d’avenir ou celles de leur famille ».*(OIM, Glossaire de la Migration, N°9, 2007).

A cette forme définition, il faudrait ajouter les **migrations forcées** dues à des raisons politiques ou stratégiques (par exemple les déplacements de populations du fait de l’exploitation de minerais, la construction d’un barrage, d’un aménagement hydro-agricole, etc.).

Ainsi, le **migrant** c’est l’individu qui vit dans un pays ou une autre localité qui n’est pas son lieu de naissance. Dans le pays ou la région d’accueil, il devient un immigrant ou immigré. Et par rapport à son pays ou localité d’origine c’est un émigrant ou émigré. Le terme migrant peut s’appliquer à la fois aux immigrants et aux émigrants. A l’intérieur d’un pays, on parle également d’**exode rural** pour désigner les mouvements migratoires des villages vers les villes.

* **Définition nationale:**

Au niveau des statistiques de la DST, toutes les personnes résidentes n’ayant pas la nationalité nigérienne ne sont pas nécessairement considérées comme des **immigrants internationaux**. Selon l’ordonnance n°81-40 du 29 octobre 1981 et son décret d’application n°87-076/PCMS/MI/MAE/C (MI/D, Police Nationale, 2006), *« est considéré comme étranger…tout individu qui n’a pas la nationalité nigérienne, soit qu’il est de nationalité étrangère, soit qu’il n’a pas de nationalité (apatride) »*. Les étrangers sont classés en deux catégories, selon leur durée de séjour et leur fonction (la qualité de leurs activités) : les « étrangers non-immigrants » et les « étrangers immigrants » (MI/D, Police Nationale, 2006).

Les étrangers non-immigrants sont répartis en trois groupes :

* Les membres des missions diplomatiques et consulaires ;
* les officiers, les fonctionnaires et autres agents étrangers en mission, ainsi que leur famille, quelle que soit leur durée de séjour au Niger et
* les voyageurs en transit.

Ces trois sous-groupes ne sont pas considérés comme des immigrants internationaux.

**Les étrangers immigrants** sont constitués de *« tous les étrangers qui ne rentrent »* dans aucun des trois sous-groupes ci-dessus définis*.* Les réfugiés font donc également partie de cette catégorie même s’ils sont régis par d’autres textes. C’est la catégorie «*étrangers immigrants*» (malgré son imperfection) qui intéresse particulièrement la présente étude. Dans cette définition de l’immigrant, les réfugiés et demandeurs d’asiles sont également inclus, mais ils sont régis par d’autres textes nationaux et internationaux. Mais, en réalité, au sens démographique, les données de stocks d’immigrants concernent également la catégorie « étrangers non migrants » (voir point 1.4).

Pour résider au Niger, tout étranger de plus de 15 ans (en dehors de la catégorie exemptée mentionnée ci-dessus) doit faire une demande de permis de séjour, s’il désire rester sur le territoire national après 3 mois de séjour (ordonnance du 29 octobre 1981). Le permis de séjour (qui est payant)[[1]](#footnote-2) est valable pour une durée de 2 ans renouvelable dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Ainsi, les personnes qui ne restent pas au Niger pendant au moins 3 mois sont considérés comme des **visiteurs** alors qu’au niveau du Ministère du Tourisme et de l’Artisanat qui reçoit les données des entrées et des sorties des postes aéroportuaires, c’est la définition internationale qui est prise en compte. Selon cette définition, est un visiteur *« toute personne qui se déplace vers un lieu situé en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à 12 mois et dont le motif principal de la visite est autre que celui d’exercer une activité rémunérée dans le lieu visité»* (Nations Unies-OMT, 1994: recommandations sur les statistique du tourisme). La visite peut concerner deux pays ou deux localités du même pays.

Cependant, les statistiques publiées relatives aux visiteurs internationaux des postes aéroportuaires ne permettent pas de connaître les durées de séjour et de faire la différence entre les visiteurs qui en réalité viennent s’installer au Niger pour travailler et ceux qui viennent simplement en tourisme.

Il faut noter que des données existent sur la durée de séjour des visiteurs. Elles sont collectées à travers les fiches d’embarquement et de déparquement au niveau des deux aéroports internationaux du pays (Niamey et Agadez), mais elles ne sont pas traitées par la DST qui ne s’intéresse qu’aux pays de provenance et aux motifs des visites.

**La définition nationale s’appuie sur les traités et conventions relatifs à la libre circulation des personnes et des biens définie dans le cadre de la CEDEAO à laquelle le Niger fait partie.**

* **Définition démographique:** L’Institut National de la Statistique du Niger utilise la définition démographique de la migration à travers les enquêtes et recensements de la population.

**Le migrant** est défini selon les règles de la démographie, une discipline qui étudie l’état et les mouvements des populations humaines. Ainsi, d’une manière générale, un **migrant** est ***«****un individu qui aura changé de résidence à un moment ou à un autre. Par opposition un* ***«non migrant»*** *est un individu qui n’a pas effectué de changement de résidence : son lieu de résidence lors du recensement est égal à son lieu de naissance et est égal à son lieu de résidence antérieure* (BCR, 2005f).

Ainsi, **l’immigrant international** est un résident au Niger mais qui est né à l’étranger (même s’il est Nigérien de droit ou par naturalisation). On parlera dans ce cas d’immigrant « durée de vie ». On parlera de « migrant international de retour » lorsque le résident (qu’il soit nigérien ou non) a eu une résidence antérieure ou a eu à séjourner (pendant une durée de 6 mois ou plus) dans un autre pays. Si la migration a eu lieu à l’intérieur du Niger, on parlera de « migrant interne de retour », lorsque l’individu a eu une résidence antérieure ou a eu à séjourner (pendant une durée de 6 mois ou plus) dans une autre région, département ou arrondissement.

En résumé, l’immigrant international est déterminé par la comparaison entre sa résidence au Niger (lieu de résidence) et son lieu de naissance (hors du Niger). Tandis que les migrants de retour (migrants récents) sont déterminés par la comparaison entre le lieu de résidence actuelle (Niger) et le lieu de résidence antérieure qui peut-être le même que la résidence actuelle (non-migrant) ou être différente (autre région, arrondissement ou pays étranger). La migration internationale de retour peut concerner les résidents Nigériens comme étrangers. Parmi les résidents, il y a des migrants (émigrants ou immigrants) internes, des immigrants internationaux et des non-migrants.

* **Définition internationale(OCDE, Nations Unies, Union Européenne, etc.)**

Les institutions internationales comme l’OCDE, les Nations Unies ou Union Européenne utilisent un mélange de critères qui concernent à la fois les statistiques produites par des recensements africains et les pays de l’OCDE. Certains recensements africains se réfèrent à une durée de séjour d’au moins 6 mois en dehors de son pays de naissance pour considérer une personne comme un migrant. Tandis que les pays de l’OCDE utilisent la définition internationale du **migrant de longue durée** qui désigne *«une personne qui se rend dans un pays autre que celui de résidence pour une période d’au moins un an (12 mois), de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Par rapport à son pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et par rapport au pays d’arrivée, elle sera un immigrant de longue durée* (DAESNU/Division de la Statistique, Recommandations sur les statistiques des migrations internationales – Révision 1, 1998).

La définition de **migrant de courte durée** est également utilisée pour les personnes qui ont séjourné moins d’une année dans un autre pays. Le migrant de courte durée désigne *«une personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d’au moins trois mois mais de moins d’un an, à l’exception des cas où le déplacement est effectué à des fins de loisir, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d’affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux. S’agissant des statistiques en matière de migrations internationales, le pays de destination est considéré comme le pays de résidence habituelle des migrants de courte durée pendant la période où ils y habitent »****.*** (OIM, 2007).

**Flux migratoire** : Les flux migratoires désignent les mouvements (entrées et sorties) de population (ressortissants du pays et d’étrangers) qui se déroulent au niveau des frontières d’un pays donné. En d’autres termes, il s’agit du *«nombre de migrants qui se déplacent ou qui sont autorisés à se déplacer d’un pays à un autre en vue d’obtenir un emploi ou de s’établir dans le pays pour une période déterminée ».* (OIM, Glossaire de la Migration, N°9, 2007). En réalité, du point de vue démographique, les flux concernent toutes les personnes de nationalité nigérienne ou étrangère entrant qui entrent ou qui sortent (une ou plusieurs fois) du Niger durant une période donnée. Les flux migratoires ne concernent donc pas seulement les étrangers, mais également les ressortissants du pays d’accueil.

**Stock de migrants :** on parle de stocks de migrants pour désigner les effectifs de migrants (immigrants et émigrants) résidant dans un pays (en fonction des critères du pays) selon une certaine durée de séjour variant d’un pays à l’autre ou d’une institution à l’autre, quelles que soient les caractéristiques socioéconomiques (travailleurs, réfugiés, étudiants, etc.) des migrants. Pour le Niger, le stock des immigrants se réfèrent aux étrangers résidant dans le pays depuis au moins 6 mois (ou ayant l’intention de dépasser 6 mois), selon le critère temporel fixé dans les recensements de la population. Quant aux stocks des émigrants nigériens, il concerne tous les Nigériens vivant ou ayant l’intention de vivre à l’étranger, durant au moins une durée de 6 mois. Cependant, les informations issues de la base de données de l’OCDE pourraient principalement ne concerner que les migrants dits de longue durée (*long term*), conformément aux recommandations des Nations Unies.

**Réfugié (reconnu)*: c’e****st une personne qui, «craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n’a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »* (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1er a, § 2). (OIM, 2007).

**Demandeur d’asile** *«est une personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d’un Etat en qualité de réfugié en attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l’Etat considéré ; il est susceptible de faire l’objet d’une mesure d’expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu’une autorisation de séjour ne lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement.* (OIM, Glossaire de la Migration, N°9, 2007).

**Diaspora : «**État de dispersion d’un peuple ou d’un groupe ethnique à travers le monde. La notion de diaspora est fréquemment utilisée dans le but de revendiquer une identité commune malgré la dispersion du groupe» (OIM, 2007).

Ainsi, le terme diaspora utilisé ici se réfère aux émigrants reconnus comme tels, aux descendants des émigrants de longue durée (plusieurs années, voire plusieurs siècles) qui vivent actuellement à l’étranger quelles que soient leurs nationalités. On parle de Diaspora nigérienne, diaspora africaine (y compris les afro-américains), de diaspora noire, etc.

**Migration nette**

Pour un pays donné, la migration nette est la différence entre l’immigration internationale (I) et l’émigration internationale (E). Le calcul peut se faire sur la base des stocks ou des flux migratoires :

**Migration nette (absolue)= nombre (ou flux) d’immigrants - nombre (ou flux) d’émigrants**

La migration nette peut s’appeler également la balance ou le solde migratoire nette. Le taux de migration nette internationale peut également s’obtenir en faisant la différence entre le taux d’immigration internationale et celui de l’émigration internationale. Le taux de migration net interne (entre régions ou localités) se calcule de la même façon.

**Migrants en transit:** Il s’agit de migrants qui transitent par un pays avant d’atteindre leur point de destination. Le migrant en transit peut passer par plusieurs pays et ne séjourner que quelques jours (voire moins) avant de repartir vers leur zone de destination visée.

**Migration irrégulière ou migrant irrégulier** : «Migrant contrevenant à la réglementation du pays **irrégulière** d’origine, de transit ou de destination, soit qu’il soit entré irrégulièrement sur le territoire d’un État, soit qu’il s’y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu’il se soit soustrait à l’exécution d’une mesure d’éloignement» (OIM, 2007).

# INTRODUCTION GENERALE

La mobilité et en particulier la migration interne et internationale des populations ont toujours figuré parmi les préoccupations importantes des autorités politiques et administratives depuis l’indépendance du pays en 1960, avec l’adoption de dispositions juridiques, la signature d’accords bilatéraux, multilatéraux, régionaux ou internationaux. Pourtant, la migration n’a jamais fait l’objet d’un document d’orientation et de stratégies à part entière, alors que le phénomène a pris au fil des décennies, des proportions importantes voire inquiétantes. En fait, les questions de migration ont été traitées de manière transversale et marginale dans le cadre d’autres stratégies et programmes sectoriels : agriculture, urbanisation, travaux publics, politique de population, etc. Or, le besoin de disposer d’un cadre global et cohérent de gestion de la migration est apparu graduellement comme une nécessité face à l’importance des mouvements des populations vers les grandes villes du pays et vers l’extérieur depuis notamment les années 1980 avec les crises alimentaires récurrentes et les chocs économiques que le Niger continue de vivre.

Aujourd’hui, plusieurs facteurs et événements ont rendu évident le traitement organisé des questions de migration dans un cadre global d’orientation et d’interventions en relation avec la planification du développement économique et social et la recherche durable du bien-être des populations.

En premier lieu, depuis 1975, le Niger fait partie d’un espace d’intégration économique qui est la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Cette communauté a adopté le principe de la libre circulation des personnes et des biens entre les pays membres, ainsi que la facilitation du droit de résidence pour les ressortissants de cet espace. Cependant, l’application de ce principe est confrontée à de nombreuses difficultés et contraintes économiques, politiques et sociales souvent différentes d’un pays à l’autre. Ainsi, certaines disparités sont à la base du non-respect de ce principe et de certaines tracasseries sociales et administratives dont les ressortissants des États membres sont eux-mêmes victimes. Les crises économiques et politiques constituent des moments dramatiques qui dévoilent l’existence de graves problèmes d’intégration économique et sociale pour les migrants ouest africains dans leur propre espace géographique. La mondialisation des économies et la création d’espaces régionaux comme l’Union Européenne obligent plus que jamais les pays membres à chercher à construire une CEDEAO véritablement favorable à l’intégration économique, la libre circulation et de résidence mais également la protection des droits humains et en particulier ceux des migrants.

En deuxième lieu, pour de nombreux Ouest africains, mais également pour d’autres ressortissants de pays africains voire quelques fois d’autres continents comme l’Asie, le Niger est devenu un pays de transit pour atteindre le Maghreb ou certains pays Européens .Les Nigériens (y compris des femmes et des enfants) eux-mêmes font partie des principaux migrants clandestins qui, malgré de multiples risques mortels, passent par le désert de la région d’Agadez et le Sahara pour irrégulièrement entrer surtout en Libye et en Algérie. Dans ces conditions, les pays maghrébins et européens ont toujours multiplié les pressions sur les autorités nigériennes et sur les migrants de transit souvent réprimés sévèrement (expulsion, refoulement, tortures, etc.) lorsqu’ils sont pris en flagrant délit. Cette migration irrégulière aussi bien pour le Niger que pour les pays de destination renforce également l’insécurité avec notamment la création de réseaux de passeurs, le trafic de personnes (dont les enfants), les tracasseries et raquettes administratives, la contrebande de toutes sortes de biens y compris des armes et des stupéfiants.

En troisième lieu, la multiplication des crises politiques dans certains pays africains (voisins ou pas), a été un facteur d’accélération de mouvements migratoires volontaires ou forcés, avec l’arrivée de plusieurs centaines de retournés nigériens notamment de la Côte-d’Ivoire, de la Lybie, du Nigéria et de la Centrafrique. Les crises politiques ont également multiplié l’afflux de milliers de réfugiés au Niger, comme ceux venus du Mali (2012-2013) et du Nigéria (2013-2014). C’est pourquoi, la gestion des réfugiés et des retournés est devenue une préoccupation et une question humanitaire pour les autorités nigériennes et les organisations du Système des Nations Unies (SNU). Du coup, les interventions relatives à certaines formes de migrations ont pris une ampleur sans précédent au Niger.

En quatrième lieu, la migration interne notamment vers les centres urbains, est devenue plus importante, avec notamment les fréquentes crises alimentaires et les difficultés économiques en milieu rural. Cette migration rurale-urbaine vient compliquer la gestion des villes avec la création de quartiers spontanés insalubres comportant également des problèmes sécuritaires (délinquances, trafic de drogues, repères de voleurs, prostitution, etc.). L’afflux des migrants internes comme facteur négatif dans la gestion des villes a été souvent mentionné dans les déclarations de Politique générale des Gouvernements successifs ou dans les documents de planification du développement.

En cinquième lieu, l’observation empirique et de nombreuses études dont certaines émanent de la Banque Mondiale, ont permis de savoir que les migrants internationaux transfèrent des sommes d’argent importantes vers leurs pays d’origine. Les émigrants nigériens également envoient d’importantes sommes d’argent aux membres de leur famille et pour effectuer quelques investissements économiques. Par ailleurs, des transferts de compétences sont également effectués par des migrants, mais de manière relativement isolée, alors qu’au sein de la diaspora nigérienne, il y a des personnes hautement qualifiées qui peuvent également contribuer au développement de la science et de la technique dans son pays. C’est le cas également de certains migrants qui sont devenus de grands opérateurs économiques importants hors du Niger. Les autorités politiques ont compris que s’ils sont judicieusement impliqués et organisés, les émigrants et la diaspora nigérienne en général, peuvent être des acteurs économiques de premier plan pour le Niger. Le Niger a d’ailleurs organisé en 2011 un grand forum dans la perspective d’amener les Nigériens de l’extérieur (venus de 40 pays) à mieux participer au développement de leur pays[[2]](#footnote-3).

En vue de mieux prendre en compte les défis et enjeux sécuritaires, économiques, sociaux, politiques et scientifiques, soulevés par la migration dans toutes ses formes (migration de travail, d’accompagnement, demandeurs d’asile politique, réfugiés, refoulés, expulsés, migration choisie, etc.), il s’avère nécessaire et urgent de chercher à mettre en place une politique migratoire pour le bénéfice des populations et du Niger. C’est à cette finalité que vise à répondre le présent document qui s’articule autour de deux parties : La première fait l’état des lieux des migrations tandis que la deuxième partie présente les orientations stratégiques et de mise en œuvre de la politique nationale sur la migration.

# PREMIERE PARTIE

# ETAT DES LIEUX DES MIGRATIONS AU NIGER

# CHAPITRE 1 : CONTEXTE HISTORIQUE ET ACTUEL DE L’ETUDE ET CADRE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre rappel d’abord brièvement le contexte historique des migrations au Niger ainsi que du contexte général qui a motivé l’élaboration d’une politique de la migration au Niger. Ensuite, il est présenté, le cadre méthodologie de l’étude notamment la démarche ayant permis de faire l’état des lieux des migrations au Niger. Ce cadre méthodologique inclut également la présentation des différentes sources de données statistiques ayant permis de connaître l’importance et les caractéristiques des migrations internes et internationales au Niger.

## Brève histoire des mouvements migratoires au Niger

Selon les époques, il y a eu plusieurs types de migration dont le degré d’importance varie en fonction de plusieurs paramètres : la bonne maîtrise de la nature par l’homme, les guerres claniques ou entre entités politiques, le niveau de développement des Etats, etc. Ainsi, l’histoire des mouvements migratoires peut être subdivisée en trois grandes périodes qui restent bien entendu liées : la période précoloniale, la période coloniale et la période postcoloniale ou de la constitution de l’Etat souverain du Niger actuel. Bien que cette subdivision soit arbitraire et trop générale, elle permet de comprendre trois grands moments de l’histoire qui vont transformer les mouvements migratoires au Niger, dans leur nature, leur forme et leur volume.

### 1.1.1 Période précoloniale

La période précoloniale concerne commence avec la préhistoire pour s’arrêter à la fin du 19ème siècle correspondant au début de la colonisation de l’Afrique subsaharienne par des puissances européennes. Cette longue période peut bien entendu être subdivisée à son tour en plusieurs périodes ou phases dont les approfondissements vont au-delà de notre étude. Cependant, la période précoloniale a été surtout marquée par la conquête de l’espace nigérien par les populations actuelles avant l’arrivée des colonisateurs français.

Avant la colonisation française, l’espace nigérien actuel a été occupé par plusieurs communautés ou peules différents. Jusqu’à la fin du 19ème siècle, l’espace nigérien n’existait pas comme entité géographique indépendante. Il a été «partagé entre plusieurs hégémonies politiques [:] l’empire du Kanem Bornou à l’Est, l’empire Songhay à l’Ouest, les États Hausa au Sud, le sultanat de l’Ayar au Nord…» (Maïkoreima, 2006 :146). Les frontières de certaines de ces puissances politiques précoloniales «dépassaient largement le cadre nigérien actuel».

D’après plusieurs recherches, l’espace nigérien a été peuplé à la suite de nombreuses migrations depuis la nuit des temps. Ainsi, le peuplement du territoire nigérien date de plusieurs millions d’années. Selon des études archéologiques, l’occupation des bonnes zones préhistoriques notamment l’Aîr Ténéré, le Kawar, le Djado et la Tapoa était déjà attestée à l’époque paléolithique dite de la «première pierre taillée par l’homme», il y a plus de 2 millions d’années (Gado et collègues, 2006). Par la suite, vont se constituer grâce en partie à la migration, des royaumes et de grandes entités comme l’Empire du Mali, l’Empire Songhoï, les États théocratiques du 18ème et 19ème siècles d’Ehadj Omar, d’Ousmane Dan Fodio ou de Samori Touré (Salvaing 2005). L’invasion avec succès des marocains au 16ème siècle va également entraîner l’arrivée de populations Songhaï-Zarma dans la partie Ouest du Niger jusque dans les territoires actuels du Bénin (Gado Boureima, 1995; Cissoko, 2006). En fait, la migration des Zarma vers la boucle du Niger a débuté depuis le 10ème avec le Mali Béro et s’est poursuivie jusqu’au 19ème siècle. Des communautés importantes Zarma se sont également déjà installées dans les pays côtiers (Bénin, Côte-d’Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo), mais aussi au Burkina Faso et au Soudan (Gado, 1995 : 196). L’importance des stocks de migrants vers les pays côtiers s’explique donc en partie par des raisons historiques de traditions migratoires. Selon cet auteur, ces migrations historiques s’expliquent par plusieurs raisons : «le problème de la survie de groupe liée aux sécheresses, famines et épidémies; le rôle joué par l’Islam; les conflits armés du 19ème siècle…comme les guerres,

Les principaux mouvements migratoires de la période précoloniale se caractérisent par des «migrations des peuples »[[3]](#footnote-4) ou «migrations de peuplement» ou encore migrations de survie du groupe (colonisation de nouvelles terres, insécurité due aux guerres et rivalités politiques, famines, sécheresse, désertification, etc.) et dans une moindre mesure des migrations religieuses liées à l’expansion de l’Islam (Djihad et éducation coranique) et aux pèlerinages.

Les migrations des peuples ou migrations de survie du groupe sont surtout caractérisées par:

* la recherche de bons espaces de chasse, de cueillette, de pêche et plus tard de bonnes terres agricoles et pastorales, date de l’ère paléolithique (Gado et al., 2006) et se poursuivent jusqu’à présent avec des intensités relativement réduites. Les crises environnementales (sécheresses, famines, désertification, etc.) vont également par la suite, intensifier la colonisation de nouvelles terres.
* la recherche de zones de sécurité à cause des guerres, des rivalités politiques, de l’expansion de l’Islam (Salvaing, 2005).

Les migrations dues aux guerres qui ont entraîné le déplacement de prisonniers de guerres d’une entité politique à l’autre. Les prisonniers de guerres deviennent des esclaves dans certaines sociétés comme celles des Zarma et des Songhay (Gado Boureima, 1995).

Les migrations religieuses ont également apparue avec la volonté de certains groupes sociaux de répandre la religion islamique par la guerre, le commerce ou l’école coranique en Afrique de l’Ouest contre d’autres formes de religions (Cissoko, 2006). L’Introduction de l’Islam dans l’espace nigérien date du VIIème siècle à travers notamment les «agents marchands et quelques lettrés arabo-berbères» (Maïkoreima, 2006). Mais c’est entre surtout le XVème et le XIXème siècles que l’Islam se répandit plus rapidement à travers des dirigeants politiques de divers horizons de l’espace nigérien. La pénétration avec succès de l’Islam a également provoqué des migrations de pèlerinage vers les terres saintes de l’Islam. La présence au Soudan de milliers ou de millions de personnes (selon certaines affirmations) dont les ancêtres sont originaires de l’espace nigérien, atteste de l’importance de cette forme de migration qui se faisait en groupe (en caravane et à pied). Au cours des pèlerinages, de nombreuses personnes ont fini pour de raisons diverses, par rester dans des pays de transit comme le Soudan, soit à l’allée ou au retour de la Mecque (Gado Boureima, 2000: 199). Selon la même source, le Nigéria a également accueilli de ressortissants de l’espace nigérien actuel, partis chercher le savoir islamique.

### 1.1.2. Période coloniale

La colonisation française vers la fin du 19ème et du début 20ème siècles a eu comme effet de fixer de manière durable certaines communautés qui vivaient dans l’espace nigérien actuel. En effet, les conquêtes territoires de nature politico-militaire par les populations locales à travers leurs chefs, vont être considérablement ralenties voire stoppées par les conquêtes coloniales, malgré les multiples résistances à la pénétration militaire et l’implantation administrative des français (Gado Boureima, 2000; Malam Issa, 2006).

La période coloniale est relativement plus courte puisqu’elle a pris officiellement fin avec l’accession à la souveraineté internationale du territoire nigérien en 1960. Cette période va surtout être caractérisée par trois nouveaux types de migrations en relation étroite avec le travail: des migrations volontaires (sans contraintes humaines) et surtout forcées et le développement progressif de l’émigration internationale. Bien entendu, les conquêtes de nouvelles terres agricoles par les populations, vont également se poursuivre, mais de manière plus localisées.

Les migrations volontaires

Les migrations volontaires (sans intervention humaine de type militaire ou politique) de l’époque coloniale ont été surtout provoquées dans des crises alimentaires qui ont poussé des populations nigériennes à chercher des zones plus fertiles ou à émigrer vers des villes nigériennes ou étrangères au cours notamment du 20ème siècle en pleine période coloniale selon un spécialiste des famines (Gado, 200). Ainsi, l’émergence de nouvelles villes modernes va attirer des populations locales qui vont chercher des opportunités de travail et de bien-être dans l’espace urbain ou vers des zones d’exploitation de ressources naturelles (plantations agricoles, sites miniers, etc.) notamment dans des pays Côtiers comme la Côte-d’Ivoire et le Ghana (Rouch, 1956; Gado, 2000). A travers des enquêtes au Ghana dans les années 1950, Jean Rouch notait déjà que dans les années 1930, *«les Zerma se spécialisèrent dans la revente des tissus, la revente du bois et du charbon dans les grandes villes»* (Rouch, 1956 :53). Ces flux migratoires sont toujours maintenus et se sont même intensifiés avec le développement des moyens de transports modernes et l’allègement des barrières entre les pays dans le cadre de la CEDEAO.

Les migrations forcées

Les migrations forcées dans l’espace nigérien notamment des villages vers les nouvelles villes en construction ont été provoquées par les recrutements forcés dans l’armée coloniale et les travaux forcés pour la réalisation d’infrastructures routières et d’habitations permettant de consolider l’implantation de l’administration coloniale et faciliter le développement de l’économie coloniale. Les exactions coloniales à travers les recrutements de jeunes recrues dans l’armée coloniale, les prélèvements de l’impôt et les travaux forcées, ont entraîné des migrations massives à la fois interne et internationale vers des pays côtiers (Gado, 2000).

### 1.1.3. Période postcoloniale

Grâce aux traditions migratoires avant et pendant la période coloniale, les flux migratoires vont s’intensifier vers les pays côtiers sous forme de migrations davantage gérer par les familles pour des raisons essentiellement d’amélioration des conditions des migrants et de leurs ménages. Mais d’autres formes de migrations vont également se développer ou apparaître et toucher plusieurs catégories de personnes :

* les migrations agricoles avec l’extension des zones de cultures agricoles dans d’autres espaces du pays. A cause de la pression démographique qui pousse aux partages des terres avec l’héritage, de la désertification ou de la dégradation des terres agricoles surexploitées, certains agriculteurs sont obligés de s’éloigner de plus en plus du terroir (Gado, 2000);
* les migrations sociales provoquées par les mariages intercommunautaires, l’apprentissage d’un métier, l’éducation scolaire laïque ou religieuse, etc.;
* Les migrations de travail vers les centres urbains nationaux ou extérieurs, et vers les sites d’exploitation de minerais (or, uranium, etc.). Elles concernent aussi bien les hommes, les femmes et les mineurs;
* Les migrations liées au trafic des personnes et des enfants;
* Les migrations irrégulières vers les pays du Maghreb et vers certains pays occidentaux;
* Les migrations de retour pour des raisons d’insécurité politique dans certains pays d’accueil
* L’afflux de réfugiés fuyant les guerres et l’insécurité politique dans leur pays d’origine;
* etc.

La présente étude traite de ces différentes formes de migration de l’époque actuelle.

## 1.2. Contexte général actuel de l’étude

La présente étude s’inscrit dans un contexte général à trois dimensions : régionale, internationale et nationale.

### 1.2.1. La CEDEAO : un espace favorable à la libre circulation des personnes et des biens

Outre l’Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Niger fait partie d’un espace géoéconomique plus large qui est la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975, dans la perspective de promouvoir une union économique dans un espace d’intégration régionale ouest africain. Dès le début du processus, la libre circulation a été au cœur de la stratégie de mise en œuvre des chantiers de l’intégration régionale. En effet, l’alinéa 1 de l’article 59 du traité révisé précise que *« les citoyens de la Communauté ont le droit d’entrée, de résidence et d’établissement et les États membres s’engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté conformément aux dispositions des protocoles y afférents »*. Cependant, le Traité de la CEDEAO ne définit pas clairement une politique migratoire appuyée par des objectifs spécifiques et des stratégies de sa mise en œuvre. Il énonce plutôt quelques axes portant sur des aspects de la migration favorisant une mobilité intra-régionale des personnes, des biens, des services et des capitaux permettant d’assurer la paix, le développement économique et la coexistence pacifique entre les communautés de la région.

Par ailleurs, en dépit des avancées constatées en matière de la libre circulation dans l’espace communautaire, les dispositions prises par les hautes autorités (protocoles, conventions, etc.) ne sont pas suivies du même degré d’application dans tous les États pour diverses raisons. Au regard des difficultés relatives à la libre circulation et face à la volonté manifeste des instances décisionnelles de la CEDEAO de créer un espace communautaire sans frontière, l’élaboration d’un cadre stratégique régional en matière de migration est apparue nécessaire pour servir de référentiel aux États membres.

En tant que membre de la CEDEAO, Le Niger a donc besoin de disposer d’une politique nationale de migration du fait des rôles qu’il joue en tant que pays de départ, d’accueil et de transit des migrants. Cela d’autant plus que les flux migratoires nigériens en direction des autres pays membres sont en nette augmentation et que la migration interne est très intense entre les différentes régions du pays.

### 1.2.2. Un contrôle plus serré des flux migratoires vers les pays développés

Au niveau international, la migration est devenue un élément essentiel qui favorise et qui participe à la mondialisation économique et socioculturelle. Cependant, la migration est au centre de plusieurs controverses du fait des avantages et des risques qu’elle engendre dans les pays d’accueil, de départ voire de transit. A cet égard, un certain nombre de faits méritent d’être soulignés : d’abord le vieillissement des populations dans les pays développés a rendu nécessaire le recours à la migration pour les économies de ces pays. Cependant, les pays demandeurs de migrants internationaux comme les États Unis, le Canada et certains pays Européens (France, Allemagne, Angleterre, Belgique, Italie, Espagne, etc.) ont mis en place des dispositifs juridiques, politiques et sécuritaires pour contrôler les flux d’immigrants internationaux, notamment ceux venants de pays en développement et en particulier d’Afrique. En clair, pour contrôler et limiter les flux migratoires, des politiques relatives à la migration ont été adoptées et mises en œuvre par les pays développés.

Mais, malgré les mesures mises en place, y compris les contrôles frontaliers, la migration irrégulière des pays en développement vers les pays développés est devenue une pratique courante effectuée dans des conditions de déplacement à hauts risques qui entrainent souvent des pertes importantes en vies humaines[[4]](#footnote-5).Le Niger n’est pas épargné par le phénomène de la migration irrégulière et dangereuse.

### 1.2.3. Des migrations de survie effectuées dans de conditions dangereuses au Niger

Depuis l’indépendance du pays, l’émigration internationale des Nigériens s’est amplifiée et s’est diversifiée vers tous les continents avec toutefois une prédominance de la migration vers d’autres pays africains. Cependant, une partie de cette émigration s’effectue de manière irrégulière ou illégale vers l’Afrique du Nord. En effet, sur le plan des migrations internationales, le Niger se caractérise également par l’existence de déplacements clandestins fréquents vers des pays du Maghreb aussi bien de Nigériens que d’Africains ou même de personnes originaires du continent asiatique, à travers des réseaux qui organisent la clandestinité migratoire.

La volonté des pouvoirs publics de mettre en place une politique migratoire est également motivée par les drames mortels qui surviennent souvent lors de la traversée du désert saharien par des candidats à l’émigration vers notamment la Lybie et l’Algérie. Ces drames interviennent en général dans les conditions de déplacements clandestinement organisés et peu sécuritaires. Il s’agit pour l’essentiel de migration de travail touchant des hommes adultes. Mais, des événements récents ont révélé que le phénomène touche également des femmes et des enfants qui vont en Algérie pour diverses motivations (mendicité, travail salarié ou non, etc.). Ainsi, en cherchant à atteindre les frontières algériennes, plus de 80 femmes dont 52 enfants sont morts dans le désert nigérien en octobre 2013, suite à une panne technique du camion qui les transportait. Plusieurs groupes de migrants de cette catégorie ont soit péri dans le désert, soit ont été refoulés par les forces de sécurité du Niger patrouillant le long des frontières septentrionales de ce pays. Aussi, la nécessité de prendre des mesures renforcées de contrôle des frontières, mais également de lutte contre la pauvreté est-elle apparue comme une urgence.

La traversée clandestine du Sahara est également effectuée par des migrants étrangers ressortissants d’autres pays africains qui sont en transit vers des pays européens. Les tentatives plus ou moins fructueuses de migrations vers le Maghreb puis l’Europe se sont effectuées depuis plusieurs décennies, faisant ainsi du Niger un pays de transit privilégié du fait de ses frontières longues et poreuses avec la Lybie et l’Algérie[[5]](#footnote-6).

### 1.2.4. Les retombées économiques de la migration

Malgré les multiples risques liés à la migration qu’elle soit régulière ou illégale, de nombreuses études et des statistiques internationales montrent que la migration présente des avantages économiques aussi bien pour les pays d’accueil bénéficiant de main d’œuvre souvent déjà formée et en bonne santé, mais également pour les pays de départ auxquels elle occasionne des retombées économiques importantes à tel point que l’on a parlé de «manne migratoire».

Ainsi, l’observation empirique et des études réalisées ont permis de savoir que les émigrants nigériens ont effectué dans leur pays des transferts d’argent et des investissements importants surtout dans l’immobilier. La présente étude permettra de connaître un peu mieux l’importance des transferts de fonds et les types d’investissements effectués par des migrants nigériens. De même, une politique migratoire devrait s’intéresser aux stratégies et actions à mettre en place pour permettre aux migrants de mieux contribuer au développement de leur pays d’origine. Les autorités nigériennes et divers acteurs ont de plus en plus pris conscience des opportunités d’investissement dont le pays pourrait bénéficier avec les migrants devenus riches à l’extérieur. La politique en matière de migration devrait permettre de mieux impliquer dans le développement du pays, les migrants nigériens ayant des capacités financières importantes.

Par ailleurs, il faut mentionner qu’il est bien connu que les émigrants nigériens appuient significativement leurs familles restés au pays, sur divers plans : financier, alimentaire, etc. L’émigration est d’ailleurs perçue au Niger comme une stratégie de survie permettant aux familles de subvenir plus ou moins significativement à leurs besoins vitaux. D’où l’intérêt également de mener dans le cadre de l’état des lieux des migrations, une étude qualitative dans toutes les régions du Niger pour écouter quelques acteurs divers sur ces aspects.

## 1.3. Démarche méthodologique générale

## 1.3.1. Description

L’élaboration de l’état des lieux des migrations au Niger a été faite sur la base de plusieurs démarches méthodologiques sur la période allant de septembre à décembre 2013 :

* Mise en place d’une plate-forme et d’un comité interministériel;
* Collecte de documents dans différents ministères et entretiens avec des acteurs dans la capitale (Liste en annexe);
* Missions de terrain dans les sept (7) autres régions du pays, en vue de collecter des données, recueillir les perceptions, des explications sur les causes et les conséquences des migrations et des propositions de solutions selon des responsables et cadres administratifs de l’État ainsi que de migrants eux-mêmes (Liste en annexe);
* Mise en commun, partage et exploitation de la documentation écrite et orale collectée. Il s’agit des rapports d’opérations de collecte (recensements, enquêtes), des divers rapports d’études et de recherches, des données administratives (police, services régionaux, etc), des données d’entretiens réalisés dans les régions par les consultants, des données nationales et internationales consultées sur l’Internet, etc.

## 1.3.2. Difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées, il faut surtout souligner :

* Le démarrage tardif de l’étude du fait de certaines procédures administratives;
* Les difficultés d’obtenir rapidement des rendez-vous avec des responsables et cadres administratifs à Niamey ainsi qu’avec certaines coopérations;
* les difficultés d’obtenir des données nationales avec la Police Nationale notamment les rapports annuels de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) à Niamey.

## 1.4. Principales sources et caractéristiques des données de routine

Au Niger, il y a plusieurs sources de données sur les migrations internationales et internes avec des qualités différentes. Les principales sources nationales concernent: les données de routine, les enquêtes et les recensements généraux de la population. Pour compléter les statistiques nationales, il est nécessaire de recourir également à des sources internationales.

### 1.4.1. Les données de routine des postes frontaliers et aéroportuaires

#### *1.4.1.1. Définition*

Par données de routine, il faut comprendre les données journalières ou régulières collectées par l’administrative publique à travers ses services spécialisés. Au plan national, les données de routine sur les migrations sont produites par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) du Ministère chargé de l’Intérieur. Les rapports annuels de la DST présentent plusieurs types d’informations portant notamment sur:

* Les entrées et sorties provenant des postes frontaliers terrestres et aéroportuaires internationaux (Niamey et Agadez) ;
* Le nombre de permis de séjour établis ou renouvelé ;
* Le nombre de visas de séjour délivrés au Niger ;
* Le nombre d’étrangers non autorisés à entrer au Niger ;
* Le nombre de Nigériens refoulés de l’extérieur;
* Le nombre de Nigériens refoulés à l’entrée des frontières terrestres avec des pays voisins (refus d’entrée);

Les caractéristiques et limites de chacun de ces types d’informations sont présentées séparément ci-après (pour les définitions nationales relatives à la migration voir le glossaire).

#### 1.4.1.2. Les données des flux d’entrées et sorties des postes frontaliers

Les postes frontaliers concernent les voies terrestres et aériennes internationales. Il existe 14 postes frontaliers terrestres répartis comme suit dans les différentes régions du pays :

* Dan Issa et Madarounfa (région de Maradi);
* Konni (région de Tahoua);
* Dan Barto et Tinkim (région de Zinder);
* Assamaka, Dirkou et Madama (région d’Agadez);
* N’Guigmi et Bosso(région de Diffa);
* Gaya et SabonBirni(région de Dosso);
* Yassan et Makalondi (région de Tillabéry).

Quant aux postes aéroportuaires internationaux, ils sont au nombre de deux (2) et se répartissent entre Niamey la capitale politique et Agadez située dans le Nord du pays.

Au niveau des postes frontaliers terrestres, les données sont collectées tous les jours et transmises régulièrement par radio aux Directions régionales et à la Direction centrale à Niamey. Malheureusement, les données transmises et publiées ne présentent que la nationalité des migrants, les autres informations comme l’âge, le sexe, la durée du séjour, le motif du voyage, sont absentes des rapports annuels, bien qu’il semble que toutes ces informations existent dans les registres établis par les agents des postes frontaliers. En tout état de cause, de telles informations ne sont pas exploitées à des fins statistiques.

Par ailleurs, les quatorze postes frontaliers existants sont insuffisants pour couvrir les entrées et les sorties effectuées sur le territoire nigérien dont la superficie dépasse 1,2 million de km². La DST elle-même reconnaît que ses capacités d’action sont actuellement limitées même si des dispositions sont envisagées à travers la coopération internationale (notamment française) pour doter le pays de technologie de pointe en matière de communication par voie satellitaire, en vue d’assurer une liaison plus rapide entre les structures déconcentrées et le niveau central, ainsi qu’une surveillance plus adéquate et efficace des frontières terrestres partagées avec sept (7) autres pays de la sous-région.

Pour le moment, ces postes frontaliers ne sont même pas dotés de matériels informatiques et quelques fois même l’électricité nécessaire pour traiter adéquatement les données collectées qui s’entassent au fil des ans leur fait défaut. Outre le renforcement des capacités techniques nécessaires en termes de ressources humaines et matérielles (notamment ordinateurs et accessoires), il apparaît également urgent de réorganiser la compilation des données des postes frontaliers de telle sorte que les informations fournies soient traitées sur ordinateur et selon plusieurs variables pertinentes (nationalité, sexe, âge, durée de séjour, etc.).

Il faut également préciser que l’accès aux données en matière de migration de la DST n’est pas facile, car elles relèvent de la sécurité nationale du pays. Cependant, quelques données ont pu être obtenues et quelques informations utiles ont pu en être tirées. Mais en réalité, on peut considérer que les données sur les migrations disponibles à la DST ne sont pas suffisamment fiables ou exhaustives pour permettre de connaître les immigrants qui viennent chaque année s’installer dans le pays, ni même pour déterminer le stock d’immigrants résidents.

#### 1.4.1.3. Les données sur les personnes refoulées, expulsées ou retournées

Les données relatives aux personnes refoulées, expulsées ou retournées concernent aussi bien les étrangers que les Nigériens.

Les refoulés désignent les Nigériens qui, généralement pour absence de documents de voyage requis (carte d’identité, carte de la CEDEAO ou visa) n’ont pas été admis à traverser les frontières par les forces de sécurité des pays voisins. Du côté du Niger, des étrangers peuvent subir également le même sort pour généralement défaut de visa d’entrée au niveau des postes frontaliers terrestres.

Les expulsés concernent les Nigériens rapatriés de force par les forces de sécurité des pays voisins ou lointains. Les raisons peuvent être multiples : absence de permis de séjour, soupçon d’appartenance à des groupes d’intégristes religieux (Cas du Nigéria), réduction de l’insécurité dans le pays, etc. Le Niger également a eu à expulser des étrangers généralement en situation irrégulière.

Les retournés désignent précisément les émigrants Nigériens qui volontairement ont choisi de revenir au pays pour des raisons de sécurité (notamment la guerre en Côte d’Ivoire en 2011 ou au Mali en 2012, etc.) ou pour mettre fin à leur situation de migrants irréguliers (cas notamment des retournés de la Lybie avant la guerre civile de 2011).

#### 1.4.1.4. Les données relatives au nombre de visa de séjour délivrés

La DST établit également des statistiques relatives aux demandes de visa à l’entrée du Niger pour les étrangers n’ayant pas pu remplir les formalités avant leur départ. Les intéressés doivent ensuite se présenter le plutôt possible à la DST pour obtenir leur visa. Cependant, les statistiques relatives aux visas présentent deux types de limites : d’une part, elles ne concernent que les étrangers qui demandent le visa à leur arrivée au Niger et d’autre part, les ressortissants de certains pays sont exemptés de formalités de visa (ceux appartenant à l’espace CEDEAO et ceux ayant conclu des accords avec le Niger comme la Tunisie, le Maroc, etc.).

### 1.4.2. Les données sur le nombre d’immigrants internationaux

#### 1.4.2.2. Caractéristiques et limites des données sur les immigrants

Dans ses rapports annuels, la DST publie des informations relatives à l’établissement ou le renouvellement du permis de séjour exigé des immigrés qui viennent s’installer au Niger pour une période d’au moins trois mois. Il s’agit de données de stock (et non de flux annuels) d’immigrants. Malheureusement, beaucoup de personnes étrangères, notamment les ressortissants de la CEDEAO[[6]](#footnote-7) ne respectent pas cette disposition ou ne renouvellent pas toujours leur permis arrivé à échéance. Aussi, le nombre de permis de séjour établis ou renouvelés n’est pas fiable pour avoir une estimation du nombre d’immigrants au Niger. En outre, certaines nationalités, comme les ressortissants du Mali et du Tchad, sont exemptés de permis de séjour, selon des accords signés avec le Niger depuis 1960. De même, la mise en œuvre des textes de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) relatifs à la libre circulation des personnes et des biens complique l’application des textes nationaux en matière d’immigration, notamment l’établissement du permis de séjour qui n’est pas toujours considéré comme obligatoire par des immigrés établis au Niger.

Pour connaitre les effectifs et les caractéristiques des immigrants venant d’autres pays et des émigrants nigériens il faut utiliser des sources de données comme celles des recensements généraux de la population, celles des enquêtes spécialisées et certaines sources internationales (Banque Mondiale, Nations Unies, etc.).

## 1.5. Principales sources de données d’opérations de collecte ponctuelle

Par opérations de collecte, il faut comprendre les données collectées de manière ponctuelle ou selon des intervalles de plusieurs années. C’est le cas des recensements généraux de la population et de l’habitat (RGPH) et des enquêtes spécialement destinées à mesurer et analyser les migrations. Les données des opérations de collecte sont relativement plus fiables et complètes que celles qui sont collectées de manière routinière.

### 1.5.1. Caractéristiques des données migratoires des recensements

Les données de recensement général de la population ne portent pas sur les flux des migrations, mais sur les stocks (effectifs existant) de migrants. Depuis 1960, le Niger a organisé quatre recensements généraux de la population (1977, 1988, 2001 et 2012). Ces recensements ont permis de mieux connaître les effectifs et certaines caractéristiques des immigrants internationaux, des immigrants et émigrants internes et des migrants de retour au Niger ou dans leur région d’origine. Au Niger, les opérations de recensement général de la population ne se sont intéressées à la collecte des données sur l’émigration internationale.

### 1.5.2. Caractéristiques des données migratoires des enquêtes

En termes de définition du migrant, les enquêtes spécialisées réalisées au Niger utilisent les mêmes définitions que les recensements généraux de la population. Cependant, les données d’enquêtes ne portent que sur un échantillon représentatif de la population totale. L’un des avantages des enquêtes réside dans le fait que relativement aux migrations, elles offrent les mêmes informations que les recensements, et qu’en outre ces informations sont encore plus diversifiées. Ainsi, contrairement aux recensements, les enquêtes sur les migrations permettent de connaître: l’âge à la migration, les activités réalisées dans le lieu d’accueil, les migrations multiples, les motifs des migrations, l’organisation de la migration (décisions de partir, financement du déplacement, etc.), les transferts d’argent, etc.

Par ailleurs, les enquêtes sur les migrations réalisées au Niger fournissent au cours d’une période récente (par exemple les 5 dernières années) des informations sur l’immigration internationale mais aussi sur l’émigration internationale contrairement aux recensements.Ainsi, les enquêtes permettent de connaître également les flux migratoires au cours d’une période de référence et non pas seulement les stocks de migrants.

Le Niger n’a organisé jusqu’à présent que deux enquêtes en matière de migration :

* l’Enquête nigérienne sur les migrations et l’urbanisation (ENMU) réalisée entre 1992 et 1993 par la Direction Nationale des Statistiques et des Comptes Nationaux (DSCN);
* l’Enquête nationale sur la migration au Niger (ENAMI) en 2011 par l’Institut National de la Statistique (ex DSCN)

Les données des deux enquêtes sont comparables, car elles ont utilisé les mêmes définitions de migrant et la même méthodologie de collecte. Par ailleurs, l’ENAMI s’est largement inspirée de la méthodologie et des questionnaires de l’ENMU.

## 1.6. Les sources internationales : Caractéristiques et limites des données internationales

Pour compléter certaines données sur les migrations, il a fallu recourir à des sources de données publiées par des organismes internationaux. Il s’agit des données fournies par la Banque Mondiale, le Development Research Centre (DRC) on Migration de l’Université de Sussex (Royaume-Uni), la Division de la Population des Nations Unies, le HCR et la BCEAO.

Les données publiées par les Nations unies sont des estimations globales, quinquennales, du nombre de migrants internationaux résidant dans chaque pays. Ces estimations s’appuient essentiellement sur le nombre de personnes nées hors du pays où elles résident (ou ayant une nationalité différente de celle de ce pays) fournis par les recensements généraux de la population, auxquelles sont ajoutés les réfugiés relevant du Haut Commissariat aux réfugiés (Guengant, 2007). Elles portent sur le stock de migrants internationaux dans chaque pays depuis 1960 et ont été construites par interpolation, rétropolation et extrapolation à partir de ces données. Les données des Nations Unies ne portent pas sur les caractéristiques des migrants (âge, sexe, niveau d’instruction, profession, etc.).

Le rapport 2006 « Perspectives des migrations internationales », contient les premières statistiques harmonisées sur les flux d’immigration à long terme dans la plupart des pays de l’OCDE (OCDE, 2006 et 2007). Il permet de savoir le nombre de Nigériens résidant dans ces pays, leur âge, leur niveau d’éducation et les activités professionnelles exercées.

La Banque mondiale dispose également de données sur les migrations qui permettent d’avoir le stock des immigrants, des émigrants, les dix pays d’origine des immigrants résidants au Niger et de destination des émigrants nigériens, les transferts d’argent des migrants. Ces données sont compilées dans « *Migration and Remittances Facbook*» publié chaque année par la Banque Mondiale.

Le Development Reasarch Center (DRC) on Migration de l’Université de Sussex (Royaume Uni) dispose aussi de données sur les stocks des migrants internationaux dans tous les pays du monde. Ces données permettent également de connaître les pays d’accueil de migrants nigériens. Cependant, comme celles de la Banque Mondiale et des Nations Unies, les données du DRC ne présentent pas également des informations sur les caractéristiques de base des migrants (âge, sexe, niveau d’instruction, profession, etc.) (pour les définitions internationales relatives à la migration voir le glossaire).

Parmi les autres limites, on peut noter également que ces données ne tiennent pas compte des migrants irréguliers ou non recensés dans les divers pays d’accueil. Malgré leurs limites toutes ces sources internationales sont utiles pour permettre d’avoir quelques informations chiffrées sur les Nigériens résidant à l’extérieur de leur pays.

# CHAPITRE 2 : LES MIGRATIONS INTERNES

## Les migrations internes traitées dans ce chapitre ne concernent que les échanges entre les régions et les départements. Cette restriction est due aux données utilisées qui ne portent que sur ces aspects.

## 2.1. Définition et caractéristiques

Dans cette étude, la migration interne concerne les changements de résidence effectués par les Nigériens au sein même de leur pays. Compte tenu de la disponibilité des données, les mouvements migratoires étudiés concernent surtout les échanges interrégionaux (entre les régions) et intra-régionaux (au sein d’une région mais d’un département à l’autre). Les informations sur ces échanges migratoires et sur les effectifs de Nigériens ayant changé de lieu de résidence d’une région à l’autre ou au sein de leur région, ne sont disponibles que dans les rapports d’analyse des recensements généraux de la population et des enquêtes sur les migrations (pour les définitions démographiques relatives à la migration voire le glossaire).

Le critère de durée de séjour d’au moins 6 mois, s’applique aussi bien aux migrants internes que les migrants internationaux au niveau des opérations de collecte ponctuelle de données ou à intervalles de plusieurs années. Cependant, pour des besoins spécifiques d’informations, on peut ne pas considérer ce critère de 6 mois, afin de tenir compte de certaines circonstances et de certains types de déplacements. On peut ainsi parler de : migration ancienne (plusieurs années), migration saisonnière (d’une saison à l’autre), migration conjoncturelle (lors des crises alimentaires par exemple), migration de travail (pour effectuer des travaux pendant une certaine durée plus ou moins longue), migration sociale (occasionnée par les mariages, les études, l’apprentissage, la mendicité…), etc.

Les statistiques présentées dans ce chapitre concernent tous ces types de migration selon l’année et les périodes de collecte de données. Il faut mentionner également que la migration interne ne concerne pas que l’exode rural qui est présenté comme un mouvement du milieu rural vers les villes du pays. En effet, il y a également des migrations rural-rural et urbain-rural. L’étude s’est surtout intéressée aux migrations des zones rurales vers le milieu urbain qui constituent une préoccupation pour les pouvoirs publics au niveau notamment de la gestion des villes.

## 2.2. Ampleur des migrations internes : Très peu de Nigériens migrent

Pour mesurer l’ampleur des migrations internes, il faudrait tenir compte des personnes toujours migrantes (migrants subsistants) et celles qui sont revenues dans leur département ou leur région d’origine, au moment de la collecte des données de recensements ou d’enquêtes. Sur cette base et en tenant compte des critères de définition du migrant interne, on peut distinguer :

* les Nigériens ayant eu une expérience migratoire récente ou ancienne (vieux migrants et migrants de retour);
* les Nigériens toujours migrants internes («vrais» migrants ou migrants subsistants);
* les Nigériens ex-migrants internes.

### 2.2.1. Proportion des Nigériens migrants internes ou ayant une expérience migratoire

Selon le RGPH de 2001(tableau 1), seuls 8 Nigériens sur 100 (7,9%) sont des migrants internes ou ont eu une expérience migratoire récente ou ancienne (BCR, 2005). L’ENAMI 2011 a trouvé environ 6 Nigériens sur 100 (6,5%), avec sans doute une sous-estimation des migrations internes au niveau de cette enquête nationale (INS, 2013-Draft). Ainsi, *sans être un phénomène négligeable, la migration interne ne concerne pas la plupart des Nigériens. Autrement dit, la plupart des Nigériens ne sont pas des migrants.* Cependant, la mobilité (déplacements) de courte durée doit sans aucun doute être très fréquente au sein de la population.

Cependant, si on cumule la migration interne, l’émigration internationale ainsi que la migration internationale de retour, l’effectif des Nigériens qui migrent devient plus important. En effet, selon l’ENAMI de 2011, plus d’un million de migrations «ont été réalisées sur les cinq dernières années, soit une moyenne de 228.008 migrations par an. Les migrations internationales (à destination ou en provenance des autres pays) sont au nombre de 871.014 et celles effectuées à l’intérieur du pays s’élèvent à 269.024» (INS, 2013 :46).

Tableau 1  : Migrants internes (intra-régionales et interrégionales)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RÉGIONS** |  | **Statut migratoire 2001** | |  |  |  | **Statut migratoire 2011** | |  |  |
| **Migrants internes subsistants** | **Migrants internes de retour** | **Total migrants internes durée de vie** | **Non Migrants internes** | **Population résidente totale (sans les nomades)** | **Migrants internes subsistants** | **Migrants internes de retour** | **Total migrants internes durée de vie** | **Non Migrants internes** | **Population résidente totale (sans les nomades)** |
| Agadez | 22,9 | 2,2 | 25,1 | 74,9 | 100,0 | 8,4 | 1,7 | 10,0 | 90,0 | 100,0 |
| Diffa | 6,0 | 0,9 | 6,9 | 93,1 | 100,0 | 3,7 | 2,1 | 5,8 | 94,2 | 100,0 |
| Dosso | 3,6 | 2,3 | 5,9 | 94,1 | 100,0 | 4,0 | 5,7 | 9,7 | 90,3 | 100,0 |
| Maradi | 3,7 | 1,4 | 5,1 | 94,9 | 100,0 | 1,2 | 1,3 | 2,4 | 97,6 | 100,0 |
| Tahoua | 3,1 | 1,4 | 4,5 | 95,5 | 100,0 | 2,8 | 6,7 | 9,5 | 90,5 | 100,0 |
| Tillabéry | 3,3 | 2,2 | 5,5 | 94,5 | 100,0 | 1,9 | 3,5 | 5,4 | 94,6 | 100,0 |
| Zinder | 3,7 | 1,9 | 5,6 | 94,4 | 100,0 | 1,5 | 2,7 | 4,3 | 95,7 | 100,0 |
| Niamey | 36,1 | 3,2 | 39,2 | 60,8 | 100,0 | 9,8 | 2,3 | 12,1 | 87,9 | 100,0 |
| Total | 6,1 | 1,9 | 7,9 | 92,1 | 100,0 | 2,9 | 3,7 | 6,5 | 93,5 | 100,0 |
| **Effectifs** | **633.073** | **193.805** | **826.878** | **9.630.374** | **10.457.252** | **336.918** | **427.231** | **764 149** | **10.929.431** | **11.693.580** |

On remarque également que la part des migrants de retour dans la population totale est très faible : moins de 1,9% en 2001. Pour l’année 2011, les données indiquent qu’il y avait plus de migrants de retour que de migrants subsistants. Faut-il voir dans ce résultat un effet, des retours massifs de nigériens de la Lybie et de la Côte d’Ivoire?

### 2.2.2. Les Nigériens toujours migrants internes

L’expression « les nigériens toujours migrants internes » concerne les personnes qui sont originaires d’une autre région. Conformément aux résultats de la catégorie précédente, les données statistiques utilisées montrent que seuls 6 nigériens sur 100 vivaient (comme migrants) hors de leur région d’origine en 2001 (tableau 2). Pour l’année 2011, les chiffres ne semblent pas crédibles puissent qu’il n’y a qu’environ 3 nigériens sur 100 (2,9%) migrants subsistants.

## 2.3. Dynamique de la migration interrégionale

Malgré qu’elle reste actuellement relativement faible, la proportion de migrants internes a cependant augmenté dans le temps, quel que soit les sources de données utilisées. Ainsi, au niveau des RGPH, on constate que le pourcentage de migrants internes a significativement augmenté de 1977 à 2001, en passant de 2,8% à 4,4% comme l’illustre le tableau ci-dessous. Les Nigériens migrent de plus en plus d’une région à l’autreet se déplacent également plus fréquemment, avec notamment le développement des infrastructures routières de transport et les échanges économiques.

**Tableau 2 :** Evolution de la proportion de migrants internes de 1977 à 2011

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **RGPH** | **Résidence actuelle** | | | |
| **Même région d'origine** | **Autre régions** | **Total** | **Effectifs** |
| **RGPH 1977** | 95,6 | 2,8 | 100,0 | 4.978.407 |
| **RGPH 1988** | 94,9 | 3,5 | 100,0 | 6.944.477 |
| **RGPH 2001** | 93,0 | 4,4 | 100,0 | 10.804.085 |
| **ENAMI 2011 (chiffres sans doute sous-estimés)** | 93,0 | 7,0 | 100,0 | 15.186.301 |

Source: Données traitées en utilisant celles du RGPH 2001 (BCR, 2005a) et celle de l’ENAMI 2011 (INS, 2013a)

## 2.4. Répartition de l’origine régionale des migrants internes

*Quelle est au niveau national, l’origine régionale des migrants internes? Cette question vise donc à connaître d’où viennent les migrants internes, c’est-à-dire quelle est la distribution par région des migrants internes?*

En 2011, le Niger comptait un peu plus de 890.000 migrants internes pour une population d’environ 15 millions d’habitants. Autrement dit, 5,9% des personnes qui ne résidaient pas dans leur région d’origine (région de naissance).

**Tableau 3:** Distribution régionale des migrants interrégionaux en 2011

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ORIGINE**  **(Lieu naissance)** | **Natifs migrants internes** | | **Effectifs des natifs** |
| **Effectifs absolus** | **%** | **Effectifs absolus** |
| *Agadez* | 40.496 | 4,5 | 400.733 |
| *Diffa* | 16.292 | 1,8 | 458.269 |
| *Dosso* | 173.038 | 19,4 | 2.073.334 |
| *Maradi* | 113.965 | 12,8 | 3.069.188 |
| *Niamey* | 113.635 | 12,8 | 884.527 |
| *Tahoua* | 109.667 | 12,3 | 2.639.927 |
| *Tillabéry* | 220.372 | 24,7 | 2.624.065 |
| *Zinder* | 103.069 | 11,6 | 2.862.158 |
| *Total* | 890.534 | 100,0 | 15.012.201 |

*Source : Données tirées de ENAMI 2011 (INS, 2013)*

Il apparaît que près de la moitié des migrants (44,1%) provenaient, c’est-dire partent de deux régions : Tillabéry (24,7%) et Dosso (19,4%). Pourtant, même si elles ont des effectifs importants, ces deux régions ne sont pas les plus peuplées du Niger face à celles de Maradi et de Zinder. Le poids démographique d’une région ne suffit donc pas pour justifier une forte émigration. Cet enseignement se dégage également au niveau international où l’on observe, par exemple en Afrique, que des pays politiquement stables à effectifs de population relativement faibles (Cap Vert, Burkina Faso, Mali, Bénin, etc.) où les populations migrent plus que celles des pays à forte population (Nigéria, Égypte, Ghana, etc.)(World Bank, 2010).

D’autres facteurs répulsifs interviennent cumulativement dans les régions de Tillabéry et Dosso, comme l’existence de faibles opportunités économiques relatives à l’environnement naturel difficile dans certaines zones, la dimension culturelle, la proximité avec la capitale nationale, etc. Après les régions de Dosso et de Tillabéry, viennent respectivement ensuite celles de Maradi (12,80%), Niamey (12,76%), Tahoua (12,3%) et Zinder (11,6%).Les régions d’Agadez et de Diffa qui sont les moins peuplées du Niger, sont également celles ayant le moins de natifs migrants internes.

## 2.5. Les principales régions de départ des migrants internes

**Q*uelles sont les régions où les départs sont relativement les plus importants? Ceci revient à se demander quelles sont les régions où les pourcentages d’émigrants internes sont les plus élevés? Pour ce faire, on se base pour une région donnée sur ses natifs résidant dans d’autres régions par rapport à sa population totale de natifs.***

Pour connaître les émigrants internes (départs) d’une région, il faut simplement considérer ses natifs qui vivent dans d’autres régions où ils ont bien entendu le statut d’immigrants. La variation des migrants natifs par région, c’est-à-dire ses immigrants vivant ailleurs dans le pays, permet de constater l’existence de quatre principales régions de départs ou d’émigration en 2011, car elles se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 5,9%. Il s’agit de Niamey avec 12,8% de ses natifs qui vivent dans d’autres régions, suivie d’Agadez (10,1%), Tillabéry (8,4%) et Dosso (8,3%). Ces résultats peuvent paraître paradoxales dans la mesure où Niamey et Agadez sont les pôles d’attraction les plus importants, mais ces deux régions se trouvent être également les principales zones de départ, car elles possèdent des pourcentages de natifs vivant ailleurs, les plus élevées. Niamey et Agadez sont donc à la fois des régions attractives et répulsives.

**Tableau 4 :** Proportions de natifs vivant hors de leur région d’origine (% en ligne)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Région d’origine** | **Effectifs de natifs migrants internes** | **Effectifs total de natifs (population)** | **% de natifs migrants**  **(proportion d’émigrants)** |
| **Agadez** | 40 496 | 400 733 | 10,1 |
| **Diffa** | 16 292 | 458 269 | 3,6 |
| **Dosso** | 173 038 | 2 073 334 | 8,3 |
| **Maradi** | 113 965 | 3 069 188 | 3,7 |
| **Niamey** | 113 635 | 884 527 | 12,8 |
| **Tahoua** | 109 667 | 2 639 927 | 4,2 |
| **Tillabéry** | 220 372 | 2 624 065 | 8,4 |
| **Zinder** | 103 069 | 2 862 158 | 3,6 |
|  | 890 534 | 15 012 201 | 5,9 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

## 2.6. Variation de l’origine des migrants internes par région

*Comment se présente le schéma de la variation de l’origine des migrants internes au sein de chaque région? Autrement dit, d’où viennent les migrants qui résident dans chaque région et quelle est leur importance relative?* Il s’agit donc ici d’examiner la composition interne de chaque région en termes de migrants, ainsi que la provenance de ces derniers. Un tel exercice permet également d’identifier les régions à fortes proportions d’immigrants, autrement dit, celles qui sont les plus attractives du point de vue de la migration. On obtient en même temps le schéma de l’immigration de chaque région.

L’examen des données statistiques a permis de révéler l’existence de deux régions ayant les pourcentages de migrants les plus élevés. Il s’agit de Niamey et d’Agadez. Concernant la région de Niamey, sa population (personnes nées au Niger) était composée de 36,1% d’immigrants internes en 2001 et 33,1% en 2011 venant principalement des régions Tillabéry, Dosso et Tahoua qui sont toutes des régions limitrophes. Ainsi, un habitant sur trois à Niamey n’est pas natif de la capitale.

Quant à la région d’Agadez, elle était constituée de 20,2% de migrants d’autres régions en 2001 et 26% en 2011. Ces migrants étaient principalement originaires de Zinder, Maradi et Tahoua qui sont également ses trois régions limitrophes.

Dans les autres régions, les proportions de migrants internes sont inférieures ou sensiblement égales à 5%. L’attraction prépondérante de Niamey s’explique par son rôle de capitale nationale, de centre urbain le plus important, et de centre d’opportunités économiques (activités marchandes et emplois). Tandis qu’Agadez est la région minière du pays, mais aussi un centre commercial historique toujours important du fait de sa proximité avec le Maghreb, notamment la Libye et l’Algérie.

**Tableau 5:** Répartition des immigrants internes selon leur région de résidence

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ORIGINE**  **(Lieu naissance)** | **Résidence actuelle (% en colonne)** | | | | | | | |  |
| Agadez | Diffa | Dosso | Maradi | Niamey | Tahoua | Tillabéry | Zinder | **Ensemble** |
| **Agadez** | 74,0 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 1,0 | 0,4 | 0,1 | 0,2 | - |
| **Diffa** | 0,4 | 94,9 | 0,1 | 0,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| **Dosso** | 1,6 | 0,2 | 95,6 | 0,2 | 9,1 | 0,8 | 1,1 | 0,1 |
| **Maradi** | 7,0 | 0,8 | 0,3 | 98,2 | 2,6 | 0,8 | 0,1 | 0,6 |
| **Niamey** | 2,8 | 0,7 | 1,5 | 0,3 | 66,9 | 0,6 | 1,3 | 0,3 |
| **Tahoua** | 4,8 | 0,7 | 0,4 | 0,5 | 4,1 | 96,3 | 0,2 | 0,1 |
| **Tillabéry** | 2,1 | 0,2 | 1,4 | 0,2 | 13,5 | 0,6 | 97,0 | 0,1 |
| **Zinder** | 7,2 | 1,9 | 0,3 | 0,4 | 2,4 | 0,3 | 0,1 | 98,4 |
| **Total** | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| **% d’immigrantsinternes** | **26,0** | **5,1** | **4,4** | **1,8** | **33,1** | **3,7** | **3,0** | **1,6** |
| **Total immigrants internes** | **126 363** | **23 595** | **87 376** | **54 813** | **382 041** | **95 901** | **74 223** | **46 222** | **890 534** |
| **Effectifs totaux** | **486 600** | **465 572** | **1 987 672** | **3 010 036** | **1 152 933** | **2 626 161** | **2 477 916** | **2 805 311** | **15 012 201** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

L’attraction prépondérante de Niamey s’explique par son rôle de capitale nationale, de centre urbain le plus important, et de centre d’opportunités économiques (activités marchandes et emplois). Tandis qu’Agadez est la région minière du pays, mais aussi un centre commercial historique toujours important du fait de sa proximité avec le Maghreb, notamment la Libye et l’Algérie.

### 2.7. La capitale nationale est la principale destination des migrants internes

*Lorsque les Nigériens migrent de leur région d’origine, où vont-t-ils principalement? En d’autres termes, quelles sont les principales régions de destination ou d’accueil des migrants internes?*

Une telle analyse permet de dégager le schéma de la destination migratoire au niveau national et par région. Sur la base des données récentes pertinentes disponibles, il apparaît que deux régions présentent les plus fortes proportions d’immigrants internes.

### 2.7.1. Au niveau national

Sur le total d’un peu plus de 890.000 migrants internes identifiés en 2011, 42% résidaient à Niamey. Selon le RGPH de 2001

### 2.7.2. Variation de la destination des migrants internes par région

De même, quelle que soit la région, Niamey est parmi les principales destinations migratoires des natifs des autres régions à l’exception de ceux de Maradi et de Zinder qui choisissent en 2ème position Niamey. Mais, au moins 1 natif sur 5 de Maradi (26,3%) et de Zinder (26,6%) migre vers Niamey, tandis que c’est majoritairement les natifs émigrants de Tillabéry (70%) et de Dosso (60%) qui s’installent à Niamey, la grande ville régionale la plus proche. Ceux d’Agadez (29%) et de Diffa (31%) choisissent également principalement Niamey avec laquelle ces régions n’ont pourtant pas de frontières proches. Elles sont à plus de 1.000 kilomètres de Niamey. Ainsi, dans le cas de Niamey, la proximité géographique et socioculturelle avec d’autres régions n’explique pas exclusivement son attrait. Il y a également d’autres facteurs liés à son dynamisme économique, aux emplois offerts (publics et privés), aux infrastructures éducatives de haut niveau, à l’endogamie ethnique qui fait que les couples de même ethnie se retrouvent dans d’autres régions, etc.[[7]](#footnote-8)La région d’Agadez attire principalement les émigrants de Maradi et de Zinder. Ainsi, les régions de Niamey et d’Agadez confirment à nouveau leur rôle de principal pôle d’attraction des migrants internes.

Globalement, on peut également ajouter que la région de Diffa est la destination en général la moins choisie par les émigrants des autres régions. Son taux d’immigrants régionaux internes le plus important est de 8,6% et il s’agit des natifs de Zinder qui ont choisi cette destination. A son tour Zinder est choisie en deuxième position par les émigrants de Diffa, mais après Niamey. En effet, 21,2%des émigrants internes de Diffa résident à Zinder et 31% dans la capitale nationale.

On peut retenir que les migrants ont tendance à se concentrer dans deux principales régions, quelle que soit la zone de départ. En effet, on trouve déjà dans deux régions bien déterminées plus de 50% des natifs d’une région.

**Tableau 6:** Principales destinations des migrants internes

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Résidence actuelle (% en colonne)** | | | | | | | |
| ***Agadez*** | ***Diffa*** | ***Dosso*** | ***Maradi*** | ***Niamey*** | ***Tahoua*** | ***Tillabéry*** | ***Zinder*** |
| **Répartition des immigrants internes (%)** | **14,2** | **2,6** | **9,8** | **6,2** | **42,9** | **10,8** | **8,3** | **5,2** | **100,0** |
| ***Total immigrants internes*** | 126 363 | 23 595 | 87 376 | 54 813 | 382 041 | 95 901 | 74 223 | 46 222 | **890 534** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

**Tableau 7:** Répartition des migrants interrégionaux selon leur région d’origine et de destination

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ORIGINE** | **DESTINATION (Résidence actuelle)** | | | | | | | | | |
| **(Lieu naissance)** | Agadez | Diffa | Dosso | Maradi | Niamey | Tahoua | Tillabéry | Zinder | **Total** | **Effectifs des natifs migrants** |
| **Agadez** | - | 4,8 | 11,5 | 12,8 | **29,1** | 25,5 | 4,3 | 12,0 | 100,0 | 40 496 |
| **Diffa** | 12,4 | 0,0 | 15,9 | 7,4 | **31,1** | 5,3 | 6,7 | 21,2 | 100,0 | 16 292 |
| **Dosso** | 4,6 | 0,5 | - | 3,4 | **60,9** | 12,7 | 15,6 | 2,3 | 100,0 | 173 038 |
| **Maradi** | 29,7 | 3,5 | 5,4 | - | 26,3 | 18,8 | 1,7 | 14,6 | 100,0 | 113 965 |
| **Niamey** | 12,2 | 3,0 | 26,9 | 6,9 | - | 14,3 | 28,8 | 7,9 | 100,0 | 113 635 |
| **Tahoua** | 21,4 | 3,2 | 8,0 | 15,1 | **43,1** | - | 5,6 | 3,8 | 100,0 | 109 667 |
| **Tillabéry** | 4,6 | 0,5 | 13,1 | 2,2 | **70,5** | 7,4 | - | 1,8 | 100,0 | 220 372 |
| **Zinder** | 34,2 | 8,6 | 5,7 | 12,8 | 26,6 | 8,5 | 3,6 | - | 100,0 | 103 069 |
| **Total** | *-* | | | | | | | | | 890 534 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

## 2.8. Quelques caractéristiques des migrants interrégionaux

Il faut mentionner que certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques (groupes d’âges, niveau d’instruction et occupation professionnelle ou branche d’activité) des migrants internes n’ont pas été analysées sur toute la vie mais seulement au cours des 5 dernières années avant l’enquête migratoire (ENAMI) de 2011 qui est la source des données la plus récente. Par ailleurs, les données pour le niveau d’instruction et la branche d’activité inclues également les enfants de âgés de 5 ans et plus. Une telle catégorie n’est pas pertinente pour le niveau d’instruction et surtout l’activité économique.

Malgré ces limites, l’effectif des migrants internes au cours des 5 dernières années s’élèvent à environ 336.918 individus contre environ 890.534 toute durées confondues comme mentionné tout haut. Sur cette base, les migrants récents représentent 38% du total des migrants internes.

### 2.8.1. Variation selon les groupes d’âges

La structure par âge des migrants et celles des non-migrants est en général différente, selon les observations faites à partir d’études menées dans d’autres pays du monde. En effet, en raison de l’importance de la migration de type économique (y compris les raisons climatiques), les migrants ont tendance à avoir une population adulte plus importante que celle des non-migrants. C’est également le cas au Niger bien que la migration est loin d’être expliquée uniquement par des facteurs purement économiques. En effet, dans la population des non-migrants comme celle des migrants, la proportion des enfants âgés de moins de 15 ans est élevée. Chez les non-migrants plus de la majorité de la population (62,4%) est composée d’enfants de moins de 15 ans contre 42% chez les migrants et 52,8% dans la population totale selon l’ENAMI 2011 (INS, 2013). Ces chiffres élevés révèlent l’importance de la migration d’accompagnement et sociale (comme le mariage précoce, le confiage des enfants, les études, etc.).Cependant, les actifs potentiels (15-59 ans) représentent 58% chez les migrants et seulement 35% chez les non-migrants. Ceci implique également que des individus migrent seuls sans leur famille. De même, l’on observe que les jeunes adultes migrants de 15-35 ans constituent à eux seuls 42,3% de la population migrante totale, soit 73% des effectifs des 15-59 ans. La migration récente concerne donc principalement les jeunes adultes qui vont en général travailler dans les villes du pays.

**Figure 1 : Structure (en %) par groupe d’âges de la population non-migrante et**

**de la population migrante (migration récente)**

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

**Tableau 8 :** Répartition de la population nigérienne par statut migratoire et région

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Non-migrants** | | **Migrants** | |
| **Groupes d'âges** | ***Effectifs absolus*** | ***%*** | ***Effectifs absolus*** | ***%*** |
| **moins 15 ans** | 6825332 | 62,4 | 140825 | 41,8 |
| **15 – 19** | 904059 | 8,3 | 38805 | 11,5 |
| **20 – 24** | 653315 | 6,0 | 40200 | 11,9 |
| **25 – 29** | 615823 | 5,6 | 33926 | 10,1 |
| **30 – 34** | 471403 | 4,3 | 29460 | 8,7 |
| **35 – 39** | 353180 | 3,2 | 22009 | 6,5 |
| **40 – 44** | 299815 | 2,7 | 12976 | 3,9 |
| **45 – 49** | 201992 | 1,8 | 10263 | 3,0 |
| **50 – 54** | 202442 | 1,9 | 5343 | 1,6 |
| **55 – 59** | 123178 | 1,1 | 1597 | 0,5 |
| **60 et +** | 278890 | 2,6 | 1514 | 0,4 |
| **Total** | 10929429 | 100,0 | 336918 | 100,0 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

### 2.8.2. Variation selon le sexe

Au niveau des variations selon le sexe, on ne dispose d’informations que pour la migration interrégionale totale, toute durée de résidence confondue. Donc, il s’agit de la migration ancienne et récente cumulée identique à celle analysée plus haut.

#### 2.8.2.1. Ampleur de la migration interne par sexe : les femmes migrent un peu plus que les hommes

Au niveau interne, l’effectif des femmes migrantes est plus important que celui des hommes : elles sont 453.788sur un total de 890.534 migrants, soit 51%.En 2001, avec les données du RGPH, cet avantage était légèrement en faveur des hommes : 320.105 contre 315.692 migrantes interrégionales. On peut supposer que les femmes sont de plus en plus concernées par les migrations, notamment sans doute celles liées aux raisons économiques. Dans tous les cas, il est établi qu’à l’intérieur du pays, la migration n’est pas essentiellement masculine comme c’est le cas au niveau international.

#### 2.8.2.2. Origine régionale par sexe des migrants au niveau national

Les migrants des deux sexes ont-ils les mêmes origines régionales? Au sein de chaque population sexospéficique, le taux de migration interne est pratiquement identique : 6% des hommes sont des migrants internes et 5,9% chez les femmes. Les analyses du RGPH de 2001 ont également trouvé exactement les mêmes chiffres (BCR, 2007 Sabine) Les femmes migrent donc autant que les hommes mais pour des motifs qui ne sont tout à fait identiques. Il semble également que le schéma par sexe de la répartition des migrants selon leur région d’origine soit assez proche avec quelles différences. Par exemple : les hommes migrants proviennent de trois principales régions qui sont Tillabéry (23,5%), Dosso (20,1%) et Maradi(14,1%) et les femmes proviennent également de Tillabéry (26,8%), Dosso (18,8%) et Niamey (14,2%). Ce rapprochement indique une forte migration d’accompagnement mais également l’existence sans doute de quelques spécificités par sexe.

**Tableau 9A:** Répartition (% en colonne)par sexe des migrants internes selon leur origine régionale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Origine**  **(Lieu naissance)** | **Migrants internes (immigrants internes)** | | |
| **Hommes** | **Femmes** | **Total** |
| **Agadez** | 4,5 | 4,6 | 4,5 |
| **Diffa** | 1,9 | 1,8 | 1,8 |
| **Dosso** | 20,1 | 18,8 | 19,4 |
| **Maradi** | 14,1 | 11,5 | 12,8 |
| **Niamey** | 11,2 | 14,2 | 12,8 |
| **Tahoua** | 12,6 | 12,0 | 12,3 |
| **Tillabéry** | 23,5 | 26,0 | 24,7 |
| **Zinder** | 12,0 | 11,1 | 11,6 |
| ***Total*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |
| **% d'immigrants** | 6,0 | 5,9 | 5,9 |
| **Effectifs d'immigrants** | 436 746 | 453 788 | 890 534 |
| **Population nigérienne** | 7 336 765 | 7 675 436 | 15 012 201 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

#### 2.8.2.3. Principales zones de départ des migrants au niveau national par sexe et par région

La détermination des proportions de natifs migrants par région permet de connaître les principales zones de départ selon le sexe. Globalement, chez les deux sexes on retrouve les mêmes principales zones de départ, à savoir Niamey, Agadez, Dosso et Tillabéry. Cependant, chez les femmes, les pourcentages qui émigrent de Niamey et d’Agadez sont plus importants que chez les hommes. Par contre, à Dosso c’est le contraire. Il existe donc quelques différences dans l’intensité de l’émigration entre les deux sexes. L’analyse des motifs des migrations selon le sexe aurait pu permettre de mieux comprendre ces différences, malheureusement le rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 n’a pas présenté les motifs pour les hommes et les femmes. Il y a donc lieu d’approfondir les analyses de la migration selon le genre et la région.

**Figure 2 : Taux d’émigration par région et selon le sexe (5 dernières années)**

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

**Tableau 10:** Taux d’émigration par région et selon le sexe (5 dernières années)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ORIGINE**  **(Lieu naissance)** | **Proportions de natifs émigrants** | | |
| **Hommes** | **Femmes** | **Population nigérienne** |
| **Agadez** | 9,9 | 10,3 | **10,1** |
| **Diffa** | 3,5 | 3,7 | 3,6 |
| **Dosso** | 9,0 | 7,8 | **8,3** |
| **Maradi** | 4,1 | 3,4 | 3,7 |
| **Niamey** | 11,4 | 14,2 | **12,8** |
| **Tahoua** | 4,3 | 4,0 | 4,2 |
| **Tillabéry** | 8,1 | 8,7 | **8,4** |
| **Zinder** | 3,7 | 3,5 | 3,6 |
| **Total** | **6,0** | **5,9** | **5,9** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

#### 2.8.2.3. Comparaison des deux sexes

La comparaison de la part de chaque sexe dans le total des effectifs des migrants permet de mieux voir qui l’emporte en termes de migration. Ainsi, les données indiquent que les migrantes provenant de Niamey, Tillabéry et dans une moindre mesure d’Agadez sont relativement plus nombreuses. Tandis que les hommes migrants sont relativement plus nombreux notamment à Maradi et Zinder, dans les autres régions les écarts restent faibles même si ce n’est pas en faveur des femmes.

**Tableau 11:** Répartition (%) des natifs migrants par sexe selon leur origine régionale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Origine (lieu de naissance)** | Natifs émigrants | | |
| **Hommes** | **Femmes** | **Total** |
| Agadez | 48,3 | 51,7 | 100,0 |
| Diffa | 50,5 | 49,5 | 100,0 |
| Dosso | 50,8 | 49,2 | 100,0 |
| Maradi | 54,2 | 45,8 | 100,0 |
| Niamey | 43,2 | 56,8 | 100,0 |
| Tahoua | 50,3 | 49,7 | 100,0 |
| Tillabéri | 46,5 | 53,5 | 100,0 |
| Zinder | 51,0 | 49,0 | 100,0 |
| **Total** | 49,0 | 51,0 | 100,0 |
| % d'immigrants | 100 | 100 | 100,0 |
| **Total** | **436 746** | **453 788** | **890 534** |
| ***Population totale nigérienne*** | ***7 336 765*** | ***7 675 436*** | ***15 012 201*** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

#### 2.8.2.4. Principales zones d’accueil des migrants par sexe et par région

La répartition des immigrants internes par région permet de connaître les principales zones d’accueil (destination) des migrants selon leur sexe. Il ressort clairement qu’au niveau national quel que soit le sexe, Niamey est la principale destination des hommes et des femmes qui migrent à l’intérieur du Niger. En effet, plus de 42% des migrants des deux sexes résident dans la capitale. Agadez est également la deuxième région d’accueil des migrants des deux sexes. Finalement, le graphique ci-dessous montre clairement que le schéma de destination des hommes et des femmes est presque identique avec sans doute des nuances que les études effectuées ne permettent pas de bien établir. Cependant, les statistiques utilisées permettent de constater que le pourcentage des migrants est un peu plus élevé que celui des migrantes à Niamey et Agadez, deux zones d’opportunités économiques. Des jeunes garçons et certains mariés ont donc tendance à y aller seuls dans un premier temps. Cependant, selon nos entretiens menés dans les régions, des jeunes filles migrent également vers la capitale ou les grandes villes à la recherche de «petits boulots». C’est notamment le cas des filles des régions de Tillabéry et de Dosso. Des analyses plus fines de la migration selon l’état matrimonial devraient être faites en exploitant davantage les données existantes d’enquêtes et de recensements de la population.

**Figure 3 : Répartition (%) des migrants internes par sexe et selon leur région de résidence**

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

**Tableau 12:** Répartition (%) des migrants internes par sexe et selon leur région de résidence

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Effectifs des immigrants par région** | | | | | | | | |
|  |  | **Agadez** | **Diffa** | **Dosso** | **Maradi** | **Niamey** | **Tahoua** | **Tillabéri** | **Zinder** | **Total** |
| **Hommes** | **Total immigrants** | 66 541 | 12 737 | 41 719 | 25 442 | 188 100 | 47 260 | 32 928 | 22 019 | 436 746 |
| **Répartition des immigrants** | **15,2** | 2,9 | 9,6 | 5,8 | **43,1** | **10,8** | 7,5 | 5,0 | 100,0 |
|  | | | | | | | | | | |
| **Femmes** | **Total immigrants** | 59 822 | 10 858 | 45 657 | 29 371 | 193 941 | 48 641 | 41 295 | 24 203 | 453 788 |
| **Répartition des immigrants** | **13,2** | 2,4 | 10,1 | 6,5 | 42,7 | **10,7** | 9,1 | 5,3 | 100,0 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

En guise de conclusion de ce chapitre relatif aux migrations internes au Niger, plusieurs enseignements et recommandations logiques se dégagent :

* Les données sur la migration sont insuffisantes tant du point de vue des recensements et des enquêtes qui ne sont pas encore bien exploitées. Il n’existe pas de données de routine sur la migration interne;
* Les Nigériens migrent peu d’une région à l’autre. Les Nigériens toujours migrants ne représentent que 5,9%de la population;
* Niamey est la principale destination des migrants : au moins 4 migrants internes sur 10 résident dans cette zone constituée essentiellement de la capitale nationale;
* Tillabéry et Dosso constituent les deux principales régions d’origine des migrants internes;
* Les femmes migrantes sont plus nombreuses que les hommes migrants dans l’ensemble. Les femmes migrantes sont également plus nombreuses dans certaines régions (Niamey, Agadez et Tillabéry) et les hommes dans les autres;
* La population migrante est constituée de plus d’adultes de 15-60 ans que la population non-migrante. Ceci implique que la migration, même interne, touche relativement plus les adultes que les enfants;
* Les motifs sociaux l’emportent largement sur ceux d’ordre économiques si l’on considère l’effectif global des migrants. Cela est dû notamment à l’importance de la migration d’accompagnement qui caractérise la mobilité des femmes et des enfants;
* Pour améliorer les connaissances sur les migrations il est nécessaire de commencer par à exploiter davantage les données existantes.

En termes de recommandations, on retiendra que pour mieux connaître certains aspects peu analysés sur la migration, il est nécessaire d’effectuer des études approfondies en utilisant les bases de données existantes des recensements généraux de la population et de certaines enquêtes pertinentes. L’étude a noté des insuffisances en l’occurrence sur les aspects suivants qui devraient faire l’objet d’analyses approfondies en utilisant les données brutes existantes:

* L’analyse des caractéristiques socioéconomiques (état matrimonial, niveau d’instruction, occupation professionnelle, milieu et région de résidence, etc.)des migrants internes en tenant compte du groupe d’âges et du sexe;
* L’analyse des motifs de la migration en tenant compte des aspects socioéconomiques(état matrimonial, niveau d’instruction, occupation professionnelle, milieu et région de résidence, etc.), le groupe d’âges et le sexe ;
* L’analyse des socioéconomiques (état matrimonial, niveau d’instruction, occupation professionnelle, milieu et région de résidence, etc.)des immigrés en particulier celles des étrangers en tenant compte du groupe d’âges et du sexe;
* L’analyse des données des postes frontaliers et aéroportuaires.

Par ailleurs, il est important d’améliorer la collecte des données de routine au niveau notamment des postes frontaliers et aéroportuaires.

# CHAPITRE 3 : L’EMIGRATION INTERNATIONALE

Malgré la limite des statistiques pertinentes, le présent chapitre cherche à analyser l’émigration internationale au Niger sur la base des données d’enquêtes nationales mais aussi des sources internationales ayant compilées des données sur les pays africains en particulier. Il s’agira ici de dégager l’importance de l’émigration nigérienne, ainsi que des pays de destination, et quelques caractéristiques des migrants.

L’émigration irrégulière des Nigériens ainsi que la migration de transit et de retour sont également examinées dans ce chapitre.

## 3.1. Variation du nombre total des émigrants internationaux

### 3.1.1. Niveaux et tendances des effectifs (stocks) des émigrants résidant à l’extérieur

Le nombre de nigériens vivant résidant à l’extérieur a augmenté depuis 1960. En effet, selon des données anciennes (INSEE, 1963), il y avait en 1960 environ 49.550 Nigériens à l’étranger dont 16.020 (soit 32,3%) y résidaient depuis 6 mois et plus, soit un taux de stocks d’émigrants nigériens de l’ordre de 0,56% par rapport à la population nationale de l’époque. La moitié des résidents hommes absents se trouvait au Ghana et au Nigeria (REMUAO, 1997).

En 2005, la Banque Mondiale a estimé le nombre de nigériens émigrants internationaux à 437.844 soit l’équivalent de 3,3% de la population totale du Niger au cours de la même année (World Bank, 2008). Mais en 2011, le même organisme a estimé l’effectif des émigrants nigériens à moins de 400.000 personnes (World Bank, 2011). Il s’agit sans doute d’une sous-estimation. Selon les estimations de l’Université de Sussex (Development Research Centre, DRC on Migration), il y avait en 2007, environ 496.773 émigrants internationaux nigériens hors de leur pays, soit l’équivalent de 3,5 % de la population totale du Niger à la même époque (OIM, 2009).

Ces deux sources ont sans aucun doute sous-estimée la migration car, d’après l’ENAMI de 2011, rien qu’au cours des 5 dernières années avant l’enquête (environ sur la période 2006-2011), le nombre de Nigériens ayant émigré s’élevait à environ 583.066individus (INS, 2013). Cet effectif représente l’équivalent de 3,84% de Nigériens sur une population résidente totale de 15.186.301individus*.* Il y aurait donc plus de 116.000 départs chaque année vers l’extérieur entre 2006 et 2011, soit un taux annuel d’environ 0,8% par rapport l’effectif de la population de 2011[[8]](#footnote-9).

## 3.2. Principales destination des émigrants internationaux

### 3.2.1. L’Afrique de l’Ouest est la principale destination migratoire des Nigériens

#### 3.2.1.1. Répartition des émigrants par pays de destination

Plusieurs études ont permis de savoir que lorsqu’ils émigrent, les Nigériens vont principalement vers d’autres pays africains, en l’occurrence des pays voisins. Selon l’ENAMI 2011, 38 % des migrants résident au Nigéria, ensuite la Libye (13%) et la Côte-d’Ivoire(12%). Au total, les Nigériens sont concentrés dans 7 pays africains qui accueillent 87% des migrants. A eux seuls, les pays voisins comme le Nigéria, la Libye et le Bénin attirent 59% des émigrés nigériens. Les pays membres listés de la CEDEAO accueillent plus de 71% des migrants nigériens. Ce chiffre est encore plus élevé si on inclut d’autres pays comme le Burkina Faso, la Guinée-Conakry, etc. où les Nigériens sont également nombreux. Dans les années 2000, d’autres sources internationales ont trouvé également que 89% des émigrants nigériens résidaient en Afrique de l’Ouest (OIM, 2009).

Au-delà des conditions économiques relativement attractives des pays d’accueil, l’émigration des Nigériens est sans doute également attisée ou rendue possible par des réseaux de relations sociales (parents, amis et connaissances) existant dans les pays même de destination depuis plusieurs décennies. L’importance des réseaux sociaux dans la facilitation de la migration a été mise en évidence à travers d’autres études internationales (Zlotnik, 2006).

**Figure no4 : Répartition (%) des émigrants selon le sexe et le pays d’accueil (destination déclarée)**

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

Tableau 13 : Répartition des émigrants selon le sexe et le pays d’accueil (destination déclarée)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pays de destination** | **Total** | |
| **Effectif** | **%** |
| Nigéria | 220.155 | 37,8 |
| Libye | 73.693 | 12,6 |
| Côte d'Ivoire | 72.429 | 12,4 |
| Bénin | 48.227 | 8,3 |
| Ghana | 44.891 | 7,7 |
| Togo | 30.213 | 5,2 |
| Cameroun | 20.344 | 3,5 |
| Autres pays | 73.114 | 12,5 |
| Total | 583.066 | 100 |

*Source : ENAMI 2011 (INS, 2013)*

### 3.2.2. Les ressortissants de Tahoua sont les plus nombreux à l’extérieur

#### 3.2.2.1. Répartition des émigrants par région

Si à l’intérieur du Niger, les migrants originaires de Tillabéry et de Dosso sont respectivement les plus nombreux, à l’extérieur du pays, ce sont les ressortissants de la région de Tahoua qui dominent. Ils sont 38% dans le stock d’émigrants des 5 dernières années, viennent ensuite les ressortissants de Tillabéry (24%) et Dosso (16%).On peut remarquer que les régions de Tahoua et Tillabéry fournissent à elles seules plus de la moitié (53%) des émigrants. Si l’on ajoute Dosso, le pourcentage atteint 69% pour ces trois régions. Les ressortissants de Zinder avec 12,7% ont également une propension à émigrer. Finalement, environ 82% des migrants proviennent de quatre régions (Tahoua, Tillabéry, Dosso et Zinder). C’est donc sur ces quatre régions que doivent se concentrer les mesures multiformes à mettre en œuvre pour une gestion plus rationalisée de l’émigration internationale.

Les ressortissants des régions d’Agadez et de Diffa sont ceux qui sortent relativement moins du pays. Pourtant, ce sont les régions les moins propices à l’agriculture et dans une certaine mesure à l’élevage. Concernant Agadez, les résultats sont certainement légèrement biaisés parce que le milieu rural de la région d’Agadez n’a pas été enquêté «pour des raisons d’insécurité résiduelle (INS, 2013 : 15). Cependant, la majorité de la population de la région d’Agadez vit en milieu urbain contrairement aux autres régions, Niamey étant exclue. Mais, ces deux régions sont concernées par d’autres formes de migrations : migration de transit pour Agadez et migration de retour pour Diffa.

Malgré ces limites, on sait que dans les régions de Tahoua et de Tillabéry, il y a une longue tradition historique d’émigration renforcée par un certain mimétisme ainsi que des considérations d’ordre culturel.

**Figure no5** : Répartition (en %) des émigrants nigériens par région (migrants des 5 dernières années)

*Source : D’après les résultats de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)*

#### 3.2.2.2. Répartition des émigrants par pays et par région

Si au niveau global, les ressortissants de Tahoua dominent, ce n’est pas le cas dans les principaux pays de destination des Nigériens qui diffèrent dans certains cas d’une région à l’autre :

* Au Nigéria les ressortissants de Tahoua ensuite ceux de Zinder sont les plus nombreux;
* En Libye, ceux de Zinder suivis de ceux de Tahoua;
* En Côte d’Ivoire : Tahoua et Tillabéry dominent ;
* Au Bénin : on trouve surtout des ressortissants de Tillabéry et de Dosso;
* Au Ghana : surtout des émigrants de Tillabéry et de Dosso;
* Au Cameroun : presque exclusivement des migrants de Tahoua.

On peut également s’intéresser aux principaux pays de destination des ressortissants de chaque région. Il ressort que les ressortissants des **régions de l’Est vont surtout vers le Nigéria et la Libye** même s’ils se dirigent également vers la Côte d’Ivoire (ceux de Tahoua en particulier). Tandis que **les régions de l’Ouest (notamment Tillabéry et Dosso) préfèrent surtout les pays de la Côte (Togo, Bénin et Côte d’Ivoire)** qui sont relativement plus proches.

Il ressort que la proximité géographique favorise bien la migration à travers en plus d’autres facteurs non économiques comme l’héritage culturel et linguistique partagé.

**Tableau 14:** Principaux pays de destination par région

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tahoua** | **Tillabéry** | **Dosso** | **Zinder** | **Maradi** | **Niamey** | **Agadez** | **Diffa** |
| Côte d’Ivoire, Nigéria,  Libye  Cameroun  (Autres pays) | Ghana  Togo,  Bénin  Côte d’Ivoire  (Autres pays) | Togo,  Bénin,  Ghana  Côte d’Ivoire  (Autres pays) | Nigéria  Lybie  (Autres pays) | Libye  Nigéria  (Autres pays) | Togo  Bénin  (Autres pays) | Libye | 1,9  (autres pays) |

*Source : Classement fait en utilisant les données de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)*

## 3.3. Quelques caractéristiques des émigrants internationaux

## 3.3.1. Répartition selon les groupes d’âges

Rappelons qu’à l’intérieur du Niger, les migrants âgés de moins de 15 ans représentent 42% du total, selon l’ENAMI de 2011. Au niveau des émigrants internationaux, cette catégorie ne représente que 4,5%. En fait, la plupart des migrants ont entre 15 et surtout entre 20 et 34 ans révolus. En effet, la tranche d’âges de jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans constituent 73,2% (7 migrants sur 10). Au niveau des régions également les 15-34 ans sont partout majoritaires. La migration récente est donc essentiellement le fait des jeunes adultes. Ceci implique qu’il s’agit surtout d’une émigration de type économique puisqu’elle touche surtout les «bras valides», étant entendu d’ailleurs que 93% des émigrants sont des hommes, comme mentionné plus loin.

Tableau 15: Répartition (en %) des émigrés par groupe d’âge selon les régions

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupes d’âges** | **Agadez** | **Diffa** | **Dosso** | **Maradi** | **Tahoua** | **Tillabéry** | **Zinder** | **Niamey** | **Ensemble** |
| **Moins de 15 ans** | 0,6 | 2,1 | 6,1 | 7,2 | 3,1 | 2,2 | 6 | 10,1 | 4,5 |
| **15 à 19 ans** | 15,8 | 21,3 | 12,3 | 10 | 10,2 | 9,8 | 15,5 | 21,1 | 11,9 |
| **20 à 24 ans** | 34,4 | 22,5 | 21,8 | 18,1 | 19 | 23,8 | 22,5 | 27,3 | 21,7 |
| **25 à 29 ans** | 23,9 | 18,8 | 22,3 | 21,7 | 24 | 25,6 | 22,6 | 21,4 | 23,5 |
| **30 à 34 ans** | 8,2 | 15 | 15,8 | 19,2 | 16,5 | 17,3 | 14,2 | 12,3 | 16,1 |
| **35 à 39 ans** | 6 | 11,9 | 8,8 | 7,7 | 7,9 | 10,2 | 8,3 | 3,3 | 8,4 |
| 40 à 44 ans | 5,8 | 1,8 | 4,9 | 7,6 | 9,2 | 5,2 | 7,2 | 2,9 | 6,7 |
| **45 à 49 ans** | 1,9 | 3,8 | 4 | 3,9 | 4,7 | 2,1 | 1,9 | 0,6 | 3,2 |
| **50 à 54 ans** | 1,9 | 0 | 1,8 | 3,1 | 2,7 | 1,5 | 0,9 | 0,4 | 1,9 |
| **55 à 59 ans** | 1,2 | 0 | 1 | 0 | 1,4 | 1 | 0,2 | 0 | 0,8 |
| **60 et plus** | 0,3 | 2,8 | 1,2 | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 0,5 | 0,5 | 1,2 |
| **Total** | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| **15-34 ans** | 82,3 | 77,6 | 72,2 | 69 | 69,7 | 76,5 | 74,8 | 82,1 | 73,2 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

La forte émigration des jeunes est corroborée par le tableau 16 ci-dessous qui montrent, qu’au sein des ménages, ce sont principalement des enfants du chef de ménage qui migrent. La migration constitue donc bien une stratégie familiale de diversification des sources de revenu reposant sur les enfants, comme l’ont souligné également des études qualitatives (Olivier de Sardan, 2007 et Oumarou, 2008).

Tableau 16: Répartition des émigrés par région selon le lien de parenté avec le chef de ménage

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lien de parenté avec le CM** | **Agadez** | **Diffa** | **Dosso** | **Maradi** | **Tahoua** | **Tillabéri** | **Zinder** | **Niamey** | **Ensemble** |
| **Chef du ménage** | 1,0 | 5,2 | 0,9 | 2,9 | 2,2 | 2,6 | 1,3 | 0,6 | 1,9 |
| **Conjoint(e) du CM** | 14,5 | 10,7 | 14,4 | 10,4 | 28,6 | 17,1 | 7,3 | 6,0 | 17,4 |
| **Fils/fille** | **50,6** | **30,6** | **56,9** | **38,7** | **35,7** | **47,4** | **49,8** | **69,5** | **46,2** |
| **Père/mère** | 0,6 | 0,0 | 0,6 | 1,2 | 0,4 | 0,6 | 4,4 | 0,0 | 1,0 |
| **Petit(e) fils/fille** | 0,9 | 1,8 | 1,1 | 1,7 | 1,0 | 0,5 | 2,5 | 0,9 | 1,2 |
| **Grand père/mère** | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 0,9 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,3 |
| **Frère/ sœur** | 21,7 | 28,2 | 15,6 | 32,8 | 20,8 | 22,9 | 23,7 | 6,1 | 21,2 |
| **Beau fils/belle fille** | 0,6 | 3,6 | 1,1 | 0,3 | 1,4 | 0,8 | 0,1 | 0,6 | 0,9 |
| **Neveu/nièce** | 2,6 | 5,5 | 5,2 | 5,8 | 4,0 | 3,1 | 3,1 | 10,4 | 4,4 |
| **Cousin/cousine** | 2,4 | 0,0 | 0,8 | 1,8 | 0,6 | 2,7 | 4,3 | 2,9 | 1,9 |
| **Beau frère/belle fille** | 1,6 | 3,5 | 1,2 | 1,0 | 1,8 | 0,7 | 0,3 | 1,0 | 1,1 |
| **Beau père/belle mère** | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| **Autres parents C M ou conjoint(e)** | 1,2 | 4,5 | 2,2 | 3,3 | 1,9 | 1,3 | 1,2 | 1,5 | 1,8 |
| **Non apparentée CM ou conjoint(e)** | 2,2 | 6,4 | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,2 | 1,6 | 0,5 | 0,5 |
| **TOTAL** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

Source: Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

Cependant, selon l’ENAMI 2011, la migration est d’abord une décision individuelle pour 8 migrants sur 10 (84%), mais au niveau des femmes ce n’est pas le cas (Cf. section suivante). Au sein des régions, c’est également le cas. Mais à Niamey, la plus grande ville, les parents ont décidé pour 25% des migrants, compte tenu sans doute que les parents ont relativement plus de moyens financiers que ceux des autres régions et aussi du fait des destinations lointaines visées. En effet, 22% des émigrants de la capitale sont dans d’autres pays non listés (voir analyses précédentes).

**Tableau 17:** Répartition (%) des émigrés par région selon la personne qui a décidé du départ

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Régions** | **Qui a décidé de son départ** | | | | | | |
| **Lui-même** | **Parent/ Tuteur** | **Personne pour qui il travaille** | **Personne pour qui ses parents travaillent** | **Conjoint** | **Autres** | **Total** |
| **Agadez** | 89,5 | 4,4 | 1,8 | 0,0 | 4,2 | 0,0 | 100,0 |
| **Diffa** | 81,2 | 10,9 | 1,1 | 0,0 | 3,8 | 3,0 | 100,0 |
| **Dosso** | 86,1 | 7,9 | 0,4 | 0,2 | 3,7 | 1,8 | 100,0 |
| **Maradi** | 78,4 | 17,9 | 0,6 | 0,0 | 3,2 | 0,0 | 100,0 |
| **Tahoua** | 87,7 | 6,0 | 4,0 | 0,0 | 2,3 | 0,0 | 100,0 |
| **Tillaberi** | 89,4 | 7,4 | 0,5 | 0,0 | 1,9 | 0,8 | 100,0 |
| **Zinder** | 81,3 | 12,6 | 0,2 | 0,0 | 4,9 | 1,0 | 100,0 |
| **Niamey** | 50,1 | 24,8 | 2,1 | 0,0 | 20,7 | 2,3 | 100,0 |
| **Ensemble** | **83,9** | **9,7** | **1,6** | **0,0** | **4,0** | **0,8** | **100,0** |
| ***Effectifs*** | ***489357*** | ***56571*** | ***9267*** | ***159*** | ***23234*** | ***4479*** | ***583067*** |

Source: ENAMI 2011 (INS, 2013)

### 3.3.2. Variation par sexe: L’émigration internationale est essentiellement masculine

#### 3.3.2.1. Variation par sexe et par région des effectifs des émigrants

Alors qu’à l’intérieur du pays les migrantes sont relativement plus nombreuses, au niveau de l’émigration internationale, ce sont les hommes qui dominent, selon l’ENAMI 2011 (INS, 2013). En effet, sur un effectif de près de 600.000 Nigériens ayant émigré du pays au cours des 5 dernières années, 94% étaient des hommes. Ce constat avait été déjà fait avec l’ENMUAO de 1992-1993 qui avait également observé la majorité des migrants étaient des hommes(REMUAO, 1997). Quelle que soit la destination, des émigrants les hommes sont toujours prépondérants. On peut donc supposer que l’émigration des Nigériens est essentiellement faite pour des raisons économiques.

Tableau 18: Répartition des émigrants selon le sexe et le pays d’accueil (destination déclarée)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays de destination** | **Masculin** | | **Féminin** | | **Total** | |
| Effectif | % | Effectif | % | Effectif | **%** |
| **Nigéria** | 206580 | 93,8 | 13575 | 6,2 | 220155 | 100 |
| **Libye** | 72796 | 98,8 | 897 | 1,2 | 73693 | 100 |
| **Côte d'Ivoire** | 69462 | 95,9 | 2967 | 4,1 | 72429 | 100 |
| **Bénin** | 43392 | 90,0 | 4835 | 10,0 | 48227 | 100 |
| **Ghana** | 43066 | 95,9 | 1825 | 4,1 | 44891 | 100 |
| **Togo** | 26373 | 87,3 | 3840 | 12,7 | 30213 | 100 |
| **Cameroun** | 18769 | 92,3 | 1575 | 7,7 | 20344 | 100 |
| **Autres pays** | 62337 | 85,3 | 10777 | 14,7 | 73114 | 100 |
| **Total** | 542775 | 93,1 | 40291 | 6,9 | 583066 | 100 |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

Au niveau des régions, ce sont également les hommes qui émigrent davantage. Cependant, à Niamey (la région de la capitale nationale), 36% des émigrants sont des femmes; à Diffa également elles sont nombreuses (19,4%). La migration féminine n’est donc pas négligeable mais malheureusement les résultats publiés de l’ENAMI 2010 n’ont pas fourni plus de détails sur les motivations. ***Des analyses approfondies des motifs de l’émigration selon le genre devraient donc être menées en utilisant les données de l’ENAMI et d’autres sources qualitatives.***

Tableau 19: Répartition des émigrés internationaux par sexe

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **REGIONS** | **SEXE** | | | | **TOTAL** | |
| **Masculin** | | **Féminin** | |
| ***Effectif*** | ***%*** | ***Effectif*** | ***%*** | ***Effectif*** | ***%*** |
| Agadez | 10005 | 95,4 | 477 | 4,6 | 10482 | 100,0 |
| Diffa | 3551 | 80,6 | 857 | 19,4 | 4408 | 100,0 |
| Dosso | 86280 | 92,7 | 6827 | 7,3 | 93107 | 100,0 |
| Maradi | 53133 | 95,5 | 2518 | 4,5 | 55651 | 100,0 |
| Tahoua | 163799 | 95,7 | 7418 | 4,3 | 171217 | 100,0 |
| Tillabéry | 135100 | 96,5 | 4863 | 3,5 | 139963 | 100,0 |
| Zinder | 69135 | 93,4 | 4898 | 6,6 | 74033 | 100,0 |
| Niamey | 21773 | 63,7 | 12433 | 36,3 | 34206 | 100,0 |
| **Niger** | **542776** | **93,1** | **40291** | **6,9** | **583067** | **100,0** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013).

Mentionnons également, que l’émigration des femmes est souvent une migration d’accompagnement. En effet, au niveau de la décision de migrer, pour la majorité des femmes (56,7%), c’est le conjoint qui a décidé, tandis que seules 16,5% ont déclaré avoir décidé elles-mêmes.

Tableau 20:Répartition des émigrés par sexe selon la personne qui a décidé du départ

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Personne qui a décidé du départ** | **Son sexe** | | | | **Total** | |
| **Masculin** | | **Féminin** | |
| ***Effectif*** | ***%*** | ***Effectif*** | ***%*** | ***Effectif*** | ***%*** |
| **Lui-même** | 481 578 | 88,7 | 6 640 | 16,5 | 488 218 | 83,7 |
| **Parent /tuteur** | 48 171 | 8,9 | 9 731 | 24,2 | 57 902 | 9,9 |
| **Personne pour qui il travaille** | 9 088 | 1,7 | 179 | 0,4 | 9 267 | 1,6 |
| **Personne pour qui ses parents travaillent** | 159 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 159 | 0,0 |
| **Conjoint** | 345 | 0,1 | 22 845 | 56,7 | 23 190 | 4,0 |
| **Autres** | 3 434 | 0,6 | 897 | 2,2 | 4 331 | 0,7 |
| ***Total*** | ***542 775*** | ***100,0*** | ***40 292*** | ***100,0*** | ***583 067*** | ***100,0*** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

#### 3.3.2.2. Principales destinations des hommes et des femmes

*Les hommes et les femmes émigrants hors du Niger visent-ils les mêmes destinations ?*Si l’on considère les principales destinations précisées, l’on constate que le Nigéria est la première destination des deux sexes. Cependant, les hommes choisissent ensuite la Libye et la Côte d’Ivoire, alors que les femmes préfèrent d’abord le Bénin et les autres pays non listés. Les émigrantes sont également relativement plus nombreuses au Togo. Les principaux pays d’accueil des femmes sont surtout des pays d’intenses activités marchandes où le commerce féminin est déjà très pratiqué, notamment celui des produits vestimentaires et esthétiques. C’est pourquoi, le pourcentage de nigériennes dépasse celui des hommes dans ces pays.

Tableau 21 : Répartition des émigrants selon le sexe et le pays d’accueil (destination déclarée)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays de destination** | **Masculin** | | **Féminin** | | **Total** | |
| Effectif | % | Effectif | % | Effectif | **%** |
| Nigéria | 206580 | 38,1 | 13575 | 33,7 | 220155 | 37,8 |
| Libye | 72796 | 13,4 | 897 | 2,2 | 73693 | 12,6 |
| Côte d'Ivoire | 69462 | 12,8 | 2967 | 7,4 | 72429 | 12,4 |
| Bénin | 43392 | 8,0 | 4835 | 12,0 | 48227 | 8,3 |
| Ghana | 43066 | 7,9 | 1825 | 4,5 | 44891 | 7,7 |
| Togo | 26373 | 4,9 | 3840 | 9,5 | 30213 | 5,2 |
| Cameroun | 18769 | 3,5 | 1575 | 3,9 | 20344 | 3,5 |
| Autres pays | 62337 | 11,5 | 10777 | 26,7 | 73114 | 12,5 |
| Total | 542775 | 100 | 40291 | 100 | 583066 | 100 |

## 

## 3.4. L’émigration irrégulière des Nigériens : Ampleur du phénomène

L’émigration irrégulière concerne principalement les sorties sans visas de Nigériens et d’étrangers vers la Libye (Misrata, Bengazi et Tripoli) et l’Algérie. Mais la police frontalière du Nigéria a eu également à refouler des Nigériens n’ayant pas le passeport CEDEAO. Il s’agit là, d’une mesure supplémentaire pour réduire les flux de migrants nigériens dans le cadre, entre autres, de la lutte contre la secte islamique Boko Haram[[9]](#footnote-10), selon des informations recueillies dans les régions de Tahoua et Diffa auprès de la police et de migrants en partance pour le Nigéria.

Mais les principaux flux de migrants irréguliers se dirigent vers la région d’Agadez, notamment les postes frontaliers de Dirkou et Assamaka, et les autres passages non contrôlés par les forces de défense et de sécurité nigériennes et maghrébines. Il y a également de nombreux refoulements de candidats migrants clandestins par les forces de l’ordre libyennes et algériennes.

En plus de l’émigration clandestine des Nigériens vers le Maghreb (voir analyses précédentes), il y a également des migrants étrangers de transit (candidats à l’émigration) qui viennent séjourner au Niger pour une durée de quelques jours généralement, afin de traverser les frontières nigériennes de la région d’Agadez voisine de la Lybie et de l’Algérie. Comme l’a souligné son Maire, la commune d’Agadez *«accueille quoi qu’il en soit chaque jour un grand nombre de personnes de nationalités différentes en partance ou en provenance de la Libye et de l’Algérie»* (Réseau Exodus, Bulletin No.1-février 2013[[10]](#footnote-11)).Selon une enquête du Réseau Exodus portant sur1.026 personnes interrogées dans un échantillon de plus de 8.000 migrants au niveau du poste frontalier de Dirkou, 12% des migrants partaient vers l’Algérie, 42% vers la Libye et visait l’Europe, en passant par la Libye (Réseau Exodus 2013c, Bulletin No.4-mai 2013).

La traversée des frontières nigériennes vers le Maghreb a recommencé en 2012 après une accalmie suite à la guerre en Lybie au cours de l’année 2011. Par exemple, au cours de la période allant d’avril 2012 à janvier 2013 (soit 10 mois), les statistiques mentionnent que *«12.775 migrants ont été enregistrés à l’entrée d’Agadez, se dirigeant vers le nord (Libye et Algérie), à grande majorité originaires d’Afrique de l’Ouest»* (Réseau Exodus (2013a-Bulletin No1). En effet, 99% de ces migrants étrangers de transit sont originaires de pays membres de la CEDEAO, notamment du Ghana (28 %), du Mali (14 %), du Burkina Faso (14 %), du Nigéria (12 %), ainsi que du Sénégal et de la Gambie (15%).

Sur la période récente allant du 4 mars au 31 octobre 2013 (soit 8 mois), les flux de migrants se sont intensifiés pour atteindre 39.465 migrants identifiés à Agadez en direction du poste frontalier de Dirkou (région d’Agadez) pour la Libye. Les Nigériens étaient au nombre de 20.247 et les étrangers 19.218, surtout des Ghanéens, des Nigérians, des Maliens, des Sénégalais, des Burkinabés et des Gambiens **(**Réseau Exodus, 2013b)-Bulletin No13-octobre 2013**.**

En extrapolant ces statistiques qui donnent une moyenne d’environ 5.000 migrants par mois, on arrive à un effectif annuel de l’ordre de 60.000 migrants. Ces statistiques des flux migratoires corroborent avec des estimations faites en début des années 2000 par un chercheur maghrébin qui parlaient d’environ 65. 000 migrants (en majorité des Nigériens) qui transitaient par Agadez et à destination du Maghreb : 80% d’entre eux entrent en Libye et 20% se dirigent vers l’Algérie. La migration de transit vers le Maghreb est donc un phénomène ancien remontant surtout aux années 1990 et qui se poursuit au vu et au su de tous. Sans la complaisance des forces de l’ordre et les réseaux d’intermédiaires (y compris les chauffeurs), la migration clandestine vers le Maghreb serait sans doute beaucoup moins importante.

Malheureusement, la clandestinité, la cupidité de certains fonctionnaires de l’Etat et l’insouciance des dangers par les intermédiaires et les migrants également, finissent quelques fois dans le drame comme en témoignent les nombreux morts des deux sexes ainsi que des enfants (âgés de 10 ans et moins et mêmes des bébés[[11]](#footnote-12)), enregistrés dans le désert suite à des pannes de véhicule et la déperdition géographique dans un espace sablonneux sans routes bien tracées (voir encadré 1). Il y a également des abandons dans le désert par des guides ou des forces de l’ordre libyennes et algériennes ayant réussi à arrêter des camions de migrants irréguliers.

**Encadré 1**

*…Le 2 octobre 2013, un autre évènement se produisait dans la partie nord du département d’Arlit (région d’Agadez). Quatre-vingt-douze (92) personnes sur 113 dont des enfants et des femmes à bord de deux véhicules disparaissaient tragiquement à quelques kilomètres de la frontière algérienne, non loin de Tamanrasset. Au total, 52 enfants, 33 femmes et 7 hommes sont morts de déshydratation. Il faut dire que le trafic clandestin était devenu monnaie courante dans la région. En effet, dans les différents bulletins déjà publiés, l’on se faisait déjà une idée du flux de migrants en direction de l’Afrique du Nord, surtout en direction de la Libye. Ne dit-on pas que les chiffres sont parlants! En direction de l’Algérie, l’absence de données ne permet pas de se faire une idée du trafic. Mais on s’accorde à dire qu’il existe quand même...même s’il est clandestin. La tragédie qui vient de se produire a étalé au grand jour cette donne et a placé tous les acteurs concernés devant leurs responsabilités (Etat, société civile, simple citoyen, etc.).****Source****: Réseau Exodus, Bulletin No.14, Octobre 2013.*

Les refoulements des candidats à l’émigration clandestine ont également commencé à être fréquents depuis les événements du 2 octobre 2013 (Encadré 2).

**Encadré 2**

*Quelque 150 migrants ont été arrêtés vendredi et samedi dans le nord du Niger alors qu'ils cherchaient à se rendre en Algérie. Samedi, une centaine de Nigériens, en majorité des hommes avec quelques enfants, ont été arrêtés dans le désert et emprisonnés à la gendarmerie d'Arlit, la ville dont partent les clandestins à destination de l'Algérie, a indiqué une source sécuritaire.*

*[…..]*

*D'après l'ONU, près de 5 000 migrants ouest-africains, dont de nombreux Nigériens, ont transité chaque mois entre mars et août 2013 par Agadez*.

Article publié le 02 novembre par le journal le Monde et l’AFP:[http://www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/11/02/des-migrants-arretes-au-niger_3507199_3212.html)

Malgré les événements dramatiques et mortels pour des dizaines de migrants et migrantes, l’émigration clandestine se poursuivent (voir encadré 3) du fait notamment de la porosité des longues frontières nigériennes peu surveillées, ont affirmé des éléments des forces de sécurité, lors des entretiens menés à l’intérieur.

**Encadré 3**

*Au moment où les Nigériens pleuraient ces morts* [suite aux événements du 2 octobre 2013]*, une mission du gouverneur de la région d’Agadez… “tombe”, heureusement, sur un camion en panne! A bord 72 personnes, et encore des enfants (52) et des femmes (20) surtout. Certains passagers notamment les enfants étaient dans un état désespéré. Un autre bilan macabre a été évité in extremis nous épargnant un autre Lampedusa du désert. Peu importe l’origine de ces migrants. Le plus important est de cerner les causes de cette situation et lui trouver des solutions durables. La pauvreté explique cela affirme-t-on. Il est vrai que la vulnérabilité, l’insécurité alimentaire peut expliquer certaines migrations mais le trafic des enfants, des femmes est la face cachée mais transparente de l’exploitation des enfants et des femmes. A ce niveau, les autorités de la région ont à plusieurs reprises pris des mesures pour une gestion des flux basée sur le respect des textes tant nationaux qu’internationaux. Mais, l’enjeu est tel que mettre de l’ordre dans ce système est devenu un défi. Et, le bilan est là, devant nos yeux, désormais dans notre mémoire collective, en nombre de victimes innocentes****.* Source** : Réseau Exodus, Bulletin No.14, Octobre 2013.

Malgré des multiples actions menées, avec en réalité plus ou moins de fermeté et de volonté par les pouvoirs publics en relation avec des partenaires au développement (Union Européenne, coopération italienne, française, OIM, etc.), la migration irrégulière ou clandestine est finalement restée un phénomène banal voire banalisée au Niger, car elle profite à plusieurs catégories de personnes : des éléments des forces de défense et de sécurité, des autorités urbaines ou communales, des guides du désert, des conducteurs de camions transportant les migrants à travers des pistes sablonneux et non tracés du désert, ainsi que des rabatteurs (informateurs des migrants), des libyens, des algériens, etc.

**Encadré No.3:** Panneau du Projet Réseau Exodus pour atténuer la migration



**Source :** Projet Réseau Exodus, Bulletin no8 juillet 2013, Agadez (Niger)

Enfin, on peut signaler que dans leur recherche d’amélioration de leurs revenus, les Nigériens exercent essentiellement des activités manuelles ou dans des secteurs suivants : *ouvriers agricoles, boulangerie, chauffeur (conducteur de tracteur, de taxi), bâtiment (carrelage, peinture), atelier mécanique (dépannage, lavage), gardiennage, élevage (ferme), commerce, coiffure, etc.* (OIM, 2011).

## 3.5. De l’émigration à la migration internationale de retour

### 3.5.1. Ampleur de la migration de retour

L’émigration internationale est assez importante au Niger et elle touche surtout les hommes et en particulier les jeunes adultes. Il s’agit aussi bien d’une migration de longue durée que saisonnière ou circulaire. Quel que soit le type d’émigration, les retours au pays sont nombreux et peuvent durer quelques mois, quelques années ou être définitifs. Mais beaucoup de migrants de retour repartent à nouveau vers l’extérieur. La migration de retour au Niger peut être volontaire (délibérée ou programmée) ou non. Les retours involontaires concernent notamment le cas d’émigrants nigériens qui reviennent au pays suite à des contraintes indépendantes de leur volonté (guerres, conflits politiques ou sociaux, expulsions massives, etc.) dans les pays d’accueil.

Les migrations internationales de retour ont été peu étudiées au Niger. Les principales études faites restent dans le cadre des analyses des données de recensements de la population qui malheureusement n’ont pas approfondi les analyses sur ce phénomène. Par ailleurs, les recensements ont sous-estimé la migration de retour dans la mesure où seule la résidence antérieure est demandée. Or, si un individu a migré à l’intérieur du pays après son retour de l’étranger, seule sa migration interne sera connue et sa migration internationale sera implicitement ignorée par la question posée *(Dans quel département, commune ou pays résidiez-vousavant vous installez ici?)*.

Néanmoins cela, d’après le RGPH de 2001(BCR, 2005a), il y avait environ seulement 207.170 nigériens ayant séjourné à l’extérieur au cours de leur vie (migration durée de vie). D’après, l’enquête nigérienne sur la migration (ENAMI), ce chiffre a plus que doublé en 2011, en passant à 427.231, du fait sans doute des retours massifs de Nigériens de la Côte d’Ivoire et de la Libye, même si certains migrants sont repartis à l’étranger où dans les mêmes pays de retour, selon des informations collectés sur le terrain, par exemple dans la commune de Bouza (région de Tahoua) ou la ville de Dosso.

L’augmentation importante récente des retours de migrants internationaux est due à la guerre et à l’insécurité en Côte d’Ivoire et en Libye, deux pays qui figurent après le Nigéria (en tête) parmi les trois principales destinations des Nigériens (voir plus haut).Tout récemment en 2012 et 2013, les retours sont à nouveau devenus importants avec la crise politico-sociale au Nigéria voisin, avec l’intensification des attentats commis par la secte Islamique Boko Haram et la lutte des autorités politiques et militaires du Nigéria contre les éléments de cette secte.

### 3.5.2. Les migrants de retour de la Côte d’Ivoire, de la Libye, Nigéria et de la Centrafrique

Beaucoup Nigériens pratiquent la migration saisonnière ou reviennent au pays visiter leur famille. Cependant, depuis le début des années 2000 des mouvements de retour ont pris une ampleur exceptionnelle et dramatique avec principalement les conflits et guerres sociopolitiques dans certains pays d’accueil de Nigériens. La première vague massive récente de retour pour des raisons d’insécurité a commencé surtout en 2011 avec l’éclatement en Côte d’Ivoire de la guerre civile. Environ 8.000 Nigériens étaient revenus, selon des estimations émanant du Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses. Selon des entretiens réalisés à Bouza en octobre 2013, la plupart des retournés sont repartis en Côte d’Ivoire.

Avec la crise Libyenne en 2011 et surtout 2012 pendant la guerre, plus de 260.000 Nigériens ont été contraints de revenir en abandonnant leurs biens et leur travail pour sauver leur vie et devenir des «refugiés» chez eux. Selon des entretiens réalisés dans les régions, les migrants de retour sont repartis soit vers la Libye ou vers d’autres pays africains.

Au cours de l’année 2013, un autre foyer de tension a éclaté au Nigéria avec les affrontements entre les autorités et les éléments de la secte islamique Boko Haram. De nombreux migrants nigériens ont été expulsés du Nigéria où ils ont été parfois accusés, à tort ou à raison, d’appartenir à cette secte, selon des données collectées dans les régions de Tahoua et Diffa auprès de la police et de quelques migrants de retour interrogés.

Au tout début de l’année 2014 également, près de 700 Nigériens résidant en Centrafrique ont été évacués de ce pays par les autorités nigériennes. Cette opération fait suite à l’insécurité qui règne en Centrafrique suite à l’éclatement d’une guerre civile dans ce pays au cours de l’année 2013.Au-delà des chiffres, les conséquences de la migration de retour sont nombreuses pour les premiers concernés et pour leur famille respective.

Pour conclure ce chapitre nous retiendrons qu’à l’issue des analyses sur l’émigration des Nigériens, il importe de retenir un certain nombre d’enseignements utiles permettant d’aller plus loin dans l’amélioration de nos connaissances sur le phénomène :

* Les statistiques sur l’émigration nigérienne restent très limitées. La première enquête nationale sur la migration ayant fourni des informations utiles sur l’émigration date de 1993. La seconde n’a été réalisée qu’en 2011 et elle reste sous-exploitée;
* Même si les chiffres sur l’émigration sont sans doute sous-estimés, il ressort que l’effectif du stock des émigrants a augmenté depuis l’indépendance du pays : d’environ 16.020 en 1960, il est passé à près de 500.000 au début des années 2000 selon des sources internationales. Mais ce dernier est largement sous-estimé car, rien que durant la période 2006-2011, les déclarations des ménages ont permis de savoir qu’environ 583.066 Nigériens étaient en migration dans d’autres pays. Le stock d’émigrants nigériens à l’extérieur (toutes durées de résidence confondues) dépasserait sans doute le million;
* La plupart des émigrants nigériens restent en Afrique de l’Ouest même s’ils sont également nombreux dans certains pays du Maghreb (Libye et Algérie);
* Les principales régions de départ des émigrants sont  d’abord Tahoua, ensuite Tillabéry et Dosso et dans une certaine mesure Zinder. La plupart des migrants (82%) sont originaires de ces quatre régions;
* Les migrants partis à l’étranger entre 2006 et 2011 étaient surtout des jeunes adultes donc des bras valides: 73% avaient un âge compris entre 15 et 34 ans;
* 9 émigrants sur 10 (93%) partis étaient des hommes. Les femmes émigrent dont relativement assez peu et leur migration est souvent liée à celle des hommes. Mais, elles peuvent avoir également leur propre stratégie migratoire avec l’aide des hommes notamment (conjoints et intermédiaires). Par exemple, de nombreuses femmes de la région de Zinder vont en Algérie pour mendier avec leurs propres ou des enfants «empruntés» ou «loués»;
* Pour les migrants des deux sexes et pour les ménages concernés, l’émigration est une source importante de revenus et d’opportunités de se procurer de certains biens de consommation durables. On peut dire que l’émigration permet à de millions de Nigériens de vivre relativement mieux;
* L’émigration internationale n’est pas toujours régulière. La plupart des émigrants nigériens sont entrés clandestinement en Libye et en Algérie à partir de la région d’Agadez dont une partie est située dans le Sahara et partage de longues frontières peu surveillées avec ces deux pays maghrébins. Cette migration est faite les risques mortels et la répression des forces de l’ordre surtout libyennes et algériennes;
* De nombreux ressortissants surtout d’Afrique de l’Ouest (Ghana, Nigéria, Mali, Sénégal, Burkina Faso, etc.) passent également par Agadez pour entrer au Maghreb voire en Europe pour certains. Il s’agit d’une migration organisée par des réseaux avec la complicité de plusieurs acteurs formels et informels;
* A la suite de crises politiques et des guerres civiles dans certains pays d’accueil de Nigériens (Côte d’ivoire, Lybie et Nigéria), de nombreux migrants ont été contraints de revenir au Niger de manière plus ou moins durable. Mais les départs et les retours vers ces pays n’ont pas cessé malgré la persistance des crises dans certains de ces pays.

La connaissance de l’émigration nigérienne est importante dans la mesure où le Niger se caractérise également par de nombreux départs d’adultes vers l’extérieur pour des raisons principalement économiques.

# CHAPITRE 4 : L’IMMIGRATION INTERNATIONALE ET LE SOLDE MIGRATOIRE NET

Le présent chapitre traite de l’immigration internationale, autrement dit, il s’agit de voir l’ampleur, les principaux pays d’origine des immigrants ainsi que certaines caractéristiques de ces personnes qui vivent au Niger et qui sont nées à l’étranger. Quelques analyses sont également faites sur les réfugiés.

## L’importance de l’immigration internationale

Du point de vue démographique, l’immigration internationale concerne les personnes nées à l’étranger qui résident au Niger depuis au moins 6 mois. Sur la base de cette définition, les immigrants internationaux résidant au Niger concernent trois catégories de personnes. La première se compose de nigériens nés à l’étranger de parents nigériens; la seconde regroupe les étrangers qui se sont naturalisés. Quant à la troisième catégorie, elle comprend les étrangers proprement dits. Mais en général, c’est la dernière catégorie qui intéresse principalement les pouvoirs publics d’un pays. L’étude va donc s’intéresser à l’importance des immigrants (toutes catégories confondues) et des étrangers au Niger, à leurs pays d’origine, ainsi qu’à leur répartition par âge et sexe. Malheureusement, le rapport de l’ENAMI de 2011 qui est la source d’informations la plus récente disponible, ne contient pas des analyses sur l’occupation professionnelle et la branche d’activité des immigrants.

Selon les informations nationales disponibles, on peut noter d’abord que l’immigration internationale n’est pas très importante au Niger. En effet, depuis 1960, la part des immigrants internationaux dans la population totale résidente est restée inférieure à 2%, selon les sources de données utilisées. Selon les enquêtes réalisées ou les recensements généraux de la population, le taux de stock d’immigrants (% des immigrants dans la population résidente totale) a même baissé en passant de 1,87% en 1960 pour rester autour de 1% en 2011. Cette baisse du pourcentage des immigrants correspond en même temps à une décroissance de l’augmentation annuelle de leurs effectifs qui est passé de 2.980 à 750 immigrants par an sur la période respectivement de 1977-1988 et 1988-2001. Les enquêtes également indiquent un ralentissement de l’augmentation annuelle des immigrants.

Tableau 22: Effectifs absolus et relatifs des immigrants internationaux toute durée

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année et type de sources** | **Indicateurs** | | | | |
| **Effectifs d’immigrants internationaux durée de vie** | **Variation absolue annuelle** | **Taux de croissance annuelle (%)** | **En % de la population totale** | **Population résidente totale** |
| **Recensements de la population** | | | | | |
| 1977 (RGP) | 80.439 | - | - | **1,58** | 5.102.990 |
| 1988 (RGPH) | 113.223 | +32.784 soit 2.980 immigrants par an en 11 ans environ | 3,08 | **1,57** | 7.220.089 |
| 2001 (RGPH) | 122.983 | 9.760soit 750 immigrants/ an en 13 ans | 0,64 | **1,11** | 11.060.291 |
| **Enquêtes** | | | | | |
| 1960 (enquête) | 54.049 (a) | - | - | 1,87 | 2.876.000 |
| 1993 (Enquête) | 166.544 | 112.495 soit 3408 immigrants par an 33 ans | 3,4 | (1,99) | 8.327.221 (b) |
| 2011 (enquête) | 173.231 | 53.695soit moins de 3000 immigrants/an en 18 ans environ | 0,02 | 1,14 | 15.186.301(b) |

Sources : DSI (1985); RGPH 1977 ; BCR (1992) et analyse des tableaux bruts; REMUAO (1997) ; BCR (2005a) et INS (2013).Notes: (a) Estimation de la Division de la Population des Nations Unies ; (b) Effectifs extrapolés de la population totale, après pondération.

Cette baisse de l’arrivée annuelle moyenne des immigrants et internationaux et de leur pourcentage dans la population totale pourrait être expliquée par les sécheresses et crises alimentaires récurrentes, et surtout par la longue crise économique et les instabilités politiques que le Niger a connues entre 1984 et 1999. Cependant, avec la reprise économique et l’intensification de l’exploitation des ressources minières (pétrole, uranium, or, etc.) du pays, le Niger pourrait être plus attractif et l’immigration internationale pourrait être plus importante.

## 4.2. Répartition des immigrants internationaux par nationalité

### 4.2.1. Ensemble des immigrants (y compris les Nigériens nés à l’étranger)

Du fait ducritère du pays de naissance appliqué en démographie, on trouve également parmi les immigrés des nigériens qui sont nés à l’étranger. Il faut donc séparer les nigériens des autres nationalités si l’on veut identifier l’effectif des étrangers ou plus exactement les personnes qui se réclament d’une autre nationalité, car des enfants nés au Niger de parents étrangers sont inclus à tort dans la population étrangère par nationalité.

Il faut mentionner d’abord qu’il y avait en 2011, environ 173.231 immigrants(toutes durées de résidence confondues) dont 67% étaient en réalité des nigériens nés à l’étranger, soit un pourcentage d’immigrants de seulement 1,14%.

Tableau 23: Répartition des immigrants par nationalité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONALITÉ** | **Effectifs absolus** | **%** |
| ***Nigérienne*** | 115552 | 66,7 |
| ***Malienne*** | 17524 | 10,1 |
| ***Burkinabé*** | 12147 | 7,0 |
| ***Nigériane*** | 9709 | 5,6 |
| ***Béninoise*** | 8697 | 5,0 |
| ***Togolaise*** | 4870 | 2,8 |
| ***Française*** | 804 | 0,5 |
| ***Ivoirienne*** | 748 | 0,4 |
| ***Autres pays*** | 3180 | 1,8 |
| **Total** | **173231** | 100,0 |
| **Population nigérienne** | **15.186.301** | - |
| **Taux de stocks d’immigrants internationauxou**  **pourcentage des immigrés, toutes durées de résidence, dans la population totale** | **1,14** | - |
| **Étrangers** | **53.695** | - |
| **Pourcentage des immigrés, toutes durées de résidence, dans la population totale** | **0,5%** | - |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

Pour cibler exclusivement la population étrangère, il faut exclure les Nigériens nés à l’étranger.

### 4.2.2. Immigrants étrangers

Si l’on exclut les Nigériens nés à l’extérieur, les personnes de nationalités étrangères ne constituent qu’environ 33% de la population immigrée, soit un effectif de l’ordre de l’ordre de 53.695 personnes qui représenteseulement 0,35% pourcent de la population totale du Niger en 2011. L’effectif des étrangers n’est donc pas numériquement très important au Niger, mais leur contribution économique dans le pays est considérable, à travers les entreprises, les écoles et instituts privés qu’ils ont créés, ainsi que d’autres services marchands (restauration, mécanique, bâtiment, etc.) apportés au Niger(Issaka, 2010).

Au sein de la population étrangère, les ressortissants de l’espace CEDEAO constituent 93% des immigrants qui proviennent principalement de 6 pays : Mali, Burkina Faso, Nigéria, Bénin et dans une moindre mesure Togo et Côte d’Ivoire. En fait, 8 migrants étrangers sur 10 (83,4%) proviennent des 4 premiers pays (figure 8 et tableau 26). *Ainsi, aussi bien pour l’émigration internationale que pour l’immigration étrangère, les échanges migratoires du Niger se font principalement dans l’espace de la CEDEAO.*

**Figure 6:** Répartition de la population immigrante de nationalités étrangères

Source : Données de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

**Tableau 24:** Répartition des immigrants par nationalité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nationalité** | **Effectifs absolus** | **%** |
| ***Malienne*** | 17524 | 30,4 |
| ***Burkinabé*** | 12147 | 21,1 |
| ***Nigériane*** | 9709 | 16,8 |
| ***Béninoise*** | 8697 | 15,1 |
| ***Togolaise*** | 4870 | 8,4 |
| ***Française*** | 804 | 1,4 |
| ***Ivoirienne*** | 748 | 1,3 |
| ***Autres pays*** | 3180 | 5,5 |
| **Total** | **57.679** | 100,0 |
| **Principauxpays d’accueil de l’espace CEDEAO** | **53.695** | 93,1 |

Source : Données de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

Pour finir, il faut mentionner que des analyses plus fines devraient être faites pour mieux connaître les caractéristiques de la population étrangère car dans les études basées sur les recensements de la population des personnes nées au Niger de parents étrangers sont également inclues dans la population étrangère(OIM, 2009).

## 4.3. Le cas des réfugiés étrangers

Il faut d’abord commencer par souligner qu’il y a très peu de demandeurs d’asile et de réfugiés nigériens dans les autres pays du monde. En effet, selon les statistiques du HCR, il n’y avait en 2013 2012 que 657 réfugiés et 304 demandeurs d’asile d’origine nigérienne dans le monde (HCR, [www.unchr.org](http://www.unchr.org)).

Le faible nombre de Nigériens demandeurs d’asile ou ayant le statut de réfugiés hors du Niger est dû au fait que depuis plus d’une décennie, le Niger est redevenu un pays relativement stable qui n’a pas connu de conflits internes graves ou de guerres civiles ayant occasionné des départs massifs vers l’étranger. Globalement, le jeu démocratique fonctionne assez bien et les conflits sociopolitiques sont bien maîtrisés pour le moment.

En revanche, le Niger a souvent accueilli des demandeurs d’asile africains venant de pays en guerre. Cependant, leur nombre n’était pas considérable jusqu’en 2012 avec la crise politique malienne qui a occasionné des arrivées massives de maliens mais également de nigériens fuyant la guerre et les exactions des rebelles et des intégristes musulmans ayant réussi à occuper la partie Nord du territoire malien voisine à celui du Niger. En 2012, selon le HCR, l’effectif des réfugiés était de l’ordre de 50.000 contre environ 302 en 2011 (figure 7). Toutefois, dans les années 1990, l’effectif des réfugiés (venant notamment du Tchad voisin) a dépassé 27.000 en 1995 par exemple. L’afflux des réfugiés maliens a sans doute fait grimper l’effectif des immigrés au Niger, même si ce n’est pas nécessairement de manière durable.

**Figure 7 :** Évolution des réfugiés au Niger de 1990 à 2012

Source : <http://www.unhcr.fr/> (voir données statistiques par pays)

## 4.4. Les conditions socioéconomiques des immigrants étrangers

Au-delà des dispositions juridiques en vigueur (voir chapitre concerné plus loin), dans l’ensemble, les immigrants étrangers n’ont pas de problème d’insertion sociale, selon quelques entretiens réalisés sur le terrain et d’après certaines études (OIM, 2009). Cependant, la plupart des immigrants sont en situation irrégulière car, ils ne prennent pas systématique le permis de séjour payant que tout étranger de 15 ans ou plus devrait se procurer après trois mois de séjour sur le territoire nigérien, conformément aux dispositions de la CEDEAO appliquées à travers l’ordonnance du 29 octobre 1981).

En effet, plus de 90% des immigrés étrangers sont en situation irrégulière, malgré les différentes amendes et peines auxquels ils s’exposent (OIM, 2009). Il y a donc une situation de «laisser-aller» de la part des autorités administratives et policières notamment compte tenu du cadre de la CEDEAO.Aussi, il ressort des entretiens au niveau de certains responsables de la police que les forces de l’ordre se retiennent d’embêter souvent les étrangers étant donné que nombreux fréquentent ou vendent des services (restauration, travaux domestiques, réparation de véhicule, etc.) aux nigériens.

Seuls les immigrants désirant exercer une activité commerciale ou professionnelle formelle se procurent et renouvellent leur carte de séjour afin de respecter les dispositions de la chambre de commerce et des services des impôts (OIM, 2009).

Il faut également mentionner que la plupart des immigrants étrangers opèrent dans le secteur informel, étant donné les restrictions en vigueur en matière d’embauche des étrangers par les opérateurs économiques privés. En effet, un étranger ne peut être embauché que dans les emplois pour lesquels aucun nigérien n’a le profil de formation ou les compétences nécessaires (voir chapitre sur les textes juridiques).Par ailleurs, la protection sociale (assurance santé, caisse de sécurité sociale, protection syndicale, etc.) restent sans doute une problématique chez beaucoup d’immigrants (et aussi de nigériens) opérant dans le secteur informel.

## 4.5. Le solde migratoire net international

Rappelons quel’effectif des immigrés (toutes durées de résidence confondues) a été estimé à 173.231 pour une population résidente totale de 15.186.301 soit un pourcentage d’immigrants internationauxde seulement 1,14% (toutes nationalités confondues). Ce pourcentage tombeà 0,35% si l’on exclut les nigériensnés à l’extérieur de la population immigrante (personnes nées à l’étranger au sens de la définition démographique). Ces nigériens sont nombreux car ils représentent 66,7%des effectifs des immigrants (INS, 2013).

Quant au taux d’émigration internationale, il est relativement plus élevé puisqu’il a été estimé pour les 5 dernières années avant la date de l’ENAMI 2011, à 3,84% pour un effectif de 583.066 émigrants et par rapport à la population résidente totale. Pour une année, ce taux se chiffre à 0,8% avec environ 116.000 départs vers l’étranger par an.

Cependant, le solde migratoire net ne peut pas être estimé car les taux d’immigration et d’émigration ont été calculés sur des périodes différentes. En effet, pour l’émigration, il s’agit bien des flux des 5 dernières années (2006-2011) mais pour l’immigration, il n’y pas de référence comme il s’agit du stock des immigrés durée de vie (toutes durées confondues etdernière immigration effectuée). Il s’agit de l’effectif simplement des immigrants résidant au Niger et non de ceux qui sont entrés au cours des 5 dernières. Il y a donc lieu d’exploiter à nouveau les données brutes de l’ENAMI 2011 en vue d’estimer les flux d’entrées d’immigrants au cours des 5 dernières années, ceci permettra de calculer le solde migratoire net.

Mais, le Niger a certainement un solde migratoire négatif comme cela a été montré avec l’Enquête nigérienne sur migration et urbanisation (ENMU) de 1992-1993 qui a trouvé un solde négatif de -0,54% par an au cours des 5 dernières années (REMUAO, 1997). On peut également souligner que ce solde migratoire négatif n’affecte pas significativement le volume et le taux de croissance démographique. En effet, selon les RGPH de 1988, 2001 et 2012 le taux de croissance démographique intercensitaire est passé respectivement de 3,3% entre 1988-2001 et à 3,9% (résultat provisoire) entre 2001-2012 (BCR, 2005b et INS, 2013b). L’émigration des Nigériens n’apas semble-t-il empêché le taux d’accroissement démographique d’augmenter.

***En conclusion*** on peut affirmer que l’immigration internationale n’est pas un phénomène très important au Niger. En effet, la part des immigrants internationaux dans la population totale résidente n’a jamais dépassé 2%, selon les sources de données utilisées. La proportion des immigrés à même baissé en passant en 1977 d’environ 1,58% à 1,1% en 2011.

Le Niger n’est donc pas un pays d’immigration, c’est plutôt un pays répulsif pour des personnes qui souhaitent y résider. Cependant, le Niger est un pays attractif du point de vue de l’immigration de transit vers le Maghreb et l’Europe.Les immigrants proviennent à 93% de 6 pays :Mali, Burkina Faso, Nigéria, Bénin et dans une moindre mesure Togo et Côte d’Ivoire. Ces pays sont membres de la CEDEAO. Les émigrés nigériens également vivent majoritairement dans ces pays, notamment les 5 derniers.

Par ailleurs, avec la guerre au Mali en 2011 et 2012, plus de 50.000 Maliens sont venus se réfugier au Niger, un phénomène qui a sans doute contribué à augmenter le nombre d’immigrants au Niger ne serait-ce que de manière conjoncturelle.

***En guise de recommandations***, on retiendra qu’il y a un besoin d’améliorer les connaissances sur l’immigration internationale, à travers d’abord des analyses approfondiesdes données de l’ENAMI 2011 et des recensements généraux de la population, en s’intéressant selon l’âge et le sexe, aux activités professionnelles, aux branches d’activités des immigrants internationaux et des étrangers en particulier.

La vie sociale et économique des immigrés est également peu connue. Des enquêtes qualitatives permettraient d’améliorer nos connaissances sur les conditions de séjour des étrangers au Niger.

# CHAPITRE 5 : LES DETERMINANTS ET LES CONSEQUENCES DES MIGRATIONS

A travers ses formes multiples, la migration au Niger est motivée par plusieurs facteurs que le présent chapitre se propose d’analyser. Au-delà d’influencer plus ou moins significativement, le volume, la composition et la structure de la population, la migration engendre également des conséquences positives et négatives pour le pays de départ mais également pour ceux qui accueillent les migrants.Dans la perspective d’une meilleure gestion du phénomène migratoire, il importe d’identifier ses conséquences.

## 5.1. Les déterminants socioculturels de la migration

### 5.1.1. Au niveau des migrations internes : Les causes sociales sont dominantes

Les différents recensements généraux de la population et les enquêtes pertinentes ont permis de savoir que la migration ne concerne pas que les hommes, mais également les femmes et les enfants même de bas âge. En fait, la migration ne doit pas être vue uniquement sous l’angle de la recherche d’emplois, comme c’est très souvent le cas (Bocquier et Traoré, 1998). En effet, la migration est très souvent associée à l’économie, autrement dit à la recherche de travail ou d’argent. A la lumière de nombreuses études, il ressort que la migration est motivée par des facteurs multiples.

Si on considère la population âgée de 5 ans et plus, il ressort clairement que les causes sociales sont nettement plus importantes que celles d’ordre économique au niveau de la migration interne. Ainsi, parmi les motifs déclarés ce sont les motifs sociaux qui viennent en tête en l’occurrence «suivre les parents» (29%) ou le conjoint ou la conjointe (25,8%). Au total, les motifs d’ordre social (accompagnement, études, santé, autres raisons sociales, etc.) constituent 71,1% des motifs déclarés. Concernant les motifs d’ordre économique (mutation professionnelle, à la recherche d'emploi rémunéré, emploi de convenance, aventure et être domestique), ils ne recueillent que 27,4%. Mais certainement, la part des motifs économiques est plus importante chez les adultes.Malheureusement, le rapport d’analyse de l’ENAMI de 2011 (l’enquête la plus récente sur la migration au Niger) n’a analysé les motifs de la migration que pour les personnes âgées de 5 ans et plus, sans faire une désagrégation par groupe d’âges, par sexe et autres caractéristiques socioéconomiques (occupation professionnelle, niveau d’instruction, milieu de résidence, région de résidence, etc.*). Il y a donc un besoin de ré-exploiter les données de cette enquête pour mieux spécifier les motifs en fonction de l’âge, le sexe et autres caractéristiques des migrants.*

Mentionnons également, que selon l’enquête nigérienne sur migration et urbanisation (ENMU) réalisée en 1992-1993, les motifs sociaux l’emportaient également sur les motifs économiques au niveau de la population migrante, tout âge confondu(Issaka et Hamidou, 2006).

**Tableau 25:** Répartition des migrants âgés de 5 ans et plus, selon le principal motif de la migration

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Principal motif** | **Effectifs** | |
| **Absolus** | **%** |
| **Vivre avec le père/mère** | 76 962 | 29,0 |
| **Rejoindre son époux/se** | 68 376 | 25,8 |
| **Mutation professionnelle** | 36 202 | 13,6 |
| **Autres raisons familiales** | 24 823 | 9,3 |
| **A la recherche d'emploi rémunéré** | 22 854 | 8,6 |
| **Aller étudier** | 17 874 | 6,7 |
| **Emploi de convenance** | 9 991 | 3,8 |
| **Aventure** | 1 941 | 0,7 |
| **Domestique servir une autre famille** | 1 746 | 0,7 |
| **Santé** | 543 | 0,2 |
| **Retour définitif** | 490 | 0,2 |
| **A fait une fugue** | 337 | 0,1 |
| **Autre** | 3 386 | 1,3 |
| **Total** | **265 525** | 100,0 |
| ***ND/NC dans le total général (336.917 migrants)*** | ***71 392*** | ***21,2*** |

Source : Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

### 5.1.2. L’émigration des Nigériens est également conditionnée par des considérations socioculturelles et psychologiques

Au-delà des problèmes économiques des régions, l’émigration est devenue synonyme de réussite sociale pour les populations qu’elles soient rurales ou urbaines. Ceux qui sont partis reviennent avec des biens qu’ils ne pouvaient pas s’offrir s’ils étaient restés au pays, notamment en milieu rural. Il y a donc l’attrait de biens de consommation modernes mais également un effet de mimétisme et de jalousie au sein des ménages, même au niveau des femmes. Plusieurs migrants et non-migrants interrogés à l’intérieur du pays l’ont mentionné.

Pourun responsable du Ministère de la Population de la promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant de Zinder, *«émigrer vers d’autres horizons est un phénomène culturel chez les ressortissantes des villes comme Kantché car malgré une bonne récolte et un cheptel bien fourni, les femmes préfèrent ignorer ces bienfaits de la nature pour s’adonner à la mendicité qui est un acte déshumanisant et entraînant avec elles leurs progénitures».*

Dans la région de Tahoua par exemple depuis la nuit des temps, l’émigration est une pratique qui procure respect et considération des autres. Les louanges faites, aux migrants après les récoltes par la «Zabaya», cantatrice connue des populations, poussent les jeunes, à partir ou à retourner chercher la richesse sous d’autres horizons. Certains vendent une partie de leur récolte d’autres quelques têtes de bétail pour constituer un fonds pour leur transport.

Le responsable du sous bureau OIM de Tahoua a indiqué que selon les résultats d’une étude réalisée par son institution dans la région sur les motivations des jeunes à émigrer, il est ressorti qu’il y a des facteurs culturels etla démission de certains parents devant leurs obligations sociales vis-à-vis de leurs enfants (alimentation, habillement, menus dépenses, etc.).Les jeunes sont ainsi contraints de se prendre en charge à travers la migration.

Les préparatifs du mariage (dot, cadeaux aux beaux parents et à la future mariée, festivités, etc.) constituent également un facteur qui poussent les jeunes célibataires à migrer afin de se procurer des fonds nécessaires et aussi prouver qu’on est un homme comme le souligne un Maire d’un arrondissement de la ville de Tahoua :*« Il faut émigrer pour prétendre avoir la main d’une fille, aller en exode, c’est une école, c’est un acte de bravoure donc synonyme de respect dans son milieu d’origine».*

## 5.2. Les déterminants économiques et politiques

Les déterminants économiques et politiques jouent aussi bien au niveau de la migration interne qu’internationale (émigration, immigration, migration de retour). En ce qui concerne le Niger, les facteurs économiques les plus importants sont : l’insécurité alimentaire, l’insuffisance des ressources financières et les problèmes d’occupation professionnelle (chômage ou sous-emploi).Ces facteurs sont également aggravés par une croissance démographique élevée de 3,9% avec une population qui dépassait 17 millions en 2012 (INS, 2013b).Quant aux aspects politiques, ils concernent surtout certains pays d’accueil de migrants nigériens qui vivent ou ayant vécu de graves situations d’insécurité.

### 5.2.1. L’insécurité alimentaire

Depuis les années 1960, le Niger se caractérise par une alternance d’années excédentaires et déficitaires. Les années déficitaires ont même tendance à l’emporter (MP/RS, 2007). En effet, depuis 1960, on peut constater qu’il y a plus d’années déficitaires qu’excédentaires. Par ailleurs, depuis les années 1990, cette alternance s’est réduite puisqu’il apparaît qu’une année sur deux est déficitaire, selon les résultats de l’étude menée en 2011 pour l’identification des zonesprioritaires d’intervention du Programme d’Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC). Cette étude s’est basée sur 12 années de suivi de la vulnérabilité de 1999 à 2011. Cependant, en considérant la situation de vulnérabilité au moins chaque 2 ans et de 1999 à 2011, on peut dénombrer 75 communes (soit 28%) sur le total au nombrede 265.

En considérant les aspects de l’exposition aux risques biophysiques, de vulnérabilité à l’insécurité alimentaire, de la disponibilité et de la couverture des besoins alimentaires, il ressort que parmi les 36 départements que compte le pays, 16 (soit 44%) sont en permanence dans l’insécurité alimentaire. Il s’agit de : Arlit, Tchirozérine, N’Guigmi, MaïnéSoroa, Diffa, Loga, Dakoro, Mayahi, Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Illéla, Ouallam, Tillabéry, Filingué, Tanout. Ces zones font partie des régions où la migration interne et surtout l’émigration internationale sont les plus importantes. Ainsi, la persistance de l’insécurité alimentaire est en grande partie à la base de nombreuses migrationsconstatées aussi bien interne que vers l’extérieur.

### 5.2.2. L’insuffisance des ressources financières et les problèmes de l’occupation professionnelle

Le Niger fait partie des pays ayant les plus bas revenus moyens per capita au monde. Selon des études sur la pauvreté monétaire 59,5% des Nigériens sont pauvres. Le pauvre est défini comme une personne dont la dépense annuelle moyenne est inférieure ou égaleà «150.933 FCFA et 110.348 FCFA respectivement en milieu urbain et en milieu rural» (INS, 2008). Ces montants correspondent à moins d’un dollar de dépense par jour, seuil qui définissant l’extrême pauvreté selon le critère de la Banque Mondiale.

L’insuffisance des revenus et la pauvreté ont été confirmées par l’enquête menée dans les régions. L’appât du gain financier pousse à la migration, car à l’extérieur, on peut trouver du travail salarial mieux payé qu’au Niger. Selon un migrant de retour de la Libye, *«on gagne beaucoup d’argent en sortant du pays et surtout en allant en Lybie, tu peux avoir 300.000 frs CFA par mois ou 50.000 frs CFA par mois lorsqu’on est domestique et qu’on ne sait pas parler arabe».* Sous cet angle, la migration apparaît relativement plus rentable aussi bien pour le chômeur, le sous-employé ou même un travailleur salarié. D’ailleurs, les salaires gagnés sont largement au-dessus du seuil de pauvreté monétaire mentionné tout haut.

Les entretiens réalisés avec plusieurs responsables, cadres et migrants ont en général mentionné que l’une des causes principales de la migration économique c’est également l’absence d’activités professionnelles (i.e. le sous-emploi) pendant la période post-récolte pluviale pour la majorité des adultes et en particulier des jeunes. De plus, les principales villes nigériennes même, offrent peu d’emplois formels et décents.En fait, la plupart des actifs travaillent dans le secteur informel qui produitenviron 68% du PIB, avec une prédominance des activités primaires et commerciales (INS, 2008b). Or, le travail dans ce secteur n’est pas toujours durable, permanent et bien rémunéré.

Le Niger est caractérisé par un taux de chômage relativement élevé variant selon les sources. Selon l’enquête QUIBB 2005, le taux de chômage était d’environ 16% (INS, 2006). Mais en réalité, selon la même source, un actif sur trois (34,6%) était en situation de sous-emploi. Cette situation résulte de la faiblesse de l’offre d’emplois (en quantité et en qualité) par rapport à la demande exprimée et celle potentielle.

Selon son rapport d’activités 2011, *«les demandeurs d’emploi enregistrés auprès des services de l’ANPE sont chiffrées à 22.476 dont 18.857 hommes, soit 83,97% et 3.619 femmes, soit 16,10%* (ANPE,2011:37). Cependant, ce service étatique n’a reçu au total que 9.735 offres d’emploi, de l’administration publique et privée, des entreprises, des ONG, etc. Il en résulte donc un gap de plus de 12.000 demandes non satisfaites, sans compter celles des personnes d’avance découragées qui n’ont paspris la peine de s’inscrire à l’ANPE.En fait, il est reconnu au Niger, l’existence d’une *«inadéquation structurelle entre la demande d’emploi et l’offre d’emploi en raison de la forte croissance démographique d’une part, et d’autre part, de la déficience structurelle de l’offre »*(SP/SRP, 2007).

Plusieurs facteurs économiques internes ont probablement contribué à entretenir les mouvements migratoires internes et externes et à inscrire le recours à la pratique migratoire dans les stratégies de diversification des revenus développées par les populations pour faire face à la précarité économique ou à la détérioration de leurs conditions de vie quotidienne. Parmi les facteurs ont peut retenir selon des études (OIM, 2009):

* La crise économique des années 1980 et 1990 qui a engendré des reformes importantes ayant contribué à la disparition ou liquidation de la plupart des entreprises publiques, augmentant ainsi le nombre de chômeurs ;
* Les grandes réformes économiques ayant amené l’Etat (principal employeur) à ralentir le recrutement de jeunes diplômés. Seuls les secteurs sociaux (santé et éducation) recrutent de régulière des jeunes diplômes sur une base souvent temporaires (contrats à durée déterminée) pouvant déboucher pour quelques-uns à un recrutement définitif ;
* La faiblesse du secteur privé peut créatif d’emplois qui ne peut pas absorber tous les jeunes diplômés ;
* La faible mobilisation des ressources internes qui révèlent la faible capacité des pouvoirs publics à assurer convenablement les services sociaux de base, la création d’emplois et le recrutement de jeunes diplômés;
* La prédominance d’une agriculture de subsistance de type traditionnel comme principale source d’emplois et de revenus pour la majorité de la population. En effet, les techniques culturales restent rudimentaires et favorisent la pratique d’une agriculture extensive, alors que les bonnes terres diminuent progressivement ;
* La prédominance de l’agriculture pluviale qui explique que les agriculteurs ne sont occupés que pendant trois à quatre mois sur douze. Ce type d’agriculture basée sur les pluies entraînent le désœuvrement partiel des bras valides (surtout les jeunes) qui finissent par considérer la migration interne et internationale comme une seconde activité économique qui peut générer assez rapidement des revenus monétaires à travers une diversité de « petits boulots» (vendeurs ambulants, dockers, cireurs, domestiques, etc.). Il faut cependant noter que beaucoup de migrants reviennent travailler pendant la saison des pluies pour ensuite repartir après les récoltes;
* L’existence de fortes disparités entre les régions au niveau interne tant au plan du développement que des infrastructures ou de l’accès aux services sociaux de base qui peuvent inciter les populations les plus défavorisées à se diriger vers les zones et les villes les plus favorables du pays. C’est le cas notamment de la formation professionnelle moyenne et supérieure concentrée dans les capitales régionales et surtout à Niamey;
* L’inefficacité du système éducatif et des contraintes structurelles de l’offre de travail qui entretiennent le développement d’une masse critique de jeunes découragés, déscolarisés et sans emplois qui ne trouvent souvent d’autres alternatives que de partir vers d’autres horizons proches ou lointains en espérant pouvoir améliorer leurs conditions de vie. Au Niger, non seulement l’offre de travail est largement en deçà de la demande mais aussi le cadre des affaires est contraignant pour le développement des investissements à cause entre autres, de la forte pression fiscale sur les opérateurs du secteur formel ;
* La faiblesse et l’inefficience du système éducatif qui ont pour conséquence d’entraîner un accroissement du nombre de rebus désorientés de l’école et qui s’intègrent finalement dans un secteur informel où les emplois sont précaires et peu sécurisants.

Par ailleurs, les opportunités d’obtention de revenus dans d’autres pays africains et dans les pays développés ou émergeants constituent des pôles d’attraction privilégiés pour des nigériens.

### 5.3. Les déterminants de type politique

Les guerres, les conflits politiques divers, ainsi que les tracasseries administratives violentes, constituent des facteurs importants qui influencent les mouvements des populations, soit l’afflux de demandeurs d’asile, soit le retour de nationaux. Le Niger a connu ces deux formes de mouvements migratoires, en l’occurrence de 2011 à 2014.

En premier lieu, principalement les conflits politiques internes et les guerres civiles en Côte d’Ivoire (2011) et en Libye (2011-2012) puis actuellement depuis 2013 au Nigéria et en Centrafrique, ont entrainé au total sans doute de plus de 500.000 retours de nigériens (environ 20.314 de la Côte d’Ivoire[[12]](#footnote-13), 265.000[[13]](#footnote-14) de la Libye, plus de 200.000du Nigéria et près de 700 de la Centrafrique).Certains retournés ont fui l’insécurité et d’autres ont été expulsés de force comme au Nigéria. Cet effectif de retournés dépassent la population actuelle de la région d’Agadez ou de celle de Diffa.

L’éclatement de la guerre au Mali en 2012 et 2013 a également entrainé l’enregistrement de plus 50.000 réfugiés maliens au Niger, un record jamais atteint dans ce pays (base de données sur internet du HCR voir plus haut).

## 

## 5.4. Du désir de retourner à l’étranger

*Pourquoi les retoursmassifs vers l’étranger?*Malgré les souffrances endurées dans certains pays étrangers, suite aux guerres et aux conflits politiques et sociaux, beaucoup de migrants repartent dans les mêmes pays de provenance ou vers d’autres. Il y aurait chez certains une sorte de manie migratoire ou de «migratomanie» qui n’arrivent pas à être significativement réduite par les projets de développement, les *cash for work* des travaux à hautes intensités de main-d’œuvre les appuis (certes modestes) d’organisation comme l’OIM, les sensibilisations des retournés, etc. Il faut certes dire que ces actions sont loin de suffire dans un pays où 59% de la population est pauvre et vit en moyenne avec moins de 2$ voire 1$ par jour (SP/SRP, 2007).Les entretiens effectués sur le terrain ainsi que des études réalisées au Niger ou dans certains pays d’accueil des Nigériens, ont permis d’identifier plusieurs facteurs qui expliquent les retours vers la Libye, la Côte d’Ivoire ou d’autres pays et d’une manière générale la migration circulaire ou saisonnière

On peut citer plusieurs facteurs qui peuvent agir de manière cumulative et qui expliquent également la première migration vers l’étranger:

1. La réinsertion difficile des migrants de retour dans les activités économiques. Des migrants de retour rencontrés dans la ville de Dosso affirment que depuis leur retour en 2011 de la Côte d’Ivoire, être toujours sans un emploi décent leur permettant de bien se prendre en charge;
2. Des appuis matériels insuffisants à la réinsertion économique efficaceet durable des migrants de retour. Dans la région de Tahoua, des informateurs ont affirmé que la plupart des revenants de la Côte d’Ivoire sont repartis depuis le retour de la stabilité politique et sociale dans ce pays d’accueil;
3. Un environnement économique difficile qui offre peu d’emplois durables et correctement rémunérés. Les offres d’emplois formels sont limités face à ceux de l’informel qui sont en fait précaires et mal payés;
4. Un environnement naturel austère qui subit les caprices des aléas climatiques d’où des sécheresses et des crises alimentaires cycliques (presque tous les deux ans);
5. Un système de production agricole le plus souvent basé sur une seule saison (saison pluviale) qui dure au maximum 4 mois. Durant le reste de l’année, la plupart des hommes notamment sont désœuvrés, l’agriculture pluviale étant la principale activité économique pour la plupart des ménages. Or, plus de 80% des Nigériens vivent en milieu rural. Les jeunes disent qu’il est préférable de partir à l’étranger que de rester au village sans rien faire;
6. La rentabilité économique relative de l’émigration qui est une réelle source de revenus pour de nombreux migrants et leurs familles, comme en témoigne l’importance des transferts d’argent effectués par les émigrants nigériens vers leur pays et certains biens de luxe ramenés par les migrants saisonniers ou en visite.

Il y a également des facteurs sociologiques comme:

1. La valorisation sociale de l’émigrant (auprès des parents, des femmes et des filles) en relation avec la rentabilité économique de la migration qui attise le mimétisme et la jalousie;
2. L’existence de réseaux de relations sociales solidaires qui sécurisent la vie du migrant à l’extérieur. Les émigrants s’organisent en association solidaire pour mieux organiser les événements sociaux (mariages, baptêmes, décès, etc.) et mieux faire face à des problèmes multiples (agressions, discriminations, tracasseries administratives, policières, etc. dans les pays d’accueil. Les migrants ont également tendance à se regrouper dans certains quartiers afin de ne pas être socialement dépaysés voire s’acculturer;
3. La cohabitation assez bonne ou acceptable avec les citoyens des pays d’accueil du fait des valeurs socioculturelles africaines, des facilités de circulation et de résidence accordés aux citoyens de l’espace CEDEAO. Il y a également l’apport d’une main-d’œuvre solide offerte par la migration. Par exemple, en Libye, beaucoup de migrants font des travaux manuels sur les chantiers de construction, travaux que les libyens ont tendance à délaisser.

Au-delà de la manie migratoire historico-culturelle et des facteurs sociaux, il faut surtout souligner que le Niger d’aujourd’hui est par excellence est un pays typiquement répulsif. Ce caractère répulsif du pays explique en grande partie le faible pourcentage des étrangers immigrés de longue durée. Le Niger n’attire que peu de ressortissants d’autres pays, intéressés à y résider (voir chapitre sur l’immigration internationale).

Cependant, l’espoir de faire du Niger un pays émergeant qui retient davantage ses citoyens, existe. Pour ce faire, les décideurs politiques et économiques, ainsi que les populations laborieuses doivent s’activer pour relever les défis du développement en rentabilisant les immenses potentialités et opportunités minières, naturelles (eaux de surface et souterraine, superficie importante du pays, etc.), démographiques et socioculturelles du pays, ainsi que l’intelligence des Nigériens. Il revient aux Nigériens de se ressaisir pour travailler plus sérieusement pour le pays dans un esprit plus patriotique.

## 5.5. Les conséquences de la migration

L’étude a identifié trois principales catégories de conséquences : sociales, économiques et politiques.

### 5.5.1. Les conséquences sociales

L’émigration exige très souvent une séparation temporaire du couple. Lorsque la famille n’accompagne pas le migrant marié, la femme devient donc le chef de ménage et doit assumer toutes les charges en attendant les envois d’argent de l’extérieur par le mari. Or, la migration ne réussit pas toujours à tous. Lorsque les envois d’argent n’arrivent pas ou tardent à venir, l’épouse est donc contrainte de trouver des solutions pour faire face aux dépenses alimentaires, d’éducation, de santé, etc. pour elle-même et pour les enfants. Par ailleurs, le suivi des enfants à l’école ou dans la vie en général est ressorti également comme un problème que la femme ne peut pas toujours bien assumer, selon des entretiens avec des migrants.La persistance des problèmes (y compris psychologiques) rencontrés par certaines femmes sont à la base des divorces, dans le cas où le migrant ne transfère pas des fonds à sa famille. L’adultère est également une cause fréquente de divorce.

D’autres conséquences ont été également mentionnées : l’adoption de nouveaux comportements par les migrants de retour, notamment le peu d’intérêt pour les travaux agricoles, l’habillement de type occidental reflétant les dernières modes (voir photo ci-dessous), l’usage de stupéfiants, etc. Il y a également des risques sécuritaires comme le trafic d’armes à feu, les idées subversives d’islamistes.Selon un responsable régional de la police, *«les gens qui vont en étude coranique reviennent avec des idées subversives et par la même occasion on constate aussi une prolifération des armes à feu...»*.

****

Jeunes migrants de retour temporaire au village**(Commune d’Allakaye, Tahoua ; Source : Oumarou Gambo, 2009)**

En retour, si les migrants transfèrent régulièrement de l’argent à leurs familles celles-ci pourraient mieux couvrir leurs besoins.

### 5.5.2. Les conséquences économiques

En général, l’émigration internationale est perçue comme une stratégie d’amélioration et de diversification des revenus du ménage. En ce sens, elle est bénéfique aux populations pauvres, lorsque les migrants arrivent à exercer des activités lucratives rentables à l’extérieur. Selon l’enquête QUIBB de 2005, 15% des ménages nigériens ont estimé que leur situation s’était améliorée grâce à la migration, notamment les transferts d’argent effectués par les émigrants qu’ils soient internes ou à extérieur (SP/SRP, 2007).

Des recherches effectuées dans certaines localités des régions d’Agadez, Tahoua, Maradi et Tillabéry, ont montré que la migration fait effectivement partie des stratégies économiques des migrants et de leurs familles (Olivier de Sardan, 2007; Oumarou H. 2008; Hamani, 2008; Réseau MOBOUA, 2009 ; Oumarou G., 2009).

A titre d’exemple, on peut citer le cas d’émigrants ressortissants de la commune d’Allakaye de Tahoua (une des principales régions d’émigration du Niger) vivant en Côte-d’Ivoire, qui se sont constitués en association pour appuyer leur zone communale. Leur contribution est multiple à travers des appuis à la construction ou rénovation d’édifices publics (écoles, dispensaires santé, puits, mosquées, etc. De plus, les émigrants apportent effectuent des envois financiers à leurs familles restées au village (Oumarou G. ,2009).

Il a été observé également que pendant les crises alimentaires comme celle de 2005 qui a durement frappé certaines familles, les migrations *« ont été sans conteste le principal moyen de faire face à la crise conjoncturelle de 2005»* pour de nombreux ménages(Olivier de Sardan, 2007),

Les propos suivants d’un villageois du département de Ouallam (région de Tillabéry) sont également tout à fait illustratifs de cette « manne » que constituent quelque fois les migrations :*«Avoir un parent à l’étranger est un signe de « richesse », de sécurité sociale et alimentaire, c’est le signe qu’on a un soutien, un recours sûr en cas de difficulté. C’est pourquoi, chaque famille s’organise pour avoir au moins deux émigrants en son sein (l’un à l’étranger, et l’un vers d’autres régions ou les grandes villes du Niger)»* (Olivier de Sardan, 2007).

### 5.5.3. Les conséquences politiques

En plus de ses enjeux économiques et financiers devenus évidents, la migration a également des retombées politiques importantes. En premier lieu, pour le politique, les migrants qui sont d’ailleurs composés surtout d’adultes, constituent également une cible électorale non négligeable pour la conquête ou la reconquête du pouvoir. Dans les principaux pays d’accueil de migrants nigériens, des partis politiques ont des sections et les nigériens de l’extérieur qui participent également aux élections présidentielles du fait de leur nombre qui dépasse 500.000 personnes, soit un effectif supérieur à celui de la population d’Agadez ou de Diffa. Par ailleurs, depuis plusieurs années, il existe une direction des nigériens de l’extérieur impliquée, entre autres, dans l’organisation des votes des citoyens résidant à l’extérieur. Tout récemment également, la nécessité de représenter les nigériens de l’extérieur à l’Assemblée nationale a été approuvée par les parlementaires. Il est également connu que de grands opérateurs économiques de l’extérieur sont également liés à des partis politiques auxquels ils apportent des appuis financiers notamment lors des élections présidentielles et législatives.

# CHAPITRE 6 : LE DISPOSITIF JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA MIGRATION AU NIGER

De nombreux États ont, à travers des organisations internationales, régionales et sous régionales, opté pour la libre circulation des personnes et des biens. Cependant, la migration constitue aujourd’hui une question récurrente dans l’agenda économique, politique et social des États, particulièrement en Afrique et en Europe, tant elle est susceptible d’induire des problèmes de développement économique, de sécurité, de stabilité et de cohésion sociale dans le pays de départ, d’accueil ou de transit des migrants.

De par sa position géographique et les crises alimentaires auxquelles il fait souvent face, le Niger est un pays de migration qui peine cependant à maitriser le phénomène malgré le cadre législatif et institutionnel ainsi que les mécanismes mis en place pour permettre à l’État de mieux gérer les flux migratoires afin d’en tirer le meilleur profit.

La législation applicable à la migration relève d’abord de la souveraineté du Niger. Mais, au regard de l’ampleur des flux migratoires, notamment lorsqu’ils prennent la forme de migration irrégulière, il apparait qu’une solution à l’échelle d’un seul pays est difficilement envisageable. C’est pourquoi la coopération sous-régionale, régionale ou internationale, sous-tendue par des textes de natures diverses, s’impose dans ce domaine.

Le dispositif et les instruments de gestion de la migration ont pour objectif principal d’assurer une migration naturelle dans une optique à la fois supportable et rentable, tant pour les pays d’origine que ceux de transit et de destination. A cet effet, plusieurs textes réglementent les entrées et sorties du Niger, les transferts de fonds des émigrants nigériens.

## 6.1. Les conditions d’entrée et de résidence au Niger

### 6.1.1. Les conditions d’entrée

Selon l’article premier de l’Ordonnance n°81-40 du 29 octobre 1981, *« est considéré comme étranger…tout individu qui n’a pas la nationalité nigérienne, soit qu’il est de nationalité étrangère, soit qu’il n’a pas de nationalité ».*

En fonction de la durée de séjour et la fonction, l’Ordonnance classe les étrangers en deux catégories : les étrangers non migrants et les étrangers immigrant.

***Les étrangers non-immigrants*** sont répartis en trois groupes: i)Lesmembres des missions diplomatiques et consulaires; ii)Les officiers, les fonctionnaires et autres agents étrangers en mission, ainsi que leur famille, quelle que soit leur durée de séjour au Niger; iii) et les voyageurs en transit.

Ces trois sous-groupes ne sont pas considérés comme des immigrants internationaux.

***Les étrangers immigrants*** sont constitués de *« tous les étrangers qui ne rentrent »* dansaucun destroissous-groupes ci-dessus définis*.*Dans cette définition de l’immigrant, les réfugiés et demandeurs d’asiles sont également inclus, même s’ils sont régis par d’autres textes nationaux et internationaux.

L’Ordonnance dispose que pour entrer au Niger, tout étranger, doit être muni des documents et visas exigés par les Conventions internationales auxquelles le Niger est partie ; faute quoi, il peut être refoulé.

**Pour entrer au Niger**, les étrangers doivent présenter aux postes frontaliers un document de voyage avec un visa ainsi qu’un carnet de vaccination international, un billet aller-retour, un montant de subsistance supérieur à la valeur du billet aller-retour, etc. Il faut cependant noter que les documents de voyage et les visas d’entrée ne sont plus exigés aux ressortissants des États membres de la CEDEAO et de l’UEMOA en raisons des nouvelles dispositions entrées en vigueur dans le cadre des deux Organisations, mais non encore transposées dans la législation nationale. En outre, en vertu d’un accord de réciprocité, quelques nationalités non-CEDEAO ou d’autres continents sont également exemptés de présenter un visa d’entrée au Niger

Malgré les dispositions contenues dans l’Ordonnance n°81-40 du 29 octobre 1981 relative et à l’entrée et au séjour des étrangers au Niger, le Gouvernement a une très faible emprise sur l’entrée et le séjour des étrangers au Niger. Ceci s’explique par la longueur et la porosité des frontières. Si dans les aéroports un contrôle rigoureux des entrées et des sorties est possible, les postes frontaliers, chargés des contrôles des voies terrestres sont d’une faible efficacité parce que n’étant pas dotés de moyens matériels et humains suffisants. A cela s’ajoute le développement des pratiques corruptives chez les agents des forces de défense et de sécurité. Ceux-ci sont plus préoccupés par solvabilité de celui qui entre que la régularité de ses pièces.

### 6.1.2. Les conditions de résidence au Niger

Tout étranger de plus de 15 ans (en dehors de la catégorie exemptée mentionnée ci-dessus), après 3 mois de séjour, doit faire une demande de permis de séjour, s’il désire rester sur le territoire national. Le permis de séjour est valable pour une durée de 2 ans renouvelable dans les conditions fixées par le Décretn°87-076/PCMS/MI/MAE/C.

Il faut reconnaitre cependant, dans la pratique, ces dispositions (demande et renouvellement de permis de séjour) ne sont pas toujours respectées. Malgré les peines qu’ils encourent, les immigrants travaillant dans l’informel excellent dans l’inobservation de ces dispositions.

Les demandeurs d’asile reconnus comme réfugiés bénéficient d’un traitement particulier pour résider au Niger. La loi n°97-016 du 20 juin 1997 portant statut des réfugiés définit le réfugié comme une personne qui vient demander une protection parce qu’elle a été obligée de quitter son pays du fait d’un certain nombre de raisons (agression, occupation extérieure, domination étrangère, conflits internes graves, etc.).La Commission d’Éligibilité au Statut de Réfugié (CNE) attribue ou non le statut de réfugié aux demandeurs d’asile sur la base de dossier.

Il est de la responsabilité de l’État d’appliquer les accords et traités internationaux dont il est partie, ainsi que les textes nationaux qui traitent de la liberté de circulation des personnes. A l’épreuve des faits, il apparait que le Niger peine à donner suite à des normes qu’il s’est données pour la gestion des étrangers migrants.Pour preuve, la plupart des immigrants ressortissants des pays membres de la CEDEAO ne se soumettent pas à l’exigence d’avoir le permis de séjour tant ils ont une perception erronée du principe de libre circulation.

Il faut noter également qu’une fois sur le territoire nigérien, les étrangers, même en situation irrégulière, ne sont que rarement inquiétés. Ainsi le document de voyage et la carte de résident exigibles aux ressortissants des pays membres de la CEDEAO et le visa à l’entrée et la carte de séjour pour les ressortissants des autres États, ne sont demandés qu’à travers des contrôles sporadiques. La mollesse de l’État dans le traitement de ce problème constitue alors le terreau de l’immigration irrégulière.

## 6.2. Les conditions pour sortir du Niger

Or, en dehors des dispositions relatives à l’obligation de posséder et de présenter des documents de voyage (passeport, carte d’identité nationale, carnet de vaccination, etc.) aux postes frontaliers, le Niger ne dispose pas d’une législation spécifique devant régir l’émigration internationale de ses citoyens.

Il faut cependant noter que c’est la législation des États tiers qui s’impose aux émigrants nigériens en ce qu’elle édicte les conditions d’entrée (éventuellement visa et autres exigences) définies par le pays d’accueil et de transit éventuellement (ex : États Unis d’Amérique, Canada, France, etc.). Ainsi, les nigériens qui se rendent dans ces pays ne peuvent embarquer à partir d’un aéroport nigérien sans le visa nécessaire.Par contre, les Nigériens qui se déplacent n’ont pas besoin de visa dans l’espace de la CEDEAO ou de l’UEMOA ainsi que dans les pays avec lesquels le Niger a conclu des accords d’exemption réciproque de visa.

## 6.3. Les conditions de travail des immigrants

La loi n°2012-45 du 25 décembre 2012 portant Code du travail reconnait de nombreux droits aux travailleurs migrants au même titre que les travailleurs nationaux. Le Code indique qu’il n’est pas tenu compte de la nationalité du travailleur avant de l’embaucher (article 5). Il précise également qu’à conditions égales de travail et de qualification professionnelle, le traitement doit être égal sans distinction de race, de sexe, de religion (article 158). De même, l’accès à l’hygiène, la sécurité et la santé au travail (articles 136 à 155) ne tient pas compte de la nationalité du travailleur. En outre, tout travailleur en république du Niger a le droit de se syndiquer (article 183).

Cependant, malgré l’abolition de toute discrimination fondée sur la nationalité entre les ressortissants des États membres de l’UEMOA, en ce qui concerne la recherche et l’exercice d’un emploi), le Code de travail nigérien n’admet l’engagement d’un étranger au Niger que s’il n’existe pas de compétence nationale dans le domaine considéré (art.48, al 7). Il ajoute en outre que si l’engagement d’un étranger a lieu, l’employeur doit prendre les mesures nécessaires pour former des nigériens à l’effet de prendre la relève, à terme. Il apparait là un hiatus entre les engagements pris à travers les accords et traités internationaux et la législation nationale qu’il convient de corriger au plus vite.

## 6.4. L’obtention de la nationalité par les étrangers

Suivant les dispositions de l’ordonnance n°84-33 du 23 août 1984 portant Code de la nationalité nigérienne, modifiée par l’ordonnance n°88-13 du 18 février 1988 et l’ordonnance n°99-17 du 4 juin 1999, la nationalité nigérienne peut s’acquérir dans les cas suivants:

* La naissance au Niger de parents (père ou mère) nés de nigériens ou de parents étrangers. Cependant, cette disposition ne s’applique pas *aux enfants nés au Niger des agents diplomatiques ou consulaires de nationalité étrangère*;
* La filiation à l’égard d’un parent nigérien ;
* La filiation par adoption à l’égard d’un parent nigérien ;
* La filiation à l’égard d’un parent devenu nigérien par naturalisation ;
* Le mariage pour la femme qui épouse un nigérien ;
* La naturalisation après au moins dix ans de résidence habituelle au Niger (au moment de la demande de nationalité). *Ce délai n’est pas exigé des étrangers qui ont rendu au Niger des services exceptionnels*.

Par ailleurs, pendant une période de 5 années, l’étranger naturalisé ne pourra prétendre à un emploi dans la fonction publique nigérienne ou être titulaire d’un office ministériel; et pendant un délai de dix ans, *« il ne pourra être investi de fonctions ou mandats électifs* ».

## 

## 6.5. Lesaccords internationaux et leurs objets

### 6.5.1. Les textes adoptés par l’Organisation des Nations Unies (ONU)

Il s’agit notamment de :

* *La Déclaration Universelle des droits de l’Homme de 1948,* stipule que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays;
* *Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques*fait état de l’engagement des États parties, dont le Niger, de garantir et de respecter à tous les individus se trouvant sur leur territoire, diverses prérogatives dont le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays ;
* *Le Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels* consacre entre autres: le droit au travail, la liberté de choisir son travail, Le droit à la santé et aux soins médicaux, le droit à la formation et à l’éducation, etc.

### 6.5.2. Les textes adoptés par l’Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le Niger a également ratifié de nombreuses Conventions qui confortent ses engagements internationaux ayant trait à la gestion de la migration. Il s’agit notamment de :

* *La Convention N°100 sur l’égalité des rémunérations, ratifiée par le Niger le 9 août 1966*qui consacre l’égalité de rémunération entre la main-d’œuvre masculine et la main-d’œuvre féminine pour un travail de valeur égale;
* *La Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et leur famille (adoptée le 18 décembre1990);*
* *La Convention N°138 sur l’âge minimum, ratifiée le 4 décembre 1978* qui vise l'abolition effective du travail des enfants et « l’élévation progressivement de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental » (article 1).

1. Bas du formulaire

### 6.5.3. Les textes africains auxquels le Niger est partie

* *L’Acte Constitutif de l’Union Africaine* dont l’article 13 dispose que « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays ». L’Acte vise également à promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l’activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples;
* *La Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples;*
* *Le Traité portant création de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) (*Signé le 22 septembre 1993), il est de nature à faciliter aux organismes de prévoyance sociale les paiements des prestations au profit des migrants ayant travaillé à l’étranger, même de retour dans leur pays d’origine ;
* *Le Traité de la CEDEAO* porte, entre autres, sur la liberté de circulation des ressortissants des États membres, de la suppression des obstacles à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. En effet, l’article 59 alinéa premier du traité révisé précise que « les citoyens de la Communauté ont le droit d’entrée, de résidence et d’établissement et les États membres s’engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté conformément aux dispositions des protocoles y afférents ».De ce fait, le visa n’est pas exigé pour les immigrants résidents ressortissants des pays membres de la CEDEAO qui, cependant, doivent comme tous les étrangers faire une demande de permis de séjour.

## 

### 6.5.4. Les accords bilatéraux et leurs objets

Au niveau bilatéral, le Niger coopère avec tous ses pays voisins (l’Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, la Lybie, le Mali, le Nigeria et le Tchad) sur les plans économique, politique, culturel, etc., mais également en matière de sécurité des frontières, une question qui touche les mouvements de personnes et des biens. En particulier les domaines suivants sont couverts : la circulation des personnes et des biens, la lutte contre le crime organisé, contre la drogue et les stupéfiants, le terrorisme, etc. Dans le cadre de la CEDEAO de la CEN-SAD des dispositions existent également dans ce sens.

Pour créer les conditions d’applications des différentes normes destinées à la gestion de la migration, le Niger a signé les accords bilatéraux suivants :

* L’Accord entre la République du Ghana et la République du Niger sur l’immigration et la suppression de visa du 8 novembre 1986;
* La Convention entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement de la République Française relative à la circulation et au séjour des personnes du 24 juin 1994;
* Le Mémorandum d’entente entre la Police Nationale du Niger et le Département de la Sécurité Italien pour le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et l’immigration irrégulière.

## 6.6. Les institutions de l’État impliquées dans la gestion de la migration et leurs prérogatives

L’État intervient directement dans la gestion des migrations internes ou internationales, à travers ses Ministères dont les attributions des titulaires sont déterminées par le Décret n°2013-427/PM du 9 octobre 2013.

Les départements ministériels les plus impliqués sont :

* ***le Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses et Coutumières***

En rapport avec les autres Ministres concernés, le Ministre en charge ce départementélabore et applique la réglementation en matière des mouvements de personnes, de libertés publiques et de régime des associations. Il est chargé également de la surveillance du territoire et de la surveillance des personnes et des biens. Il est chargé de la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité sous toutes ses formes. Dans l’exercice de ses attributions, le Ministre s’appuie sur deux organes qui ont un rôle essentiel dans la gestion des migrations internationale. Il s’agit de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) pour les entrées et les sorties et la Direction de l’État Civil et des Réfugiés, pour les demandeurs d’asile. Ces deux organes collectent et gèrent des données relatives aux migrations internationales. Malheureusement, la collaboration entre ces deux organes relevant d’un même Ministère n’est pas toujours effective et constante.

* ***le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des nigériens à l’extérieur***

Il est chargé « de la conception, de l’élaboration, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l’évaluation de la politique extérieure, de la coopération, de la promotion de l’intégration africaine et de la protection des nigériens à l’extérieur. Il est le chef de la diplomatie nigérienne. Il veille à la cohérence de l’action diplomatique du Niger, et est le correspondant des pays étrangers et des Organisations internationales ainsi que de leurs représentations au Niger conformément aux orientations définies par le Gouvernement ».

* ***le Ministère des Finances***

Relativement à la migration, le Ministre en charge des Finances assure le suivi et l’intégration économique sous-régionale et régionale ainsi que les apports au Niger de cette intégration, dans les domaines relevant de sa compétence. Il participe à la lutte contre le blanchiment d’argent.A ce titre, un contrôle plus poussé des envois d’argent des nigériens de l’extérieur doit être exercé au-delà des statistiques officielles produites par la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), qui ne concernent que des envois de fonds transitant par le circuit formel constitué des banques, des services postaux et autres institutions reconnues de transferts de fonds.

* ***le Ministère du Plan, de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire***

Il intervient dans la gestion de la migration notamment à travers l’élaboration, la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et l’évaluation des politiques nationales dont celle relative à la migration, conformément au Plan de Développement Économique et Social. A cet effet, il est chargé de la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures.

* ***le Ministère des Transports et de l’Aviation Civile***

Il est chargé de la gestion des transports terrestres motorisés et aéroportuaires, aux niveaux interne et international. A ce titre, ce ministère possède des statistiques des flux migratoires internationaux, à travers les aérogares et les aéroports. Cependant, les statistiques de flux migratoires internationaux à travers les aérogares ne sont pas toujours partagées avec les autres départements ministériels (Ministère du Tourisme, Ministère de l’Intérieur).

* ***le Ministère du Tourisme et de l’Artisanat***

Le Ministre du Tourisme et de l’Artisanat est impliqué dans la gestion de la migration à travers la promotion des capacités (Hôtels et sites touristiques) en vue d’accueillir des visiteurs internationaux.

* ***le Ministère du Commerce et de la promotion du secteur privé***

Une de ses attributions ayant trait à la migration consiste à l’identification et l’exploitation des opportunités d’investissements susceptibles d’être réalisés par des promoteurs privés, étrangers notamment, et la mise à leur disposition des informations y relatives.

* ***le Ministère de la Justice***

En rapport avec les questions de migration, il est chargé de la gestion des migrations régulières et irrégulières. Il a également en charge la mise en place du dispositif juridique traitant des droits humains, de l’acquisition de la nationalité nigérienne et de la traite des personnes.Le Ministre de la justice veille également à la transposition des législations résultant des Conventions bilatérales ou multilatérales dans le droit interne.

## 6.7. Les institutions internationales impliquées dans la gestion de la migration

* L’OIM Niger : Présente au Niger depuis juin 2006, l’Organisation Internationale pour les Migrations a pour objectifs de contribuer à relever les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires. Elle vise également à promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, dans le respect de la [dignité humaine](http://fr.wikipedia.org/wiki/Dignit%C3%A9_humaine) des migrants.L’OIM intervient à Tahoua, Tillabéry et Zinder à travers un projet de réintégration des migrants originaires du Niger de retour de Libye. Elle est présente également à Diffa pour apporter une assistance humanitaire aux retournés du Nigéria.
* Le Haut-commissariat des Nations-Unies aux réfugiés (HCR) : Il a pour mission d’examiner les demandes d'asile pour la sélection des réfugiés au titre de la Convention de Genève. La seconde fonction consiste à financer des interventions humanitaires internationales notamment dans des camps de réfugiés.

[]

## 6.8. Les institutions de la société civile impliquées dans la gestion de la migration

Les acteurs de Société Civile intervenant dans la gestion de la migration sont nombreux et d’importance variable. On peut citer entre autres :

* L'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED);
* La Croix Rouge Nigérienne;
* L’ONG AFETEN;
* L’ONG EPAD;
* Le Réseau Exodus.

Ils interviennent au Niger pour répondre aux besoins urgents des populations en détresse. Ils ont également pour mission de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes et des femmes à travers le renforcement de la sécurité alimentaire et le soutien aux réfugiés. Beaucoup d’ONG et Associations traitant des questions de migration s’occupent plus de l’assistance plutôt que la prise en charge de la popularisation des textes nationaux et internationaux sur la migration et la sensibilisation des populations pour prévenir les migrations irrégulières ainsi que les abus commis par certains agents des Forces de Défense et de Sécurité contre des voyageurs.

Malgré l’abondance des structures et des textes juridiques destinés à assurer une meilleure gestion de la migration au Niger, force est de constater que les résultats sont en deçà des attentes. Les raisons de cette contreperformance tiennent au manque de coordination entre les structures et la dispersion des textes dont certains sont très anciens Dans ce contexte, il est difficile que le principe de la libre circulation des biens et des personnes auquel le Niger a souscrit soit effectivement appliqué.

Les textes nigériens sur la migration sont épars et très peu connus. Certains portent sur l’entrée et le séjour, d’autres sur le travail des étrangers d’autres sur les réfugiés ou sur la traite des personnes. A cet égard, l’uniformisation et la popularisation des textes relatifs à la migration au Niger s’imposent.

L’absence d’une politique en matière de migration se traduit entre autres par une absence de synergie dans les interventions des différents acteurs à savoir l’État, la Société civiles et les Partenaires techniques et financiers). La mise en place d’une coordination aurait permis aux actions des différents intervenants de gagner en efficience et en visibilité.

## 6.9. Critiques du cadre juridique et institutionnelle de gestion de la migration

L’examen du cadre juridique et institutionnel de gestion de la migration au Niger fait ressortir un éparpillement des textes, une absence de coordination entre les différents intervenants et quelque fois un hiatus entre les textes internationaux dont le Niger est partie et les textes nationaux. On note également un décalage entre les textes et les pratiques.

1) Les textes nigériens sur la migration sont épars et très peu connus. Certains portent sur l’entrée et le séjour, la liberté de circulation, et d’autres portent sur le travail des étrangers sans spécifier les différents types de migrants.

2) L’absence d’une stratégie coordonnée des acteurs (Etat, Société civile, Partenaires techniques et financiers) intervenant dans la gestion de la migration se traduit entre autres par éparpillement des efforts et une absence de cohérence dans les interventions. La mise en place d’une coordination aurait permis aux actions des différents intervenants de gagner en efficience, en visibilité et en cohérence.

3) Il est de la responsabilité de l’État d’appliquer ou de faire appliquer les accords et traités internationaux dont il est partie, ainsi que les textes nationaux qui consacrent la libre circulation des personnes. À l’épreuve des faits, il apparait que le Niger peine à donner suite à certains des engagements qu’il a pris à travers ces textes normatifs vis-à-vis des étrangers migrants.

Pour preuve, la plupart des immigrants ressortissants des pays membres de la CEDEAO ne se soumettent pas à l’exigence d’avoir le permis de séjour tant ils ont une perception erronée du principe de libre circulation.

En effet, en dépit du fait que le traité de l’UEMOA interdit toute discrimination fondée sur la nationalité entre les ressortissants des Etats membres de l’UEMOA, en ce qui concerne la recherche et l’exercice d’un emploi (sauf dans la fonction publique), le code de travail nigérien n’admet l’engament d’un étranger au Niger que s’il n’existe pas de compétence nationale dans le domaine considéré. Il ajoute en outre que si l’engagement d’un étranger a lieu, l’employeur doit prendre les mesures nécessaires pour former des nigériens à l’effet de prendre la relève, à terme.

Pourtant, malgré cette disposition, des étrangers travaillent au Niger sans qu’il exige la réciproque des pays d’origine des étrangers.

Le décalage entre les prescriptions des textes et la pratique en matière de migration s’observe également dans la gestion de l’entrée et le séjour d’étrangers au Niger. En effet, malgré les dispositions contenues dans l’Ordonnance n° 81-40 du 29 octobre 1981 relative et à l’entrée et au séjour des étrangers au Niger, le Gouvernement a une très faible emprise sur l’entrée et le séjour des étrangers au Niger. Ceci s’explique par la longueur et la porosité des frontières dont le contrôle exige de moyens importants. Si dans les aéroports un contrôle rigoureux des entrées et des sorties est possible, les postes frontaliers, chargés des contrôles des voies terrestres sont d’une faible efficacité parce que n’étant pas dotés de moyens matériels et humains suffisants.

Les récents efforts consentis pour renforcer les postes frontaliers sont en deçà des besoins et tiennent dans une large mesure au contexte sécuritaire plutôt qu’à une vision d’ensemble dans la gestion des migrations.

Il faut noter également qu’une fois sur le territoire nigérien, les étrangers, même en situation irrégulière, ne sont que rarement rappelés au respect des textes en vigueur au Niger. Ainsi le carnet de voyage et la carte de résident exigibles aux ressortissants des pays membres de la CEDEAO ainsi que le visa à l’entrée et la carte de séjour pour les ressortissants des autres Etats, ne sont demandés qu’à travers des contrôles sporadiques.

De façon plus générale, on note qu’à plusieurs reprises et sur de nombreuses conventions, la Commission d’experts pour l’application des conventions et recommandations (CEACR), instance de l’OIT contrôlant l’application des conventions ratifiées, a rappelé au Niger les défauts de mise en œuvre des conventions qu’il a signées.

En 2011l a CEACR a demandé au Gouvernement nigérien, signataire de la Convention 100 relative à l’égalité des rémunérations, de prendre les mesures nécessaires afin de supprimer toute disposition discriminatoire à l’égard des femmes travailleuses ayant des enfants à charge bénéficient des allocations familiales comme les hommes.

En outre, depuis 1992 la CEACR a, très souvent rappelé au Gouvernement nigérien que l'égalité de salaire sans distinction de sexe n'est pas toujours effective car le code de travail nigérien a proclamé un droit sans que les conditions effectives de sa jouissance ne soient réalisée, particulièrement pour les femmes.

4) Au Niger, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est également en charge des nigériens de l’extérieur. Il est sensé, par le biais du Haut Conseil des Nigériens à l’Extérieur, assurer le suivi de leurs intérêts dans leurs pays d’accueil et favoriser leur contribution au développement économique de leur pays d’origine. A cet effet, un grand Forum a été organisé à Niamey du 2 au 5 août 2012 sur le thème : « Mobilisation et implication de la diaspora dans les stratégies de développement national ». Cependant, à ce jour il n’existe pas de structures de proximité pouvant permettre de capter l’épargne de ces migrants pour le besoin du financement de l’économie nationale. Le bureau d’accueil et d’orientation des nigériens de l’extérieur, créé à l’issue du Conseil des Ministres du 4 décembre 2013 doit faire ses preuves à cet égard.

# CHAPITRE 7 : LA GESTION OPERATIONNELLE DES MIGRATIONS

Au Niger, plusieurs stratégies et actions sont en cours d’exécution afin d’apporter des solutions à certaines préoccupations concrètes en matière de migration. Dans cette perspective, plusieurs ministères interviennent directement ou indirectement dans la gestion opérationnelle de la migration, à travers des documents de politiques et de programmes sectoriels. Les actions des pouvoirs publics sont également appuyées et complétées par celles d’institutions bilatérales, sous-régionales, régionales et internationales ainsi que par des organisations de la société civile. Bien qu’il n’existe pas encore un document officiel qui oriente, présente et évalue toutes les actions menées, la migration a été traitée de manière transversale à différents niveaux sectoriels. Le présent chapitre aborde également la question des transferts de fonds, de capitaux et de connaissances de la diaspora nigérienne en général et en particulier des émigrants vers le Niger.

## 7.1. Les politiques et stratégies des interventions publiques

La problématique de la prise en charge de la gestion opérationnelle des migrations transparait à travers plusieurs politiques, stratégies et programmes globaux et sectoriels adoptés par les différents Gouvernements du Niger.

### 7.1.1. Le Programme de Renaissance du Niger

La problématique de la migration a été bien analysée dans le Programme de Renaissance du Niger plus spécifique sur le cas des nigériens de l’extérieur. Il a été relevé que la diaspora nigérienne devient de plus importante et que son poids économique s’agrandit. C’est pourquoi les premières mesures sont de relancer les activités du Haut Conseil des Nigériens à l’extérieur et surtout la réalisation pleine et entière au bienêtre des citoyens vivant à l’extérieur. Dans cette perspective, le programme avisé les objectifs suivants :(i) exiger des missions diplomatiques une protection conséquente des nigériens de la diaspora tant en ce qui concerne leur intégrité physique que leurs biens ; (ii) instaurer un fonctionnement démocratique du Haut Conseil des nigériens de l’extérieur et rendre l’institution plus dynamique et plus visible ; (iii) rendre effectif le droit de vote des nigériens de l’extérieur pour les élections présidentielles et législatives pour lesquelles ils pourront être éligibles, mais aussi leur attribuer des sièges au niveau du Conseil Economique Social et culturel ; (iv) instaurer , en relation avec les nigériens de l’extérieur, un système efficace de mobilisation de leurs ressources financières et prendre des mesures incitatives pour les amener à investir au pays ; (v) négocier des accords bilatéraux en matière de visa avec le maximum de pays pour assurer la sécurité des nigériens l’extérieur ainsi que celle de leurs biens. En pratique, le processus de mise en œuvre des ces objectifs sont déjà en cours.

### 7.1.2. La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (16 juillet 2011).

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement est la traduction plus opérationnelle du Programme de Renaissance du Niger. Ainsi, l’action du gouvernement vise à assurer la protection des nigériens de l’extérieur, de les organiser afin de s’impliquer davantage dans la dynamique de développement économique et social du pays. Des mesures précises seront prises pour redynamiser le haut Conseil des Nigériens de l’Extérieur, pour leur participation aux élections présidentielles et législatives ainsi que leur élection pour occuper des sièges dans certaines institutions de la République.

Le gouvernement compte prendre en charge les migrations internes à travers la gouvernance locale en cherchant à réduire les disparités inter et intra régionales et entre milieu urbain et milieu rural et à favoriser la répartition harmonieuse de la population, à atténuer l’exode rural en veillant à l’équilibre ville – campagne.

### 7.1.3. Le Plan de développement Économique et Social (PDES) 2012-2015

Le Plan de Développement Économique et Social 2012-2015 est le cadre de référence de toutes les politiques de développement du Niger. Il est mis en œuvre à travers cinq axes stratégiques et opérationnalisé à travers 86 programmes qui ont pour la plupart des effets en termes de création d’emploi particulièrement pour les jeunes, la création d’infrastructures collectives en milieu rural et urbain afin de mieux fixer les populations, la maitrise de la croissance démographique et la lutte contre la pauvreté. En définitive le PDES ne prend en compte le phénomène migratoire que de façon marginale. Cette situation constitue une insuffisance significative d’un document de référence aussi important que la PDES.

### 7.1.4. L’Initiative « 3N »

L’initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement durable est un programme conduit sur la base d’une vision : «les Nigériens Nourrissent les Nigériens». Ce programme tire son essence du programme de Renaissance de son Excellence le Président de la République. L’initiative a pour objectif de contribuer à mettre les populations nigériennes à l’abri de la faim et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus. De façon spécifique elle vise à renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d’approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Aucun des 11 programmes d’investissement prioritaires de l’initiative 3N n’est axé spécifiquement sur la maîtrise de la migration. Cependant, on peut souligner que, de façon indirecte, les 90 projets de l’I3N sont susceptibles d’avoir des effets significatifs sur le fixation des jeunes producteurs à travers les actions de promotion des productions irriguées, la récupération des terres dégradées et les filets sociaux de sécurité. Ainsi, les actions réalisées ont permis de limiter considérablement le déplacement des populations affectées, de leur distribuer des revenus, de restaurer des écosystèmes dégradés et d’accroitre les actifs productifs.

### 7.1.5. La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)

La Politique Nationale de Protection Sociale, adoptée par le gouvernement en 2011, vise à contribuer à l’atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés (enfants, jeunes, personnes âgées) et aider la population à faire face aux risques les plus significatifs de la vie. De façon spécifique, elle vise à la réduction de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcer la sécurité sociale et promouvoir le travail et l’emploi, réduire les barrières liées à l’accès aux services sociaux et infrastructures sociales de base, intensifier les actions spécifiques en faveur de groupes vulnérables et renforcer la consolidation du cadre législatif et réglementaire. Généralement, ce sont les conditions de vulnérabilités sociales et économiques qui constituent les causes principales des phénomènes migratoires.

Pour réduire les chocs relatifs à la vulnérabilité des populations et contenir les migrations, le Gouvernement a pris des mesures et mis en place des programmes filets sociaux, les travaux à haute intensité de main d’œuvre, le Food For Work, le Cash For Work, la distribution gratuite des vivres et la vente des vivres à prix modérés. En dépit de ces mesures et actions, l’atténuation des flux migratoires en direction des centres urbains et des pays limitrophes du Niger est peu perceptible surtout lorsque le bilan alimentaire est déficitaire.

### 7.1.7. La Politique nationale de Promotion de la Femme

La Politique Nationale de Promotion de la Femme a été adoptée en 1996 et révisée en 2009 par le Gouvernement. Elle a pour but l’amélioration des conditions de vie et de position sociale de la femme Nigérienne. Elle vise particulièrement à promouvoir les droits de la femme à la survie et la santé, au développement, à la protection et la participation.

Les enquêtes récentes sur la migration au Niger ont démontré que la migration des femmes et des enfants prend des proportions inquiétantes. Cette forme d’émigration est localisée particulièrement. Cette nouvelle forme de migration a conditionné la création d’un réseau migratoire de proxénétisme, d’exploitation et de trafic des enfants et des femmes en direction de l’Algérie, de la Libye du Nigéria ou du Bénin.La persistance de ce phénomène prouve la limite du système de contrôle et de prise en charge des migrants illégaux.

### 7.1.9. La Politique Nationale en Matière de Genre

La Politique Nationale en Matière de Genre vise d’une part à instaurer un environnement socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l’équité et de légal accès des hommes et des femmes au Niger et d’autre part assurer l’intégration effective dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques et les programmes de développement. Elle est mise en œuvre à travers quatre (4) axes stratégiques  qui sont rendus opérationnels à travers l’application des conventions et lois qui engagent la responsabilité de l’État.

En dépit de l’application de ces mesures à travers des programmes et projets de promotion de genre et de l’autonomisation de la femme, les données statistiques les plus récentes constataientune tendance à un phénomène migratoire des femmes le plus souvent accompagnées d’enfants à bas âges.

#### 7.1.10. La Politique Nationale de la Jeunesse

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) vise à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien être d’au moins 70% des jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans.La PNJ est mise en œuvre à travers cinq (5) axes stratégiques.Au Niger comme dans la plupart des pays en développement les jeunes ont toujours constitué la plus grande majorité des migrants illégaux. La mise en œuvre de la PNJ a pour effet recherché la fixation des jeunes dans leur milieu à travers la création d’emploi et l’amélioration de leur condition de vie. Pour ce faire plusieurs mesures ont été prises notamment la création de plusieurs programmes d’insertion socioprofessionnels des jeunes et la création des milliers d’emplois en milieu rural (récupération des terres, fixation des dunes, désensablement du fleuve et des cuvettes oasiennes, la construction des pistes en terres, la production des cultures irriguées dans le cadre de l’Initiative 3N, etc.).

#### 7.1.11. La Politique Nationale de l’Emploi

La Politique Nationale de l’Emploi a pour objectif général de contribuer à la création d’emploi décent permettant la réduction durable de la pauvreté et l’amélioration des conditions de vie de chaque nigérien. La création d’emploi particulièrement pour les jeunes faits partie des axes stratégiques du Programme de Renaissance du Président de la République.

**Tableau 26:** Répartition des emplois créés en 2011 et 2012 par secteurs d'activités

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Secteurs/Branches d'activités** | **Emplois Permanents** | **Emplois Temporaires** | **Total** |
| Agriculture / Élevage | 417 | 2 | 419 |
| Hydraulique / Environnement | 224 | 182876 | 183100 |
| Santé | 912 | 0 | 2912 |
| Éducation ‐ Formation, Ens. Sup. | 13651 | 0 | 13651 |
| Industrie ‐ Mine et Pétrole | 1655 | 90 | 1745 |
| Eau ‐ Électricité | 180 | 0 | 180 |
| Entrepôt ‐ Transport ‐ Communication | 451 | 1209 | 1660 |
| Bâtiments Travaux ‐ Publics et urbanisme | 1368 | 3342 | 4710 |
| Banque Assurance ‐ Finance | 890 | 0 | 890 |
| Commerce ‐ Tourisme ‐ Artisanat | 1818 | 11021 | 12839 |
| Autres Structures Publiques\* | 6616 | 0 | 6616 |
| Structures Privées\*\* | 2058 | 367 | 2425 |
| **Total** | **52240** | **198307** | **51147** |

Source : MFP/E, 2012

Entre 2011 et 2012 plus de 251.000 emplois (permanents et temporaires) ont été créés au Niger, dont 12.228 à la fonction publique. Cependant, Il n’existe aucune évaluation sur les effets induits par cette création massive d’emplois sur la réductionsignificative des flux migratoires. Mais la poursuite de cette dynamique pourrait bien avoir des effets de réduction notable du phénomène d’émigration interne ou internationale.

#### 7.1.12. Le Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2011-2015

Pour le secteur de la santé «l’objectif général que s’assume le Niger est de contribuer à l’amélioration de la santé de la population, en vue de l’attente des OMD liés au secteur de la santé». L’objectif spécifique du PDS 2011-2015 est d’offrir des soins et services de qualités à la population en particulier aux groupes vulnérables. Il est mis en œuvre à travers huit (8) axes stratégiques prioritaires.La faible couverture sanitaire et le manque de qualité des prestations sont à la base des déplacements des populations vers les centres ou les régions les mieux dotées. Ces mouvements des populations se constatent particulièrement des milieux ruraux vers les zones urbaines ou des villages frontaliers vers les centres les mieux équipés d’un pays à un autre (entre le Niger et le Nigéria ou le Bénin). Le retour des migrants atteints de maladie endémiques constitue un des aspects négatifs de la migration avec le risque de la propagation de maladie (cas du VIH/SIDA dans la région de Tahoua par exemple).

#### 7.1.13. Le Document-cadre de Politique Nationale de Décentralisation

Le document-cadre de Politique Nationale de Décentralisation a été adopté par le Gouvernement le 30 mars 2012. La politique de décentralisation cherche principalement à faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l’unité nationale et la promotion d’un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de bonne gouvernance et de la diversité locale.

Peu de temps après l’adoption de cette politique, le Niger a été confronté à un retour massif et brusque de plusieurs milliers de migrants vivant en Libye et en Côte d’Ivoire qui s’est soldé par des incidences néfastes aussi bien pour les individus et, les familles que pour la communauté locale dans son ensemble. En réponse à ces défis, le gouvernement a pris un arrêté portant création d’un Comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des Nigériens vivant en Côte d’Ivoire et en Libye. Cette disposition s’articule autour de quatre rubriques : i) distribution alimentaire gratuite ciblée ; ii) approvisionnement en semences ; iii) distribution de petits ruminants (pour la reconstitution du cheptel) ; iv) transfert d’argent (cash transfert).

#### 7.1.14. La Stratégie pour la Sécurité et le Développement des Zones Sahélo-Saharienne

L’objectif général de cette stratégie est de contribuer au développement économique et social dans les zones à vocation pastorale, des zones sahélo-saharienne du Niger, fondées sur des conditions durales de paix et de sécurité des biens et des personnes. De façon spécifique elle vise à :

* Créer, de concert avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, les conditions d’une meilleure sécurisation des biens et des personnes dans toutes les zones sahélo-sahariennes du Niger ;
* Améliorer l’accès des populations des zones sahélo-sahariennes du Niger aux opportunités économiques et à l’emploi, notamment pour les jeunes ;
* Améliorer l’accès des populations des zones sahélo-sahariennes du Niger aux services sociaux des bases ;
* Renforcer les capacités pour une bonne gouvernance au niveau communautaire et dans les collectivités territoriales des zones ciblées ;
* Assurer la réinsertion socioéconomique des rapatriés forcés de Libye, de Côte-D’ivoire, du Nigeria et d’Algérie.

L’un des impacts attendus de cette stratégie est de prendre en charge les migrants illégaux des zones sahélo-sahariennes en leur assurant une meilleure réintégration socioéconomique dans un environnement sécurisé. Dans ce cadre, plusieurs actions sont en cours d’exécution au niveau de 70 communes des zones cibles. Les zones concernées par la présente stratégie sont situées principalement dans les parties sahariennes et sahélo sahariennes. Il s’agit des zones essentiellement à vocation pastorale notamment le Nord Tillabéry, le Nord Tahoua, le Nord Maradi, le Nord Zinder, la région d’Agadez et la région de Diffa.

#### 7.1.15. La Politique d’aménagement du territoire (adoptée le 2 mai 2014 par le conseil des Ministre)

La politique nationale de l’Aménagement du territoire vise *« un développement spatial équilibré et durable du territoire, fondée sur une réduction conséquente des disparités régionales dont l’opposition entre les villes et les campagnes, l’émergence de pôles de développement dynamiques basées sur une spécialisation régionale judicieuse et opérationnelle, une exploitation rationnelle des ressources naturelles dont les ressources foncières à partir des dynamiques positives observées sur le terrain, le tout articulé dans un modèle d’organisation spatial performant qui assure le développement harmonieux du territoire ».*

Elle repose sur l’Intégration nationale et régionale, l’efficience territoriale, développement social, la création des pôles régionaux de développement et espaces d’activités, la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la connaissance du territoire.

L’analyse du programme de renaissance pour le Niger et de la Déclaration de politiques général du Gouvernement permet d’affirmer que le Gouvernement du Niger a pris des engagements politiques claires face aux phénomènes migratoires plus particulièrement le cas des nigériens de l’extérieur. Les migrations classiques, ne semblent par fortement préoccupées les autorités. Cet important défi serait pris en charge à travers la politique nationale d’aménagement du territoire à travers des stratégies novatrices et des investissements structurants à même d’assurer un meilleur équilibre en termes de répartition des revenus et des populations sur l’ensemble du territoire national.

La perception de la problématique de la migration dans sa globalité n’est claire dans ces politiques et programmes malgré tout l’intérêt qui se dégage dans leur vision et orientations politiques générales. Au vu de cette situation le Gouvernement se doit de disposer d’une véritable politique nationale en matière de migration complétée par un plan d’actions pour sa mise en œuvre.

## 7.2. Les interventions des organisations internationales

### 7.2.1. L’Organisation Internationalepour la Migration

Présente au Niger depuis 2006, l’OIM contribue aux renforcementsdes capacités du gouvernement pour une meilleure réponse aux problématiques liées à la gestion des flux migratoires. Son rôle de premier plan, en étroite collaboration avec les autorités nigériennes, les partenaires humanitaires et de développement et la société civile, se matérialise à travers différents programmes qui concernent principalement l’assistance humanitaire aux migrants en situation devulnérabilité, le relèvement précoce des communautés nigériennes, la réintégration socioéconomique des migrants et la stabilisation communautaire, le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de gestion des flux migratoires, les campagnes d’information et de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière, l’appui technique en cas d’urgence ou catastrophe naturelle,  la lutte contre la traite et le trafic des personnes et la migration et le développement. Les domaines particuliers d’assistance, sont ci-dessous détaillés.

1. **Assistance humanitaire face aux urgences et aux catastrophes naturelles**

A travers une approche multisectorielle concertée, l’OIM opère pour renforcer les capacités nigériennes d'intervention face aux urgences et catastrophes naturelles, afin de  mieux répondre aux besoins d’assistance et de protection des populations touchées par ces crises. L’assistance de l’OIM couvre l’enregistrement, le profilage, l’hébergement, l’installation des migrants dans des camps aménagés où l’OIM fournit des soins médicaux, des vivres et des biens non alimentaires et le transport vers leur région/pays d’origine.

1. **Réintégration socioéconomique, relèvement précoce et stabilisation communautaire**

L 'OIM  met en place des programmes visant à  mitiger  l’impact négatif des retours  des migrants nigériens sur les communautés d’accueil  les plus fragilisées par ce phénomène. les activités de l’OIM mobilisent les retournés et les membres des communautés d’accueil, notamment les jeunes, autour d’initiatives positives et économiquement avantageuses pour le développement, afin de favoriser leur réintégration socioéconomique pour accroître la résilience, la stabilité et la cohésion sociale  au sein des communautés.

1. **Assistance au retour volontaire et a la réintégration**

Les programmes ARVR de l’OIM au Niger fournissent une assistance aux migrants refoulés, échoués ou démunis qui le souhaitent pour retourner dans leur région ou pays d’origine dans le bon ordre, dans des conditions économiquement avantageuses et respectueuses de la dignité humaine. Les bénéficiaires qui le souhaitent sont soutenus à travers une approche multiple qui couvre toutes les étapes, depuis leur départ (soins médicaux, documents de voyage et formalités), pendant leur transport (aide au transport et assistance lors du transit) jusqu’à leur arrivée (accueil, aide sanitaire, micro-subventions au retour) dans leur région ou pays d’origine, ou des  opportunités de réintégration socioéconomiques leur sont également offertes.

1. **Lutte contre la traite et le trafic des personnes**

L’OIM renforce les capacités des acteurs gouvernementaux (secteur judiciaire, forces de l’ordre, agents en charge de la protection  etc.) et de la société civile nigérienne en leur fournissant des outils pour une meilleure compréhension de la traite conformément aux instruments juridiques internationaux et régionaux, afin de lutter plus efficacement contre la traite et le trafic des personnes

1. **Migration, développement et diaspora**

l’OIM appui le gouvernement du Niger dans le renforcement des  liens avec la diaspora nigérienne et la mobilisation de leurs  ressources (matériels, économiques et expertiseou savoir-faire) visant à valoriser leur potentiel pour le développement économique et social du Niger.

1. **Coopération technique**

L’OIM participe au renforcement des capacités techniques des institutions nigériennes, en appuyant l’élaboration d’une politique migratoire nationale et le développement des lois et des régulations, ainsi que des systèmes opérationnels visant à mieux veiller sur l’ensemble de son territoire et protéger les personnes qui s’y trouvent. ainsi, l’OIM appui les capacités opérationnelles du gouvernement en matière de gestion des flux migratoires et des frontières, afin de lutter plus efficacement contre les flux irréguliers et mitiger ses causes profondes.

Les activités de l’OIMse sont accrues particulièrement suite à la crise libyenne qui a eu pour conséquence le retour massif de migrants et la création d’un climat d’insécurité dans tous les pays du sahel. Ainsi dès le début de cette crise, l’OIM a pris en charge 40 000 migrants pris en charge à Dirkou et 3 000 migrants à Arlit.A travers le projet d’assistance, les interventions de l’OIM (Kits d’installation, aide médicale, alimentation, transports…) ont couvert les régions de Diffa pour les migrants en provenance du Nigeria, Tahoua (Tchintabaraden, Tillia, Tassara et Abalak), Zinder (Kellé, Gamou, Gangara), Agadez (Agadez, Arlit et Dirkou) et Tillabéri (Filingué et Abala). Le programme de relèvement/ renforcement des capacités d’adaptation (en collaboration avec les ONG locales et les services techniques) a permis d’assister 750 migrants à Kao (Région de Tahoua), 750 au niveau de la région de Zinder, 625 à Niamey et environ 900 dans la région de Tillabéry (Filingué et Abala).

Les communautés locales sont également assistées par l’OIM dans la prise en charge de leurs ressortissants de retour de la migration à travers 30 projets communautaires et participatifs localisés dans les principales zones de départ des migrants. Par ailleurs, l’OIM intervient dans des programmes d’urgence comme les inondations et autres catastrophes naturelles. Pour s’assurer d’un suivi plus régulier de ses interventions, l’OIM a mis en place une base des données sur la migration et installé des points régionaux.

### 7.2.2. L’Union Européenne

La représentation de l’Union Européenne au Niger assiste le gouvernement dans la prévention et la prise en charge des migrants et des réfugiés sous forme d’aide budgétaire directe sur le financement des activités du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et à travers le financement des activités des organismes et ONG internationales (HCR, OIM, GIZ, Croix Rouge française) et Nationales. Ces interventions portent sur l’assistance technique, la sécurité des frontières, le renforcement des capacités de la police municipale d’Agadez, la prise en charge médicales des migrants et des réfugiés.

#### 7.2.3. Lesautres organismes du Système des Nations Unies

Les organismes du Systèmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, PAM, OMS, UNFPA, OCHO) apportent un appui significatif au Gouvernement dans la prévention et la prise en charge de la gestion de la migration chacun selon salon son cahier des charges et leurs programmes de coopération au développement respectifs. Il s’agit d’un appui financier, institutionnel et technique à l’État et aux organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la migration.L’insuffisance de synergie dans la coordination et le faible niveau de cette assistance n’ont pas permis de constater le recul de la migration au niveau des zones de départ.

## 7.3. Les stratégies d’interventions des Organisations de la Société Civile

### 7.3.1. Les ONG internationales

* Le Croissant Rouge Qatari intervient à travers des programmes d’aide d’urgence et de prise en charge des réfugiés et des refoulés (migrants illégaux retournés de l’Algérie, de la Libye et du Nigéria). Ces actions sont localisées dans les régions d’Agadez, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder ;
* L’ONG Médecins Sans Frontières Espagnole intervient principalement dans les régions de d’Agadez et de Tahoua. Ses domaines d’intervention sont la nutrition, la santé maternelle et infantile au bénéfice des populations vulnérables et particulièrement les ménages victimes des effets néfastes de la migration;
* L’Agence d’Aide à la Coopération Technique et au Développement intervient essentiellement sur la sécurité alimentaire et l’aide d’urgence dans la région de Tillabéry.

### 7.3.2. Les ONG nationales

Les actions des ONG nationales dans le domaine de la migration ont pris de l’ampleur surtout suite aux crises en Côte d’Ivoire, en Libye et la montée en puissance de la secte de BokoHaram dans le Nord du Nigéria.La plupart d’entre elles reçoivent l’appui financier des organismes du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, PAM, FAO) et d’autres Bailleurs (Union Européenne, CRS,…) pour assurer la prévention (sensibilisation), la prise en charge (accueil, hébergement, transport, alimentation, Kit) et l’insertion sociale et économique dans leur milieu d’origine. D’autres interviennent dans la lutte contre l’exploitation et trafic des femmes et des enfants. Les ONG nationales les plus opérationnelles dans le domaine de la migration sont les suivantes :

* L’union des Jeunes Entrepreneurs du Niger;
* Action en Faveur de l’Élimination du Travail de l’Enfant au Niger (AFETEN);
* Association de Lutte contre la Traite et l’Exploitation de l’Enfant (ALTEN);
* Appui au Développement Rural (ADR/DERAX);
* Exodus.

Leur présence quasi-permanente sur le terrain est un avantage important en termes de suivi et d’une meilleure connaissance du phénomène migratoire au Niger. Leur potentiel est limité par le manque de professionnalisme de leur personnel, l’insuffisance de ressources techniques et financières.

## 7.4. Migration et développement

Les effets positifs des migrations concernent les transferts monétaires et de biens effectués vers le Niger, par les migrants nationaux, ainsi que les compétences acquises et transférées également dans le pays de départ. L’envoi de fonds peut se faire de façon individuelle ou collective par des migrants temporaires ou permanents. Les canaux officiels de transferts sont les dépôts bancaires des émigrés, les transferts bancaires, les transferts postaux, les transferts par réseaux rapides (Western union, Money Gram…). Les ressources de la migration sont susceptibles d’être investies dans la sécurité alimentaire, l’agriculture à travers l’acquisition d’un champ, l’achat d’intrants agricoles (engrais, outils aratoires, dans le petit commerce, dans l’immobilier et dans le bétail mais également dans des actions à caractère social comme les mariages, naissances, décès et autres investissements sociaux (construction de mosquées, des puits villageois, d’école, distribution gratuite de vivres et de non-vivres, etc.). Les migrants investissent également dans l’immobilier (achat de parcelles et/ou de maison en dur, construction de maisons).

Il est difficile d’évaluer le volume des transferts monétaires effectués par les migrants. Une grande partie de ces transferts se fait par des canaux informels qui échappent aux statistiques et aux circuits des services financiers et bancaires. Mais selon des statistiques de la Banque Mondiale et de la BCEAO, les transferts concernent chaque année plusieurs milliards de francs CFA. Selon également certaines études effectuées notamment dans la région de Tahoua, les migrants transfèrent plusieurs milliards à des membres de leur famille.

Cependant, les statistiques disponibles sur les flux de transferts ne se réfèrent généralement qu’aux envois de fonds enregistrés alors même que les flux de transferts informels peuvent être importants. La Banque mondiale, dans son rapport de 2005, stipule qu’il y a de fortes présomptions que les envois de fonds informels puissent excéder le volume des envois defonds enregistrés. Au Niger, il est estimé que les montants annoncés de transferts de fonds sont nettement en dessous de la réalité, car le recours aux canaux d’envois informels est une pratique courante chez les migrants afin notamment d’éviter les coûts de transferts effectués par les intermédiaires financiers (banques, agences de transfert d’argent, etc.) et certaines taxes de l’Etat(OIM, 2010).

Le transfert informel *«désigne tout transfert passant par des canaux autres que celui des institutions financières légales. Il peut s’agir de transferts par une tierce personne, par l’intermédiaire d’ONG, par le migrant lui-même, via les sociétés de transport ou via des systèmes de transfert informel connus sous l’appellation de ‘hawala’ par exemple. Malheureusement les flux de ce type de transferts sont difficiles à saisir en l’absence d’une enquête formelle»*(OIM, 2010)*.*Au vu de cette situation déplorable, il est nécessaire que la question de la collecte et du traitement des données statistiques sur la migration soit prise en compte dans la stratégie nationale du développement de la statistique en cours d’élaboration sous la coordination de l’INS pour l’année 2014.Toutefois, les pouvoirs publics se sont également saisis de cette question de transferts de fonds, de capitaux et de compétences, afin de parvenir à une meilleure rationalisation et utilisation des transferts effectués pour le bénéfice du développement du pays. En clair, il s’agit d’amener les émigrants nigériens et d’une manière générale la diaspora nigérienne à participer plus activement au développement du pays. Un forum sur la diaspora nigérienne a été organisé en août 2012 afin de trouver des voies et moyens permettant d’amener la diaspora à mieux participé au développement du pays.

# 

# DEUXIEME PARTIE :

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

# A. Les principaux défis, préoccupations et solutions en matière de migration

## A.1. Migration interne

**Préoccupations et défis**

* Départs massifs des bras valides et des déscolarisés des villages qui contribuent à hypothéquer la production agricole et donc la sécurité alimentaire
* Urbanisation anarchique (quartiers spontanés, occupations de voies publiques, de parcelles loties non construites, etc.) aggravant ainsi la tension sur le foncier et l’assainissement des villes ;
* Développement de l’insécurité urbaine du fait de l’arrivée massive de jeunes ruraux sans emplois ;
* Mauvais traitements et exploitations des filles domestiques par leurs employeurs;
* Exploitation des enfants talibés poussés à la mendicité ;
* Faible connaissance des migrants internes selon leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques.

**Causes**

* Dégradation du potentiel agricole qui entraine la faible productivité des sols et l’insécurité alimentaire ;
* Insuffisance des formations et des occupations professionnelles susceptibles de retenir les bras valides en milieu rural après la saison des pluies ;
* Inefficacité et inadaptation du système (forte déperdition scolaire, faible rétention des élèves dans le système, notamment des filles) ;
* Faible valorisation des produits agricoles souvent vendus à vil prix ;
* Déviation par certains marabouts des dispositions religieuses en matière d’organisation et de gestion des écoles coraniques ;
* Insuffisance de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d’aménagement du territoire (faible promotion des villes secondaires afin d’éviter l’urbanisation anarchique des grandes villes ; insuffisance des mesures de fixation des populations) ;
* Faible volonté des pouvoirs publics à mettre en œuvre les conventions relatives aux des personnes (Convention sur les Droits de l’enfant, Convention sur les Pires Formes de Travail des Enfants (C.182), etc.) ;
* Dégradation des mœurs dans les villages ;
* Faible mise en œuvre de la décentralisation ;
* Faible intérêt pour les questions relatives à la migration interne ;
* Faible collecte et analyse de données sur la migration interne.

**Solutions**

* Renforcer les actions de récupération des terres agricoles et agropastorales ;
* Améliorer la productivité des sols ;
* Renforcer les organisations paysannes en vue de mieux valoriser les produits agricoles ;
* Promouvoir les cultures irriguées ;
* Renforcer les activités à hautes intensité de main-d’œuvre ;
* Promouvoir la création de petites et moyennes entreprises pourvoyeuses d’emplois en milieu rural ;
* Promouvoir la formation professionnelles et techniques ;
* Améliorer l’efficacité du système éducatif  et rendre effectif l’obligation de la fréquentation scolaire jusqu’à 16 ans;
* Faciliter aux producteurs l’accès aux intrants agricoles et pastoraux de qualité ;
* Renforcer les infrastructures,les équipements agricoles et pastoraux ;
* Mettre efficacement en œuvre la politique nationale en matière d’aménagement du territoire (créer et promouvoir des villes secondaires afin d’éviter l’urbanisation anarchique des grandes villes ; prendre des mesures de fixation des populations, etc.) ;
* Mettre en œuvre la Convention sur les Droits de l’enfant (CDE) et la Convention sur les Pires Formes de Travail des Enfants (C.182) ;
* Intégrer les questions de migrations internes dans les politiques et programmes de développement.
* Améliorer la collecte et l’analyse de données sur la migration interne.

## A.2. Emigration internationale

**Préoccupations et défis**

* Faible valorisation de l’émigration internationale aux plans économiques, techniques et socio-culturels;
* Diverses tracasseries administratives et sociales rencontrées par les Nigériens vivant à l’extérieur en contradiction avec les traités et conventions relatifs aux migrants internationaux;
* Diverses tracasseries administratives rencontrées par les migrants Nigériens souhaitant investir et exporter des produits vers le Niger
* Faible encadrement des Nigériens de l’extérieur par les représentations diplomatiques du Niger ;
* Faibles relations entre les Nigériens de l’extérieur et les représentations diplomatiques du Niger ;
* Faible implication de la diaspora nigérienne dans les actions développement du pays ;
* Risques d’importation, de diffusion d’idées et de comportements subversifs et contraires aux valeurs sociales (consommation de stupéfiants, d’alcool, de cigarettes, banditisme; etc.) ;
* Méconnaissance et non-respect de certaines dispositifs juridiques internationaux relatifs à la migration, notammentceux de la CEDEAO, par les Nigériens de l’extérieur (permis de séjour, pièces d’identification, visa, etc.) ;
* Faible connaissance des émigrants internationaux selon leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques (profils).

**Causes**

* Pauvreté endémique des populations nigériennes ;
* Faible valorisation par les pouvoirs publics de l’émigration internationale aux plans économiques, techniques et socio-culturels;
* Non-respect par certains pays d’accueil, des traités et conventions relatifs à la protection des migrants internationaux et de leur famille;
* Faiblesse du dispositif juridique et institutionnel favorisant l’exportation de produits, et l’investissement par les Nigériens de l’extérieur
* Faible capacité d’encadrement des Nigériens de l’extérieur par les représentations diplomatiques du Niger ;
* Faible confiancedes Nigériens de l’extérieur vis-à-vis deleurs représentations diplomatiques;
* Adoption à l’extérieur de comportements nocifs par certains migrants nigériens (idées subversives, consommation de stupéfiants, d’alcool, de cigarettes, banditisme; etc.) ;
* Non-application de certaines dispositions de la CEDEAO par les Nigériens de l’extérieur (permis de séjour, pièces d’identification, etc.).
* Faible intérêt pour les questions relatives à l’émigration internationale.

**Solutions**

* Lutter efficacement contre la pauvreté ;
* Valoriser les opportunités offertes par l’émigration internationale aux plans économiques, techniques et socio-culturels;
* Amener les représentations diplomatiques du Niger à veiller au respect,par les pays d’accueil de Nigériens, des traités et conventions relatifs à la protection des migrants internationaux et de leur famille;
* Amener les représentations diplomatiques du Niger à veiller au respect, par les Nigériens de l’extérieur, des lois et règlements en vigueur dans les pays d’accueil;
* Impliquer fortement la diaspora nigérienne dans les actions développement du pays
* Renforcer le dispositif juridique et institutionnel favorisant l’exportation de produits, et l’investissement par les Nigériens de l’extérieur ;
* Renforcer l’encadrement des Nigériens de l’extérieur par les représentations diplomatiques du Niger ;
* Etablirun climat de confianceentre les Nigériens de l’extérieur et leurs représentations diplomatiques;
* Améliorer l’encadrement des Nigériens de l’extérieur, par les associations de migrants et les services consulaires,en vue de prévenir l’adoption de comportements nocifs (idées subversives, consommation de stupéfiants, d’alcool, de cigarettes, banditisme; etc.) ;
* Vulgariser les textes internationaux (CEDEAO, UE, etc.) relatifs à migration auprès de la population;
* Inciter les Nigériens de l’extérieur aux respects des dispositions de la CEDEAO (permis de séjour, pièces d’identification, etc.) ;
* Intégrer les questions d’émigration internationale dans les politiques et programmes de développement ;
* Améliorer la collecte et l’analyse des données l’émigration internationale et les profils des émigrants.

## A.3. Migrationde retour

***Migration de retour forcée ou volontaire***

**Préoccupations et défis**

* Afflux importants et exceptionnels de migrants de retournés pour diverses raisons (insécurité, tracasseries administratives, sociales, non-respect par des Nigériens des lois dans les pays d’accueil, etc.) ;
* Absence de structure d’accueil et de réinsertion socioéconomique des retournés ;
* Existence d’apatrides parmi les retournés (enfants nés à l’étranger de parents nigériens revenus au Niger sans preuve constatée de nationalité nigérienne).

**Causes**

* Instabilité politique et guerres dans les pays d’accueil ;
* Montée de la xénophobie liée à la religion, à la réussite économique des migrants, à la crise économique dans certains pays d’accueil, etc. ;
* Immixtion de migrants nigériens dans certaines affaires politiques et sociales des pays d’accueil ;
* Absence de papiers attestant la filiation à des parents nigériens ;
* Faibles appuis de l’Etat pour la réinsertion socioéconomique des retournés.

**Solutions**

* Mettre en place une structure d’accueil et de réinsertion socioéconomique des retournés;
* Renforcer les appuis de l’Etat pour la réinsertion socioéconomique des retournés;
* Renforcer la protection et la défense des intérêts des Nigériens de l’extérieur par les autorités nationales notamment dans les pays en crise;
* Sensibiliser les Nigériens de l’Extérieur sur les procédures de déclarations des naissances à l’étranger ;
* Sensibiliser les migrants nigériens dans le respect des dispositions des lois et règlements dans les pays d’accueil.

## A4. Migration irrégulière

**Préoccupations et défis**

* Utilisation du territoire national comme zone de transit de migrants clandestins surtout d’origine africaine ;
* Forte relation entre la migration irrégulière et le commerce de produits illicites (stupéfiants, armes à feu, etc.) ;
* Forte relation entre la migration irrégulière, trafic et traite de personnes ;
* Existence de réseaux clandestins nationaux et internationaux participant à l’organisation de la migration irrégulière ;
* Existence de risques souvent mortels pour les migrants de transit lors de la traversée du désert vers les pays maghrébins et européens ;
* Existence d’une économie souterraine (raquettes, arnaques, prostitution, corruption, contrebandes, etc.) autour la migration irrégulière ;
* Insuffisance des efforts déployés par les autorités du Niger aux yeux de la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, le trafic transfrontalier de personnes et de stupéfiants.

**Causes**

* Porosité des frontières nigériennes (insuffisance de postes de contrôle frontaliers terrestres);
* Pauvreté des populations et insuffisance d’opportunités économiques;
* Difficultés d’obtenir les documents de voyage vers l’étranger ;
* Insuffisance des ressources affectées par l’Etat permettant de lutter efficacement contre la migration irrégulière et le commerce de produits illicites (stupéfiants, armes à feu, etc.) ;
* Rentabilité financière de la migration irrégulière qui motive de nombreux acteurs;
* Pauvreté endémique des populations africaines ;
* Sensibilisation insuffisante des populations sur les risques liés à la migration irrégulière.

**Solutions**

* Lutter efficacement contre la pauvreté ;
* Etablir des accords en matière de migration de travail avec les pays d’accueil de Nigériens ;
* Faciliter l’obtention des documents de voyage vers l’étranger ;
* Assurer une gestion efficace des frontières nationales (création et renforcement des postes frontaliers terrestres ; renforcement de la surveillance des frontières);
* Mettre en œuvre efficacement les accords bilatéraux de gestion de la migration irrégulière entre les pays concernés (Lybie, Nigeria, Algérie, etc.);
* Mettre en œuvre efficacement les accords multilatéraux de gestion de la migration irrégulière;
* Renforcerles ressources affectées par l’Etat dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière et le commerce de produits illicites (stupéfiants, armes à feu, etc.) ;
* Promouvoir des stratégies d’amélioration des conditions de vie des populations ;
* Renforcer la sensibilisation des populations sur les risques liés à la migration irrégulière ;
* Renforcer la sensibilisation des populations sur les options légales en matière de migration ;
* Améliorer la collecte et l’analyse des données l’émigration internationale et les profils des migrants irréguliers.

## A.5. Immigration internationale

**Préoccupations et défis**

* Non-respect de certaines dispositions de la CEDEAO par les immigrés ressortissants de la CEDEAO (permis de séjour, pièces d’identification, etc.);
* Faible attraction du Niger en matière d’immigration ;
* Faible connaissance des profils des immigrants internationaux;
* Faible connaissance des conditions d’intégration des immigrants internationaux.

**Causes**

* Mauvaise interprétation des dispositions de la CEDEAO par les immigrés des pays membres (permis de séjour);
* Non-application par l’Etat des dispositions de la CEDEAO vis-à-vis des immigrés ressortissants des pays membres (permis de séjour);
* Opportunités économiques limitées du Niger;
* Insuffisance de données et d’études sur les immigrants internationaux ;

**Solutions**

* Renforcer l’application des dispositions de la CEDEAO vis-à-visdes immigrés ressortissants des pays membres(permis de séjour);
* Renforcer l’application des dispositions nationales en matière de migration vis-à-vis des immigrés étrangers;
* Rendre le Niger plus attractifs en matière d’immigration pour soutenir le développement (attirer des opérateurs économiques étrangers pour création de richesses et d’emplois, favoriser les transferts de compétences aux Nigériens, etc.) ;
* Améliorer les connaissancessur les immigrants internationaux à travers la collecte et l’analyse des données.

## A.6. Cadre juridique et institutionnel

**Préoccupations et défis**

* Eparpillement des textes régissant la migration au Niger
* Insuffisance du dispositif juridique en matière de migration
* Incohérence entre les textes juridiques nationaux et certaines normes internationales (traités, conventions et accords) auxquelles le Niger a souscrit ;
* Méconnaissance des textes nationaux et internationaux régissant la migration ;
* Application partielle des textes nationaux et internationaux en matière de migration ;
* Insuffisanceet inadaptation des textes sécurisant certaines catégories de migrants internes (travailleurs domestiques, saisonniers, etc.) ;
* Absence de synergie entre les différents intervenants en matière de migration ;
* Absence d’une politique en matière de migration.

**Causes**

* Absence d’un répertoire des textes régissant la migration au Niger ;
* Faible intérêt des pouvoirs publicsà gérer efficacement la migration (faibles ressources mobilisées et affectées, faible application des textes nationaux et internationaux, absence de textes sécurisant certaines catégories de migrants internes notamment les travailleurs domestiques;
* Absence de mise à jour des textes juridiques nationaux en conformitéavec certaines normes internationales (traités, conventions et accords) auxquelles le Niger a souscrit ;
* Non mise à la disposition des acteurs et du public des textes nationaux et internationaux régissant la migration ;
* Absence d’une structure de coordination des actions des différents intervenants en matière de migration.

**Solutions**

* Elaborer un répertoire exhaustif des textes régissant la migration au Niger ;
* Amener, à travers le plaidoyer des acteurs, les pouvoirs publics à s’intéresser et à mieux gérer la migration (mobilisation et affectation de ressources suffisantes, application des textes nationaux et internationaux, adoption de textes sécurisant certaines catégories de migrants internes notamment les travailleurs domestiques;
* Mettre à jour les textes juridiques nationaux en les conformant aux normes internationales (traités, conventions et accords) auxquelles le Niger a souscrit en matière de migration;
* Vulgariser auprès des acteurs et du public, les textes nationaux et internationaux régissant la migration ;
* Implémenter une structure de coordination des actions des différents intervenants en matière de migration ;
* Elaborer, adopter et mettre en œuvre une politique en matière de migration.

# B. Vision

* La vision globale des autorités nigériennes est de construire un *«pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l’innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l’intégration* africaine»[[14]](#footnote-15).
* **Dans le cadre de la migration et conformément aux textes en vigueur, les autorités nigériennes visent à faire du pays un espace de liberté de mobilité des personnes, des biens et des capitaux et favorable à l’intégration économique régionale et internationale dans une perspective de développement humain durable.**

# B.1. Objectifs de la politique nationale de la migration

**B.1.1.Objectif général**

L’objectif général de la politique nationale de la migration est de contribuer à assurer une gestion rationnelleet efficace des migrations pour le développement économique et social.

**B.1.2.Objectifs spécifiques**

Sur la base des principales préoccupations identifiées par l’état des lieux sur la migration, trois objectifs spécifiques ont été retenus :

* **Objectif spécifique No.1 :** Mettre en cohérence les instruments juridiques nationaux avec les accords et traités auxquels le Niger a souscrit au plan régional et international ;
* **Objectif spécifique No.2 :** Assurer la gestion institutionnelle et opérationnelle des questions de migration ;
* **Objectif spécifique No.3 :** Mettre en place un dispositif efficace de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et projets en matière de migration.

## B.2.Résultats attendus

**Au titre de l’objectif spécifique No.1** : « Mettre en cohérence les instruments juridiques nationaux avec les accords et traités en matière de migration auxquels le Niger a souscrit au plan régional et international », les résultats attendus se présentent comme suit :

* **Résultat 1.1.:** Les insuffisances des instruments juridiques nationaux en matière de migration internesont corrigées ;
* **Résultat 1.2.:** Les insuffisances des instruments juridiques nationaux en matière d’immigration internationale sont corrigées ;
* **Résultat 1.3.:** Les conditions d’émigration des Nigériens sont réglementées et respectées;
* **Résultat 1.4.:** Les instruments juridiques nationaux en matière de migration de transit sont réglementés, respectéeset mis en cohérence avec les textes, bilatéraux, régionaux et internationaux auxquels le Niger a souscrit ;
* **Résultat 1.5.:** Les instruments juridiques nationaux en matière de gestion des réfugiés sont mis à jour ;

**Au titre de l’objectif spécifique No.2:«**Assurer la gestion institutionnelle et opérationnelle des questions de migration », les résultats attendus sont les suivants :

* **Résultat 2.1.:** Un cadre institutionnel général cohérent de gestion de la migration est mis en place;
* **Résultat 2.2. :** Le cadre institutionnel général cohérent de gestion de la migration est opérationnel;
* **Résultat 2.3**: Les actions de plaidoyer et d’informations sont effectuées auprès des différents leaders, acteurs et des communautés ;
* **Résultat 2.5**: Les actions de développement en faveur des populations sont renforcées.
* **Résultat 2.6**: Les actions de protection et de réinsertion socioéconomique des migrants de retour forcés sont renforcées.
* **Résultat 2.7**: Les actions de protection et de réinsertion socioéconomique des migrants de retour forcés sont renforcées.
* **Résultat 2.8**: Les actions de protection sociale et économique des migrants internes travailleurs sont accrues.
* **Résultat 2.9**: Les actions de protection sociale et économique des immigrés internationaux et de leurs familles sont renforcées.
* **Résultat 2.10**: Les actions de lutte contre la migration clandestine sont développées.
* **Résultat 2.11**: Les connaissances sur la migration sont améliorées;

**Au titre de l’objectif spécifique No.3:«**Mettre en place un dispositif efficace de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique nationale de la migration», les résultats attendus sont :

* **Résultat 3.1. :** Un dispositif multisectoriel efficace de coordination de la politique nationale de la migration est mis en place;
* **Résultat 3.2. :** Un dispositif multisectoriel efficace de coordination de la politique nationale de la migration est opérationnel;
* **Résultat 3.3. :** Un dispositif fonctionnel de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration est mis en place.

## B.3.Axes stratégiques

**B.3.1.Axe stratégique 1 : «**Mise en cohérence des instruments juridiques nationaux avec les accords et traités auxquels le Niger a souscrit au plan régional et international ».

L’état des lieux de la migration au Niger a fait ressortir l’éparpillement, l’inadaptation ainsi que l’incohérence entre les textes nationaux et internationaux relatifs à la gestion de différents types de migration : migration interne, émigration internationale, immigration internationale, migration de transit, demandeurs d’asile et réfugiés, migrations des femmes et des enfants. En effet, les divers textes en vigueur sont souvent peu connus par les acteurs et le public, rendant ainsi leur application difficile. Par ailleurs, certains textes adoptés de longues dates ne sont plus en adéquation avec la réalité actuelle de la migration au Niger et ainsi qu’avec certains accords et traités auxquels le Niger a souscrit.

Pour combler les lacunes et harmoniser les instruments juridiques nationaux avec les textes régionaux et internationaux, un certain nombre d’actions et mesures sont nécessaires. Il s’agit notamment de :

* Répertorier de manière exhaustive les différents instruments juridiques nationaux en vigueur relatifsaux différents types de migrationobservés au Niger;
* Analyser de manière approfondie les différents instruments juridiques nationaux en vigueur identifiés relatifsaux différents types de migration observés au Niger;
* Adopter de nouveaux textes législatifs et réglementaires nationaux sur la migration en cohérence avec les accords et traités auxquels le Niger a souscrit.

**B.3.2.Axe stratégique 2 : «**Réorganisation et opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de la migration »

Plusieurs acteurs et institutions interviennent dans le domaine de la migration en réalisant diverses actions en faveur des migrants et de leurs familles. Cependant, il y a une absence de synergie dans les actions développées sur le terrain.Aussi, cet axe stratégique permettra-t-il de revoir les attributions, les rôles des parties prenantes, de renforcer la cohérence de leurs interventions en matière de gestion de la migration. Il s’agit également de renforcer les capacités d’interventions des parties prenantes et de créer une synergie entre les différents acteurs en vue d’améliorer les conditions d’existence des migrants et des populations. Dans cette perspective, les actions/mesures suivantes sont nécessaires:

* Définir les rôles et responsabilités des intervenants en matière de migration sous ses différents aspects;
* Renforcer le dispositif de contrôle et de protection de migrants internes (y compris des enfants);
* Renforcer le dispositif de contrôle relatifs aux sorties des Nigériens du territoire national;
* Renforcer le dispositif de contrôle et de protection des demandeurs d’asile, des réfugiés et de leurs familles ;
* Renforcer le dispositif de contrôle d’entrée et de séjour des étrangers au Niger;
* Renforcer le dispositif de lutte contre la migration irrégulière transfrontalière
* Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic, l’exploitationdes femmes et des enfants dans le cadre de la migration internationale.
* Promouvoirdes études et recherches sur les différents types de migration;
* Renforcer le plaidoyer sur les différents typesde migration auprès des leaders, des responsables administratifs publics, privés, de la société civile et des partenaires au développement;
* Promouvoir les actions d’information et de sensibilisation des populations sur les différents types de migration;
* Promouvoir les actions visant la création d’emplois et les actions de développement en général et local en particulier;
* Renforcer les capacités de résilience des populations face aux différents chocs;
* Renforcer les relations entre les Nigériens de l’extérieur et les représentations diplomatiques du Niger à l’étranger ;
* Faciliter les transferts monétaires, de capitaux, de biens et les prestations de services des émigrants nigériens vers le Niger conformément aux dispositions légales ;
* Créer une structure d’accueil et d’orientation des migrants de retour (volontaire et surtout forcé);
* Mettre en œuvre la politique nationale d’aménagement du territoire.

**B.3.3.Axe stratégique 3 :**« Mise en place d’un dispositif efficace de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique nationale de la migration ».

La mise en œuvre de la politique nationale de la migration concerne directement ou indirectement plusieurs types d’institutions et d’acteurs. Il est donc nécessaire d’assurer une bonne coordination des interventions effectuées et de mettre en place un système efficace de suivi et d’évaluation de la politique migratoire.

A cet égard, les actions/mesures suivantes sont préconisées:

* Mettre en place un cadre de concertation et d’orientation pour la mise en œuvre de la politique nationale de la migration dans toutes ses composantes;
* Mettre en place un système de coordination des programmes et projets en matière de migration sous toutes ses formes;
* Assurer les transferts de compétences de la gestion opérationnelle de la migration au niveau des collectivités territoriales (régions et communes);
* Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la migration ;
* Développer un partenariat national et international efficace en matière de gestion de la migration ;
* Renforcer les outils de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration.

## B.4.Stratégie de mise en œuvre

**B.4.1.Autorité d’orientation politique**

Le Cabinet du Premier Ministre **assure l’orientation politique de la Politique Nationale de la Migration (PNM)**, en relation étroite avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur et **celui de l’Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses.** Les autres départements ministériels et institutions concernées seront également associés dans le pilotage de la PNM.

**B.4.2. Autorité chargée de la mise en œuvre**

La coordination technique et la mise en œuvre des interventions relatives à la Politique Nationale de la Politique Nationale de la migration est assurée par le **Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses**.

Au niveau territorial, la coordination est assurée par les structures déconcentrées(régions, départements et communes) dudit ministère, ainsi que des structures décentralisées.

**B.4.3.Parties prenantes**

Comme mentionné dans l’état des lieux, plusieurs institutions et acteurs interviennent dans la gestion de la migration. Il y a des institutions publiques, des organismes bilatéraux, multilatéraux, non gouvernementaux et humanitaires. La contribution des différentes institutions est indispensable pour assurer une mise en œuvre complète et efficiente de la politique nationale de la migration.

**Les institutions de l’État Nigérien**

L’État intervient directement dans la gestion des migrations internes et/ou internationales, à travers ses ministères et leurs démembrements. Les plus impliqués sont :

* le Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses;
* le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur ;
* le Ministère des Transports et de l’Aviation Civile ;
* le Ministère du Tourisme et de l’Artisanat ;
* le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant ;
* le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Porte-parole du Gouvernement ;
* Ministère de la Défense Nationale ;
* Ministère des Finances ;
* Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation ;
* Ministère de la Santé Publique ;
* Ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Économie Numérique ;
* Ministère de l’Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale ;
* Ministère de la Jeunesse et du Sport.

En réalité, la migration étant au cœur du développement, tous les autres ministères impliqués dans l’amélioration des conditions de vie des populations (y compris des migrants) sont également concernés à de degrés divers, par les questions de migration. On peut citer notamment :

* le Ministère de l’Agriculture
* le Ministère de l’Élevage
* le Ministère de l’Urbanisme  et du Logement
* le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.
* le Ministère des Mines et du Développement Industriel
* le Ministère de l’Énergie et du Pétrole
* le Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement
* le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
* le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
* le Ministère de l’Environnement, de la Salubrité Urbaine et du  Développement Durable
* le Ministère de l’Équipement
* le Ministre du Plan, de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

**Les institutions de coopération**

* Les organismes bilatéraux ;
* les organismes régionaux et sous-régionaux ;
* les organismes internationaux.

**Les associations et organisations non gouvernementales**

* La chefferie traditionnelle ;
* Les ONG;
* Les syndicats des travailleurs ;
* Les associations des immigrants étrangers ;
* Les associations des Nigériens dans les pays étrangers ;
* Les associations de migrants de retour ;
* Les associations de parents d’élèves ;
* Les associations des scolaires et d’étudiants ;
* etc.

## B.5.Mécanismes de suivi et d’évaluation

Le manque d’informations statistiques fiables et la dispersion des interventions sur la migration nécessitent la mise en place d’un dispositif de suivi évaluation sur la politique nationale de migration efficace au niveau national, régional et local. Dans ce cas les structures en charge de cette opération doivent être techniquement renforcées. Ils doivent disposer de tous les instruments visant une bonne maîtrise de la mobilité des populations.

Pour ce faire, il s’avère indispensable de disposer d’un plan de suivi et d’évaluation axé sur les résultats attendus de la politique nationale de la migration. La mise œuvre de ce plan nécessite de disposer d’une base de données sur la migration, régulièrement renseignée.

## B.6.Communication

Les questions de communication sont d’une importance capitale dans la mise en œuvre de la politique nationale de la migration. Elle repose sur l’information des populations, la sensibilisation et la conscientisation des groupes cibles (jeunes en particuliers) et la formation des acteurs particulièrement ceux en charge des contrôles, des leaders d’opinion, de la presse, des partis politiques et des responsables de la société civile.

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANPE (Agence Nationale pour l’Emploi, 2011). Rapport d’activité 2011, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l’Emploi, Niamey, Niger.

BCR (Bureau Central du Recensement, 2005a). Analyse des résultats définitifs du 3ème RGPH - 2001 : État et structure de la population, Niamey, MEF, République du Niger.

Bocquier Philippe et Traoré Sadio (1998). Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l’Ouest : Synthèse régionale, Études et travaux du CERPOD (INSAH-CILSS) No15, octobre 1998, Bamako, Mali.

Brachet Julien (2007). Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d’Agadez (Sahara nigérien). Thèse pour l’obtention du doctorat en géographie. Présentée et soutenue publiquement le 19 décembre 2007, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, École doctorale de géographie de Paris, U.F.R. de Géographie. Version électronique du 15 novembre 2008.

Bureau Central du Recensement (2005a). Analyse des résultats définitifs du 3ème RGPH – 2001 : Les migrations, Niamey, MEF, République du Niger.

Cissoko, Sékéné Mody (2006). Tombouctou et l’Empire Songhay : Epanouissement du Soudan nigérien aux XVe - XVIesiècles, L’Harmattan.

Gado Boureima Alpha (2000). *«Migrations anciennes et contemporaines : contribution bibliographique».* Actes du premier colloque international sur le thème «Peuplement et Migrations», Parakou, 26-29 septembre 1995, CELTHO, Niamey, Niger. PP. :189-214.

Gado, Boubé ; Maga Abdoulaye, Idé Amadou Oumarou et Garanké Soumana (2006). *«Préhistoire et histoire ancienne du Niger»*. Actes du Colloque de l’Association des Historiens Nigériens ténu à Niamey du 19 au 22 juin 1999 sur le thème : *«Histoire de l’espace nigérien : Etat des connaissances»* ; Editions Daouda, Niamey, Niger. PP.9-44.

INS (2013a). Enquête nationale sur la migration au Niger (ENAMI) 2011. Analyse des résultats, Niamey, Niger.

INS (2013b). Note de Présentation des résultats préliminaires du quatrième (4ième) recensement général de la population et de l’habitat (RGP/H) 2012, Niamey, Niger.

INS (Institut National de la Statistique) (2008). Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Niger: 2005-2008, ME/F, Niamey, Niger.

INS (Institut National de la Statistique, 2008b). Comptes économiques de la Nation, février 2008, ME/F, Niamey, Niger.

INS-Banque mondiale (2006). Profil de pauvreté, Enquête QUIBB, Rapport d’analyse, Niamey, Niger.

INSEE-mission démographique au Niger (1963). Étude démographique du Niger, 2ème fascicule, données individuelles, résultats définitifs. INSEE, Paris, France.

Issaka Maga Hamidou (2010). Les migrations hautement qualifiées depuis et vers le Niger : états des lieux et tentatives explicatives, CARIM (Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales), Notes d’analyses et de synthèse, n° 2010/32, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI), Italie: Institut universitaire européen, 2010. Disponible sur le site web :[www.carim.org](http://www.carim.org) (références de l’article : ASN 2010/32, module démographique et économique)*(workingpaper)*.

Issaka Maga Hamidou, Ousseini Hamidou, Gaye Aliou, Ouattara Oumar, Diawara Bibi et Traoré Sadio (2006). Trente années de biographie ou l’évolution des systèmes migratoires ouest-africains depuis 1960, CERPOD/INSAH/CILSS, série Rapport de recherche, étude financée par l’Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Mahamadou Issoufou (2011-2015), Programme de renaissance pour le Niger, 80 pages

Maïkoréma, Zakari (2006). *«L’Islam au Niger»*. Actes du Colloque de l’Association des Historiens Nigériens ténu à Niamey du 19 au 22 juin 1999 sur le thème : *«Histoire de l’espace nigérien : Etat des connaissances»* ; Editions Daouda, Niamey, Niger. PP.145-166.

MP/RS (Ministère de la Population et des Réformes Sociales) (2007). Document de stratégies d’intervention en matière de population, Niamey, République du Niger.

OIM (2007). Glossaire de la Migration, N°9, Droit international de la migration, Genève., Suisse.

OIM (2011). Evaluation des besoins de réinsertion socioéconomique des retournés nigériens de la Libye, étude commanditée par l’OIM /Niamey, 29 Juin-29 juillet 2011, rapport final.

OIM (2011). Évaluation des besoins de réinsertion socioéconomique des retournés nigériens de la Libye, étude commanditée par OIM/Niamey, 29 Juin-29 juillet 2011, Rapport final, octobre, 2011, Niger.

OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2009). Migration au Niger : Profil national 2009. Préparé pour l’OIM par Issaka Maga Hamidou, consultant national. Document également disponible sur l’internet : <http://www.iom.int>.

OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2010). Migration et développement au Niger. Préparé pour l’OIM par Sangaré Saadatou, consultante nationale, Genève, Suisse.

Olivier de Sardan Jean-Pierre (2007). Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005, Document de travail N°45, Agence Française de Développement (AFD), Paris, France.

Oumarou Gambo (2009). L’impact socioéconomique des migrations dans la commune rurale d’Allakaye, mémoire de Maîtrise en sociologie, département de sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey. Co-encadreurs : Hambally Yacouba et Waziri Matto Maman/ Assesseur: Issaka Maga Hamidou.

OumarouHamani (2008). *« La crise alimentaire au Niger »* in revue Afrique Contemporaine, 2008/1 n°215, pp.199-216.

REMUAO (1997). Enquête Nigérienne sur les migrations et l’urbanisation 1992-1993, éditée par le CERPOD/INSAH/CILSS.

République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Déclaration de politique Générale présentée par SE Monsieur Brigi RAFINI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Niamey, Juin 2011, 25 pages ;

République du Niger, Ministère du Plan, de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Direction Général de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, La Politique Nationale d’Aménagement du Territoire, Séminaire Gouvernemental, mars 2014, 28 pages ;

Réseau Exodus (2013a). Bulletin No.1- février 2013, Agadez, Niger.

Réseau Exodus (2013b). Bulletin No.4-mai 2013, Agadez, Niger.

Réseau Exodus (2013c)-Bulletin No13-octobre 2013, Agadez, Niger.

Rouch, Jean (1954). «Migrations au Ghana (Gold Coast)», Journal de la Société des Africanistes, publié par le concours du CNRS, Tome XXVI-Fascicule I et II, Musée de l’Homme, Paris, France : PP. 32-127.

Salvaing Bernad (2005). *«Ecriture, pouvoir, religion, dans les sociétés islamiques ouest-africaines (XVIIIe - XIXe)»*. Colloque sur l’écriture publique du pouvoir dans les sociétés pré-contemporaines, Université de Bordeaux III (Ausonius, 15-16 mars 2002), publié in Bresson Alain, Cocula Anne-Marie, Pebarthe Christophe, *L’écriture publique du pouvoir dans les sociétés pré-contemporaines*, Ausonius, 15-16 mars 2002, 215 pages, pages 75-88.

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP/SRP) (2007).Stratégie de Développement accéléré pour le Réduction de la Pauvreté 2008-2012, Cabinet du Premier Ministre, Niamey, Niger.

World Bank (2008). Migration and Remittances, Factbook 2008, Washington.

World Bank (2010).<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/>.

World Bank (2011). Migration and Remittances, Factbook 2011, Washington.

Zlotnik H. (2006). *« Théories sur les migrations internationales »*, in Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (dir.), Démographie et analyse. Vol. IV : Les déterminants de la migration, Paris, Editions de INED, 2006, pp. 55-78.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Principaux textes sur la gestion de la migration

I/ Textes adoptés sous l’égide de l’ONU

1. Déclaration Universelle des Droits de l’Homme [de 1948]
2. Pacte International relatif aux droits civils et politiques entré en vigueur le 23 mai 1976 ; le Niger y a adhéré le  7 mars 1986
3. Pacte International relatif aux droits économiques et sociaux entré en vigueur le 3 septembre 1976 ; le Niger y a adhéré le 7 mars 1986
4. [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](http://www2.ohchr.org/french/law/cedaw.htm). adoptée le 18 décembre 1979 ; le Niger 8 octobre 1999
5. [Convention relative aux droits de l'enfant](http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm), adoptée le 20 novembre 1989 ; ratifiée par le Niger le30 sept 1990
6. Le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l’enfant, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; ratifié par le Niger en 2003 ;
7. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée le 18 décembre 1990 ; le Niger y a adhéré le 18 mars 2009
8. La convention sur la répression de la traite des femmes majeures, adoptée en octobre 1933 ; acceptée adoptée par le Niger le 25 août 1961
9. La convention pour la répression de la traite des êtres humaines et de l’exploitation de la prostitution d’autrui, adoptée en décembre 1949 ; ratifiée par le Niger le 10 juin 1977 ;

II/ Textes adoptés sous l’égide de l’OIT

1. *Convention n° 97 (révisée) de 1949relative à l’égalité de traitement entre les nationaux et les migrants réguliers (dans les procédures de recrutement ; les conditions de vie et de travail*
2. *Convention n°143 sur les travailleurs migrants qui vise la réglementation des flux migratoires et l’élimination des migrations irrégulières*.
3. la Convention n°100 sur l’égalité de rémunération (adoptée en 1951) ;ratifiée par le Niger le 9 août 1966
4. *la Convention N°103 sur la protection de la maternité*
5. la Convention N°111 concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958ratifiée le 23 mars 1962
6. *la Convention 122 sur la politique de l’emploi*
7. *la Convention 115 sur le logement des travailleurs*
8. la convention N° 138 sur l’âge minimum ;ratifiée le 4 décembre 1978
9. *la Recommandation N°150 sur la mise en valeur des ressources humaines*
10. *la Recommandation N°164 sur la sécurité et la santé des travailleurs*
11. Convention N°168 sur la promotion de l’emploi et la protection contre le chômage
12. Convention N° 82 sur les pires formes de travail des enfants, adoptée en 1999 ; ratifiée par le Niger le 23 octobre 2000
13. La convention de l’OIT concernant le travail forcé, adoptée le 28 juin 1930 ; ratifiée par le Niger le 12 mars 1962.

III/ Textes adoptés sous l’égide de l’OUA/UA

1. Traite de l’OUA ; ratifiée par le Niger le 21 septembre 1971
2. Traité constitutif de l’UA
3. La charte africaine des droits de l’Homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981, ratifiée par le Niger le 21 juillet 1986
4. Les accords ACP-UE de Cotonou dans leurs volets relatifs aux conditions de la migration (Article 13, 79,80)
5. Traité de la CEDEAO du 28 mai 1975
   1. le protocole A/SP1/5/79 sur la libre circulation des personnes et des biens le droit de résidence et d’établissement ; ratifié par le Niger le 11/01/1980
   2. le Protocole A/SP5/82 du 29 mai 1982 portant sur le Code de conduite de la citoyenneté de la Communauté
   3. La Directive A/DIR1/5/79 du 29 mai 1979 de la Conférence des Chefs d’Etat et de gouvernement sur l’application du protocole relatif à la libre circulation des personnes, droit de résidence et d’établissement.
   4. Résolution A/RES2/11/84 du 23 novembre 1984 de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement relative à l’application de la première étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d’établissement
   5. Le Protocole additionnel A/SP2/7/85 du 21 mai 1985 portant code de conduite pour l’application du protocole sur la libre circulation des personnes
   6. La Décision A/DC2/785 du 3 juillet 1985 portant institution d’un carnet de voyages des Etats membres de la CEDEAO
   7. Le Protocole additionnel A/SP/1/7/86 du 1er juillet 1986, relatif à l’exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la liberté de circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d’établissement, ratifié par le Niger le 04/05/1989
   8. Protocole A/P2/5/90 relatif à l’exécution de la 3ème étape (droit d’établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, droit de résidence et d’établissement signé le 29 mai 1990, ratifié par le Niger le 03/03/2006
   9. La Décision A/DEC2/5/90 du 30 mai 1990 portant institution d’une carte de résident des Etats membres de la CEDEAO
   10. La Décision A/DEC3/12/92 du 5 décembre 1992 relative à l’institution d’un formulaire harmonisé d’immigration et d’immigration des Etats membres de la CEDEAO.
6. Traité de l’UEMOA du 10 janvier 1994
7. le Traité relatif à l’organisation pour l’Harmonisation du droit des affaires (OHADA), signé le 17 octobre 1993 par 14 Etats francophones dont le Niger.
8. la Conférence Interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES) crée en 1992 par 14 Etats

francophones dont le Niger.

IV/La législation nationale

1. La Constitution du 25 novembre 2010
2. L’Ordonnance N°81-40 du 29 octobre 1981 relative et à l’entrée et au séjour des étrangers au Niger
3. Loi N°97-016 du 20 juin 1997, portant statut des réfugiés
4. Arrêté N° 127/MI/D/DEC-R du 28 mars 2006 portant création, attributions, composition et fonctionnement d’un comité de recours gracieux
5. Ordonnance N°99-42 du 23 septembre 1999, relative à la lutte contre la drogue
6. L’Ordonnance N° 2010-86 du 16 décembre 2010 relative à lutte contre la traite des personnes
7. décret N°2012-082/PRN/MJ du 21 mars 2012 déterminant l’organisation, la composition et le fonctionnement de la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes
8. le décret N°2012-083/PRN/MJ du 21 mars 2012 déterminant l’organisation, la composition et les modalités de fonctionnement de l’Agence Nationale de Lutte contre la Traite des personnes
9. Loi N°2012-45 du 25 décembre 2012 portant Code du travail
10. Ordonnance N° 84-33 du 23 août 1984 portant code de la nationalité nigérienne, modifiée et complétée par l’Ordonnance N° 88-13 du 18 février 1988 et l’Ordonnance N° 99-17 du 4 juin 1999.

V/ Les conventions et accords bilatéraux

1. L’Accord entre la République du Ghana et la République du Niger sur l’immigration et la suppression de visa du 8 novembre 1986
2. La Convention entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement de la République Française relative à la circulation et au séjour des personnes du 24 juin 1994.
3. Le Mémorandum d’entente entre la Police Nationale du Niger et le Département de la Sécurité Italien pour le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et l’immigration irrégulière.

## Annexe 2 : Liste des personnes et des structures rencontrées

| **Dates** | **Noms et Prénoms** | | **Structures** | **Contacts** | **Régions** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Septembre | Salhatou Amani | | Coordonnateur cellule CEDEAO, Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur | 96-59-36-55 | Niamey |
| Septembre et octobre | - | | Membres du Comité interministériel pour la migration |  |
| Octobre | Mr Badara NDiaye | | Consultant CEDEAO pour la Politique nationale sur la migration |  |
| Octobre | Dr Seydou Boubacar | | Chargé de Programmes OIM | 94 55 68 41 /  99 21 03 54 |
| Octobre | Fatou Diallo Ndiaye | | Chef de Programme OIM | 92 72 10 44 |
| Octobre | Mme Dan Nana Aïcha | | Directrice des Nigériens de l’Extérieur au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur |  |
| Octobre | Mr. Ousman Sanda Boubacar | | Conseiller du Ministre en charge de la Diaspora au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur | 94 74 56 09/  96 96 60 08 |
| Octobre | Mr. Boukari Yayé | | Secrétaire permanent du Haut Conseil des Nigériens de l’Extérieur, Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l’Intégration Africaine et des Nigériens à l’Extérieur | 96 89 99 68/  94 55 56 66/  90 54 32 82 |
| Octobre | Mr. Eric Ponsard | | Chargé de programmes-Instrument de Stabilité, Section Economie, Commerce, Gouvernance à la délégation de l’Union Européenne | 20 73 45 08 |
| Octobre | Mr. Pedro Pablo Viñuales | | Directeur de programmes au Niger, Bureau Technique de Coopération, Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) | 20 35 06 45/ 85 |
| Octobre | SG de l’Elevage | | Ministère de l’Elevage |  |
| 30 octobre | Mr Bonneau Laurent, | | Conseiller au Service de Coopération et d’Action Culturelle (SCAC), Ambassade de France |  |
| 8 octobre | Mr. Déouda Yéya  Mr. Mossi  Mr Soli Amadou | | Direction Nationale de l’Etat Civil |  |
| Octobre | Father Mauro | | Mission Catholique de Niamey |  |
| Décembre | Mr. Soumaïla Katan | | ONG AFETEN (Action en Faveur de l’Elimination du Travail des Enfants au Niger) | 96 53 57 55 |
| 25 octobre | Mr. Bana Amadou | | Directeur des ONG et associations de développement, Ministre du Plan, de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire | - |
| 28 Octobre,  Octobre et  Novembre | Mr. Ibrahim Oba | | Direction de la Surveillance du Territoire (DST), Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses | - |
| 10 octobre | Zakari Yaou | | Direction Générale de l’Agriculture, Ministère de l’Agriculture | - |
| 31 octobre 2013 | Attahirou Maidouka | Point focal direction régionale de l’état civil et des refugiés | | \_ | Tillabéry |
| Adama Halidou SG | Gouvernorat | | - |
| Préfet | Préfecture | | - |
| Morou Kaboyé  Président du conseil Municipal  Maire | Communauté urbaine de Tillabéry | | 96 99 67 44 90 41 50 01 20 71 14 09 |
| Manou Boula commissaire  DRP adjoint | Direction régionale de la police de Tillabéry | | 96 46 68 16 |
| Président et membre des retournés de la Lybie | Association des retournés résident à Tillabéry | | - |
| 01 novembre 2013 | Préfet | Préfecture Ayorou | | - |
| L’officier de la police  Et policiers en poste | Au Poste de police avancé de Yasan | | - |
| Animateurs HCR | Camp des réfugiés de Tabarey | |  |
| 05 novembre 2013 | Président des rapatriés | Association des refoulés résident à Dosso | | 97 63 62 69 | Dosso |
| Yacouba idé membre | - | | 89 27 09 30 |
| Abdou farkédi membre | - | | 97 64 69 05 |
| Alassane longa membre | - | | 96 13 22 77 |
| Adamou Abdou membre | - | | 96 48 62 09 |
| Souleymane Abdoulaye membre | **-** | | 97 17 37 57 |
| Mlle Aichatou Abdou représentante | OCHA | | - |
| Habi Garba commissaire principal de police | DRPN/ DOSSO | | 97 74 57 22 90 80 87 81 94 00 24 33 |
| Ayouba Garba ingénieur Zootechnicien Directeur | Direction régionale de l’élevage de Dosso | | 20 65 03 17 96 56 01 80 91 45 80 15 |
| Docteur Hassan Abdoulnasser | DRSP/ Dosso | | **-** |
| Yahaya Tankari | Gouvernorat | | **-** |
| Yayé Issa | Migrant interne de Dosso ressortissant de Tombo | | **-** |
| Idrissa Sirfi | Migrant interne de Dosso ressortissant de Zarmaganda | | **-** |
| 07 au 08 novembre 2013 | Bagna Osman Salissou chargé du projet | OIM | | 99 21 03 52 | Tahoua |
| SG | gouvernorat | | - |
| Mme Boubacar Tagardi directrice | Direction régionale de la population de la promotion de la femme et de la protection des enfants | | - |
| Ali Abdoulaye maire | 1ER arrondissement communal | | 96 87 56 68 |
| Sayadi el hadji Osseni jeune migrant retourné de la Lybie | Responsable d’une entreprise de lavage de voiture | | - |
| Commissaire de la police locale | Direction régionale de la police de Tahoua | | 96 98 48 68 |
| DG / A | Direction régionale de l’agriculture | | - |
| Du 08 au 09 2013 | SG | Préfecture | | **-** |
| Rencontre avec un Groupe des Migrants ressortissants des villages environnants | - | | - |
| Chef coutumier | Bouza | | - |
|  |  | |  |
| 09 au 11 novembre 2013 | Directrice de la population | Direction régionale de la population, de la promotion de la femme et de la protection des enfants | | - | Maradi |
| Tawayé Dan Dossa Responsable SEJUP | direction régionale du développement social | | - |
| Désiré Messan Président | des résidents Togolais à Maradi | | - |
| Laouali Mahamane Nafiou SG | Mairie de Dan Issa | | - |
| Touré Moussa agent de statistique agricole | Direction régionale de l’agriculture | | - |
| Laouali Mahamadou Agent de l’état civil | Etat civil de Dan Issa | | - |
| Abdoussalam Mahaman Galadima commissaire | DRPN/ Maradi | | 94 20 40 20  97 20 40 20 |
| 11 au 13 novembre 2013 | Seyni Zakey directeur | Inspection de travail | | 96 53 63 24 | Zinder |
| Mme Alkassoum Mariama intérim du directeur | Direction régionale de la population de la femme et de l’enfant | | - |
| Brah Matali responsable | SEJUP | | - |
| SG | gouvernorat | | - |
| Abdou Djibo Moussa directeur | ANPE | | 96 49 64 08 |
| Issoufou Abba  Maire | Commune rurale de Tsaouni | | 96 52 58 02 |
| Issoufou Oumarou vice maire | Commune rurale de Tsaouni | | 96 33 14 22 |
| Nana Mallam Guindé agent état civil | Tsaouni | | 97 28 49 80 |
| Rencontre avec les femmes refoulées au poste frontière d’Arlit | Ressortissantes de la commune rurale de Tsaouni | | - |
| 13 au 14 novembre 2013 | Arifa wazama point focal | OIM / kéllé | | 96 66 59 86 | Diffa |
| Tinni Djibo  SG/ A | Gouvernorat | | - |
| Moumouni Mounkaîla commissaire de police | Direction régionale de la police nationale de Diffa | | 96 99 47 81  92 70 72 24  94 91 67 70 |
| Ibrahim Abdou | OCHA | | 98 69 76 06 |
| 19 au 22 novembre 2013 | Aboubacar I ssaka Oumarou commissaire principal de police | Direction régionale de la police nationale | | 96 89 49 62  91 00 37 05 | Agadez |
| Mijin Yawa  Abdoulaye adjoint au DGPN | DRPN / A | | 96 55 37 07 |
| Zourkaleyni Boureima Maiga  SG | Gouvernorat | | - |
| Attaher Adam  SG | Mairie | | 96 99 14 40  90 57 52 51 |
| Mme Issa Hadjiya Habsou | EPAD | | 96 97 12 48  90 12 78 12 |
| Mme Haoua responsable | Direction régionale de la population | | - |
| Moussana Ibrahim coordonnateur | Réseau Exodus | | 90 60 33 62 |
| Mame Bougouma Diene chef de sous bureau / chef de projet | OIM | | 99 72 99 87 |
| Federica Sorani | Réseau Exodus | | Federica .sorani @bambinineldeserto.org |
| Laura Pugnaghi | Réseau Exodus | | Laura.pugnaghi@ bambinineldeserto.org |

## Annexe 3 : Tableaux

**Tableau 1 B:** Tableau 1 A: Répartition (effectifs absolus) des Nigériens selon leur statut migratoire interne en 2001 et 2011

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RÉGIONS** | **Statut migratoire 2001** | | | |  |  | **Statut migratoire 2011** | |  |  |
| **Migrants internes subsistants** | **Migrants internes de retour** | **Total migrants internes durée de vie** | **Non Migrants internes** | **Population résidente totale (sans les nomades)** | **Migrants internes subsistants** | **Migrants internes de retour** | **Total migrants internes durée de vie** | **Non Migrants internes** | **Population résidente totale (sans les nomades)** |
| Agadez | 57 664 | 5 463 | 63 127 | 188 872 | 251 999 | 28 373 | 5 619 | 33 992 | 305187 | 339179 |
| Diffa | 17 752 | 2 721 | 20 473 | 274 544 | 295 017 | 15 207 | 8 920 | 24 127 | 392325 | 416453 |
| Dosso | 51 453 | 32 545 | 83 998 | 1 351 723 | 1 435 721 | 66 940 | 96 259 | 163 199 | 1512436 | 1675635 |
| Maradi | 80 815 | 29 598 | 110 413 | 2 063 694 | 2 174 107 | 30 564 | 32 638 | 63 202 | 2539260 | 2602462 |
| Tahoua | 56 769 | 26 176 | 82 945 | 1 762 262 | 1 845 207 | 62 247 | 151 970 | 214 217 | 2048172 | 2262389 |
| Tillabéry | 59 498 | 38 792 | 98 290 | 1 704 211 | 1 802 501 | 37 461 | 67 963 | 105 424 | 1850282 | 1955706 |
| Zinder | 74 078 | 37 941 | 112 019 | 1 889 217 | 2 001 236 | 25 918 | 47 473 | 73 391 | 1653221 | 1726612 |
| Niamey | 235 044 | 20 569 | 255 613 | 395 851 | 651 464 | 70 208 | 16 388 | 86 596 | 628547 | 715143 |
| Total | 633 073 | 193 805 | 826 878 | 9 630 374 | 10 457 252 | 336 918 | 427 231 | 764 149 | 10929431 | 11693580 |

Source : ENAMI 2011 (INS, 2013).

**Tableau 11B:** Répartition par sexe des migrants internes selon leur origine régionale

| **Origine**  **(Lieu naissance)** | **Migrants internes (immigrants internes)** | | |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Hommes*** | **Femmes** | **Total** |
| Agadez | 19551 | 20945 | 40 496 |
| Diffa | 8235 | 8057 | 16 292 |
| Dosso | 87865 | 85173 | 173 038 |
| Maradi | 61765 | 52200 | 113 965 |
| Niamey | 49131 | 64504 | 113 635 |
| Tahoua | 55182 | 54485 | 109 667 |
| Tillabéry | 102461 | 117911 | 220 372 |
| Zinder | 52556 | 50513 | 103 069 |
| **Total** | **436 746** | **453 788** | 890 534 |
| **Population totale nigérienne** | **7 336 765** | **7 675 436** | **15 012 201** |

Source : ENAMI 2011 (INS, 2013).

Tableau 16B: Répartition des émigrants selon la région de départ et le pays d’accueilen 2011

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Région de départ** | **Nigéria** | **Libye** | **Côte d'Ivoire** | **Bénin** | **Ghana** | **Togo** | **Cameroun** | **Autres pays** | **Total** |
| Agadez | 0,2 | 8,7 | 0,2 | 1,1 | 0,1 | 0 | 0 | 3,7 | 1,8 |
| Diffa | 1,1 | 1,9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,8 | 0,8 |
| Dosso | 15 | 0,5 | 20,8 | 39,1 | 21,9 | 42,8 | 0,5 | 4,1 | 16 |
| Maradi | 17,2 | 15,4 | 0 | 3,3 | 1,4 | 1,9 | 2,5 | 4,2 | 9,5 |
| Tahoua | 34,3 | 26,7 | 38,9 | 7,3 | 6 | 4,3 | 93,6 | 29,2 | 29,4 |
| Tillabéry | 10,5 | 18,1 | 35,5 | 36,7 | 66 | 39,3 | 1,1 | 25,3 | 24 |
| Zinder | 20,1 | 27,4 | 0,3 | 2,6 | 0,4 | 0 | 1,7 | 10,5 | 12,7 |
| Niamey | 1,6 | 1,3 | 4,3 | 9,9 | 4,2 | 11,7 | 0,6 | 22,1 | 5,9 |
| **Total** | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : ENAMI 2011 (INS, 2013).

Tableau 17B: Répartition des effectifs émigrés par groupe d’âge selon les régions

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe d’âges** | **Agadez** | **Diffa** | **Dosso** | **Maradi** | **Tahoua** | **Tillabéry** | **Zinder** | **Niamey** | **Ensemble** |
| **Moins d’un an** | 0 | 0 | 346 | 0 | 300 | 0 | 0 | 0 | 646 |
| **1 à 4 ans** | 0 | 0 | 1885 | 132 | 844 | 792 | 318 | 529 | 4500 |
| **5 à 9 ans** | 0 | 92 | 1499 | 952 | 1154 | 238 | 981 | 1172 | 6088 |
| **10 à 14 ans** | 67 | 0 | 2000 | 2956 | 2982 | 1938 | 3211 | 1770 | 14924 |
| **15 à 19 ans** | 1660 | 938 | 11422 | 5558 | 17452 | 13732 | 11475 | 7212 | 69449 |
| **20 à 24 ans** | 3607 | 993 | 20260 | 10068 | 32503 | 33264 | 16684 | 9345 | 126724 |
| **25 à 29 ans** | 2500 | 829 | 20746 | 12080 | 41111 | 35822 | 16752 | 7332 | 137172 |
| **30 à 34 ans** | 862 | 662 | 14694 | 10662 | 28219 | 24213 | 10531 | 4222 | 94065 |
| **35 à 39 ans** | 629 | 523 | 8217 | 4295 | 13608 | 14256 | 6155 | 1133 | 48816 |
| **40 à 44 ans** | 605 | 81 | 4594 | 4223 | 15781 | 7271 | 5345 | 985 | 38885 |
| **45 à 49 ans** | 201 | 167 | 3710 | 2185 | 8062 | 2916 | 1380 | 197 | 18818 |
| **50 à 54 ans** | 196 | 0 | 1684 | 1704 | 4540 | 2056 | 659 | 127 | 10966 |
| **55 à 59 ans** | 127 | 0 | 929 | 0 | 2331 | 1330 | 185 | 0 | 4902 |
| **60 et plus** | 27 | 123 | 1122 | 838 | 2330 | 2136 | 356 | 180 | 7112 |
| **TOTAL** | **10481** | **4408** | **93108** | **55653** | **171217** | **139964** | **74032** | **34204** | **583067** |

Source: Données traitées à partir du rapport d’analyse de l’ENAMI 2011 (INS, 2013)

1. Les coûts des timbres fiscaux sont les suivants :

   premier établissement : 10.000 FCFA (environ 15 euros) pour les ressortissants de la CEDEAO et 50.000 F (environ 76 euros) pour les autres nationalités ;

   prorogation : 5.000 FCFA (environ 7,6 euros) pour les ressortissants de la CEDEAO et 25.000 F (environ 38 euros) pour les autres nationalités (DST, 2007). [↑](#footnote-ref-2)
2. [www.lesahel.org/](http://www.lesahel.org/) Article sur le forum national sur la diaspora nigérienne organisée à Niamey en août 2011. [↑](#footnote-ref-3)
3. Terme utilisé par Samir Amin pour parler des mouvements de populations pour coloniser d’autres terres (Gado, [↑](#footnote-ref-4)
4. De nombreux cas de ce genre ont défrayé la chronique comme c’est le cas en septembre 2013 où plusieurs migrants ont péri en cherchant à atteindre en vue les côtes espagnoles à partir de l’enclave de Lampedusa. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ces frontières se trouvent dans des zones désertiques, montagneuses et difficiles d’accès. [↑](#footnote-ref-6)
6. Les pays qui en sont membres sont au nombre de 15 (sans la Mauritanie qui s’est retirée): Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo [↑](#footnote-ref-7)
7. Les Nigériens sont en grande majorité endogames. Au niveau national, seul environ 5% des couples étaient d’ethnies différentes en 2001 (INS, 2007, NUPTIALITE) [↑](#footnote-ref-8)
8. Ce calcul est sans doute sous-estimé car il faudrait plutôt utiliser l’effectif moyen de la population nigérienne sur la période 2006-2011. [↑](#footnote-ref-9)
9. Mot haoussa qui signifie : L’école occidentale est un pêché. Autrement dit, les enfants des musulmans ne devraient pas aller dans ce type d’école qui véhicule la pensée occidentale contraire à celle de l’Islam. [↑](#footnote-ref-10)
10. «Le projet **RESEAU EXODUS**, d’une durée d’un an, se propose d’intervenir dans le contexte post urgence, suite au conflit libyen (février 2011), dans la commune urbaine d’Agadez au Niger, afin de soutenir la croissance économique des catégories de population les plus vulnérables, pour faciliter les processus d’intégration des populations migrantes au sein des populations résidentes, à travers le soutien à la formation professionnelle et la micro entreprise, comme alternative stratégique pour contrer les phénomènes migratoires» (Bulletin No.1 février 2013 du Réseau Exodus). Le projet est financé par la coopération italienne. [↑](#footnote-ref-11)
11. D’après le témoignage d’un rescapé parmi ceux partis chercher de l’eau suite une panne du véhicule dans le désert concernant l’événement du 2 octobre 2013 (Journal Aïr Info No. 166 du 05/11/2013, Bimensuel régional d’informations générales). [↑](#footnote-ref-12)
12. **Source** : OIM (2011). Evaluation des besoins de réinsertion socioéconomique des retournés nigériens de la Libye, étude commanditée par l’OIM/Niamey, 29 Juin-29 juillet 2011, rapport final. [↑](#footnote-ref-13)
13. Entretiens, Direction de l’État Civil et des Réfugiés. [↑](#footnote-ref-14)
14. Plan de Développement Economique et Social 2012-2015, Ministère du Plan, de l’Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Niamey, République du Niger. [↑](#footnote-ref-15)